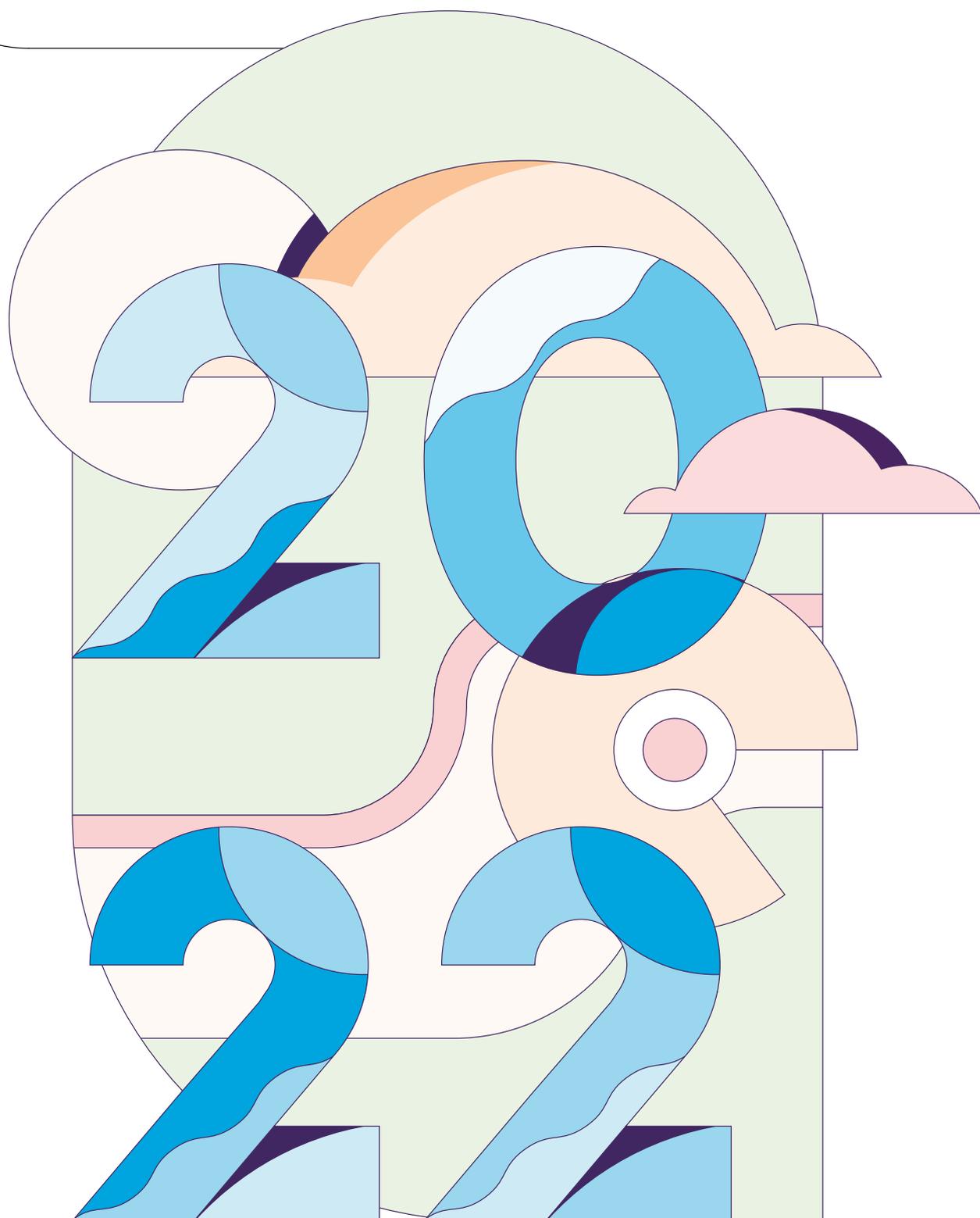


Solvabilité et Situation Financière 2022



SOMMAIRE

3

SYNTHÈSE

11

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Activité • Résultats de souscription • Résultats des investissements
Résultats des autres activités • Autres informations

20

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Informations générales sur le système de gouvernance • Exigences de compétence et honorabilité
Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
Système de Contrôle Interne • Fonction d'Audit interne • Fonction Actuarielle
Sous-traitance • Autres informations

36

PROFIL DE RISQUE

Risque de souscription • Risque de marché • Risque de crédit
Risque de liquidité • Risque opérationnel
Autres risques importants • Autres informations

47

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Actif • Provisions techniques • Autres passifs • Impôts différés
Méthodes de valorisations alternatives • Autres informations

55

GESTION DU CAPITAL

Fonds propres • Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis
Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul de solvabilité requis
Différences entre la formule standard et le modèle interne utilisé
Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis • Autres informations

65

ANNEXES

Bilan détaillé • QRT (États de reporting quantitatif) publics du groupe La Mutuelle Générale,
La Mutuelle Générale Solo, MG Union Solo, Mutaris Caution Solo
Glossaire

Synthèse

Activité et résultats	05
Système de gouvernance	07
Profil de risque	09
Valorisation à des fins de solvabilité	09
Gestion du capital	10

SYNTHÈSE

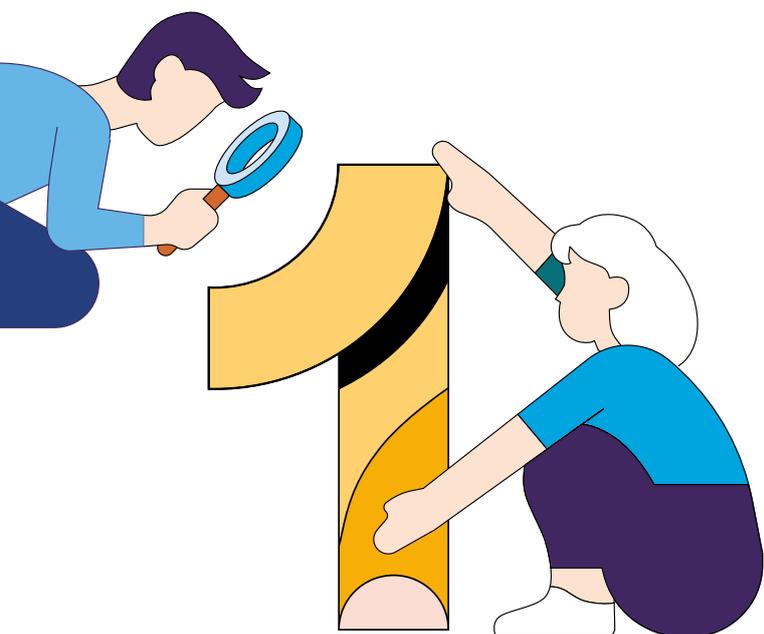
INTRODUCTION

Les principaux enjeux portés par la Directive Solvabilité II sont de garantir les engagements d'assurance vis-à-vis des assurés, la survie des entreprises d'assurances dans les périodes difficiles, mais aussi faciliter leurs activités au sein de l'Union européenne. Cette directive européenne, entrée en application le 1^{er} janvier 2016, impose ainsi aux entreprises d'assurances de disposer d'un niveau de fonds propres suffisant, de mettre en place une gouvernance des risques et de respecter des critères en matière gestion et de surveillance. Elle exige également des assureurs qu'ils soient transparents auprès du public sur les informations essentielles concernant leur solvabilité et leur situation financière.

C'est l'objet même de ce rapport SFCR (Solvency and Financial Conditions Report) Unique pour le groupe La Mutuelle Générale qui présente successivement :

- L'activité du groupe La Mutuelle Générale et de ses entités ;
- L'organisation de sa gouvernance des risques ;
- Les principaux risques auxquels le Groupe est exposé ;
- La valorisation du bilan du Groupe ;
- Les exigences de « SCR* (Solvency Capital Requirement) » et le niveau de couverture par les fonds propres.

Ce rapport, présenté à la commission des Finances et des Risques, a été validé par le Conseil d'administration le 6 avril 2023 et mis en ligne sur le site internet lamutuellegenerale.fr



*Glossaire en annexe du document.

LE GROUPE

LA MUTUELLE GÉNÉRALE

Le groupe La Mutuelle Générale est constitué d'une entité dominante, La Mutuelle Générale, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, de deux unions également régies par le Livre II, MG Union et Mutaris Caution, d'une union de Livre III, MG Services, d'une société Flex Conseil et Services, créée pour la commercialisation des services et de la Société Civile LMG-Immobilier De Placements. Chaque entité du Groupe dispose de moyens opérationnels communs.

Ce rapport narratif porte essentiellement sur les activités d'assurance du Groupe au regard du faible impact en matière de risques et de solvabilité des activités de MG Services et de Flex Conseil et Services.

Solvabilité II ou directive 2009/138/CE du 23 novembre 2009

- Facilite l'exercice des activités d'assurance et de réassurance dans toute l'Union européenne ;
- S'attache à supprimer les différences les plus nettes entre les législations des États membres concernant les règles auxquelles étaient soumises les entreprises d'assurance et de réassurance ;
- Impose aux entreprises d'assurance un niveau de fonds propres suffisant au-delà d'un capital de solvabilité requis (SCR) calculé sur la base de tous les risques quantifiables auxquels est exposée l'entreprise d'assurance.

EN CLAIR...

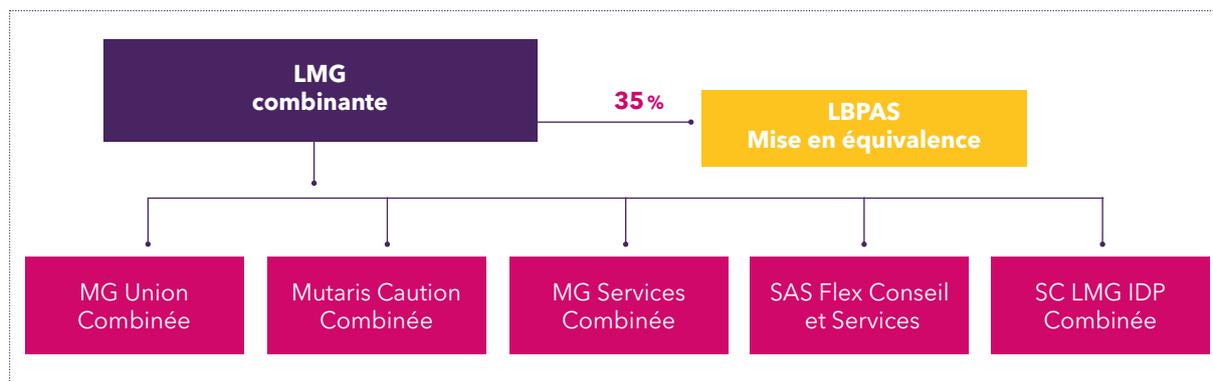
Livre II

Mutuelles et unions pratiquant des opérations d'assurance, de réassurance et de capitalisation.

Livre III

Mutuelles et unions pratiquant la prévention, l'action sociale et la gestion de réalisations sanitaires et sociales.

SYNTHÈSE



La Mutuelle Générale regroupe les moyens de développement, de gestion, les fonctions supports, pour le compte des autres entités du Groupe, à savoir MG Union, MG Services, Mutaris Caution, Flex Conseil et Services et la Société Civile LMG-Immobilier de placements. Le périmètre de combinaison n'a pas évolué en 2022 par rapport à l'exercice précédent.

Compte tenu du poids de son activité, la gouvernance de La Mutuelle Générale s'étend aux autres entités du Groupe. Ainsi, le bureau

et les commissions constituées au sein du conseil d'administration sont composés d'administrateurs communs aux trois entités qui étudient les dossiers dans l'intérêt de chacune des entités et du groupe La Mutuelle Générale.

Le groupe La Mutuelle Générale détermine les exigences de capital à l'aide de la formule standard qui reflète le profil de risque moyen des entreprises d'assurances européennes. Le Groupe considère que le calibrage de la formule standard est adapté à la mesure de son profil de risque.

A / Activité et résultats

FAITS MARQUANTS

Une performance commerciale exemplaire, une résilience avérée au sein d'un environnement difficile.

L'exercice 2022, après deux années marquées par la pandémie de Covid, manifeste la résilience de La Mutuelle Générale au sein d'un environnement difficile (guerre en Ukraine, crise énergétique mondiale, incidences du dérèglement climatique et inflation).

La performance commerciale de La Mutuelle Générale, dans ce contexte, est exemplaire. Avec 108 millions d'euros d'affaires nouvelles (soit +25 % par rapport à 2021), le bilan commercial 2022 dépasse les objectifs fixés. La part du collectif représente 79 % de cette production nouvelle. Ainsi, en 2022, la mutuelle a conquis plus de 2 000 nouvelles entreprises clientes, ce qui porte leur nombre à plus de 12 000 à fin 2022.

Au total, le chiffre d'affaires 2022 s'élève à 1,3 milliard d'euros.

La Mutuelle Générale a poursuivi le déploiement de ses actions pilotes en partenariat avec La Banque Postale afin d'appuyer la force de vente de la banque dans la distribution de produits d'assurance complémentaire santé et de proposer aux adhérents de la Mutuelle des produits d'assurance habitation et auto.

Pour son second exercice, la plateforme de services Flex, dédiée à faciliter le quotidien et à améliorer la qualité de vie au travail des salariés, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,9 million d'euros (en progression de 46 % sur un an).

Parallèlement, la qualité de service, mesurée par la satisfaction de ses adhérents, a continué de progresser, ce qui atteste des efforts d'amélioration continue entrepris par la Mutuelle depuis plusieurs années.

Sur le plan de l'organisation du travail, l'Open travail, pleinement mis en œuvre tout au long de l'année 2022, se trouve plébiscité : il constitue un vecteur d'attractivité pour les nouveaux collaborateurs et la mise en place du dispositif a permis d'accompagner 137 mobilités géographiques. Les indicateurs de qualité de vie au travail (QVT) sont tous stables ou en amélioration.

Enfin, dans un contexte de progression exponentielle de la cybercriminalité, la Mutuelle a amplifié substantiellement le plan d'actions et les dispositifs déployés pour maîtriser ce risque majeur.

DÉVELOPPEMENT

Malgré l'environnement difficile, La Mutuelle Générale a réalisé un bon niveau de performance en 2022 et a consolidé sa situation financière.

Le résultat net combiné 2022 s'élève à 32,7 M€, en hausse de 21,9 M€ par rapport à 2021.

Le taux de frais est stable à 18 %.

Les fonds propres sociaux du Groupe se montent à 706,0 M€.

Le tableau ci-dessous présente le résultat net de chacune des entités d'assurance :

(en K€)	Résultat net	
	2021	2022
La Mutuelle Générale	6 800	567
MG Union	13	328
Mutaris Caution	-92	-81

Un développement continu et diversifié

La Mutuelle Générale a poursuivi ses travaux d'amélioration de ses offres, de ses outils de vente et de son réseau de distribution.

Une nouvelle force de vente téléphonique a été déployée avec succès et vient compléter le réseau de distribution de La Mutuelle Générale.

Elle est dédiée à la vente directe sur le segment de l'individuel et du petit collectif.

Sur le volet collectif, La Mutuelle Générale a mené des actions d'amélioration de l'extranet à disposition des courtiers, optimisé l'espace entreprise à disposition de ses clients, et déployé une nouvelle offre santé développée en partenariat avec le courtier Colonna. Cette offre s'adresse aux salariés issus de la convention collective des hôtels, cafés, restaurants.

Sur le marché de l'individuel, de nouveaux produits à destination des clients statutaires ont été déployés. Les actions croisées avec La Banque Postale initiées en 2021 pour tester l'appétence de nos adhérents à l'assurance habitation et auto et pour appuyer la force de vente de La Banque Postale à la distribution de leur offre Santé ont été renouvelées. Enfin, avec des livraisons à horizon 2023, des travaux de refonte du parcours de vente individuel et de l'offre santé Itineo Senior ont été menés.

La Mutuelle Générale a réalisé une production commerciale record en 2022 de 107,9 M€ :

- Les contrats collectifs représentent 79 % de cette production nouvelle (+6 points par rapport à 2021). Les ventes de produits standards s'élèvent à plus de 19,2 millions d'euros. Les contrats sur-mesure atteignent un niveau record de près de 66 millions d'euros.
- Les contrats individuels représentent 21 % de la production commerciale totale, soit 22,7 millions d'euros.

Une satisfaction client toujours en hausse

En 2022, La Mutuelle Générale a maintenu la satisfaction de ses clients en améliorant son niveau de performance opérationnelle. Les principaux indicateurs de performance sont les suivants :

- Un taux de réclamations de 0,5 % en 2022 (nettement inférieur à l'objectif de 1 %) et en baisse par rapport à l'année dernière (1 % en 2021) ;

- Un délai moyen de liquidation des prestations de 2,5 jours en 2022 conforme à l'objectif de 3 jours et en baisse par rapport à 2021 (2,7 jours) ;

- Une satisfaction client de 4,6 sur 5, en amélioration par rapport à 2021 (4,5).

Perspectives d'activité 2023

L'année 2023 sera, comme 2022, marquée par la déclinaison des grands axes du projet d'entreprise « Ensemble 2023 » :

- La Mutuelle Générale poursuit sa stratégie de diversification en partenariat avec La Banque Postale : installation de l'offre IARD (Multirisques habitation et Automobile) auprès des adhérents de La Mutuelle Générale ;
- Le contexte de réforme de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires (PSC) offre des perspectives nouvelles de développement pour la mutuelle. Fort de son savoir-faire en assurance collective et individuelle, La Mutuelle Générale compte prendre une part active sur ce marché dont les premiers appels d'offres démarrent dès 2023 et s'échelonnent sur plusieurs années ;
- L'enrichissement de l'offre d'assurances et de services proposée aux seniors sera poursuivi : mise sur le marché de la nouvelle offre Santé Senior et des nouvelles garanties dépendance pour les adhérents statutaires conçues en 2022, etc.
- Enfin, la satisfaction client et la qualité de l'expérience clients continueront à orienter les projets de digitalisation et d'amélioration continue de la mutuelle.

PERFORMANCES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DU GROUPE LA MUTUELLE GÉNÉRALE

Si le monde apprend progressivement à vivre avec le virus, l'année 2022 a été marquée par de nombreux événements qui ont pénalisés les performances de croissance après une année 2021 exceptionnelle. Il est à noter que l'année 2021 avait été marquée par une forte croissance de 6,9 %, imputable en grande partie à un phénomène de rattrapage consécutif à pandémie de Covid-19.

Nous avons assisté à un regain d'inflation à travers le monde qui s'est accéléré pour se situer aux alentours de 10 % en Europe et 6,4 % en France en rythme annuel, et ce pour plusieurs raisons :

- La reprise économique post-Covid ;
- Les perturbations des chaînes de productions et les goulets d'étranglement ;
- La pénurie des matières premières ;
- et surtout l'évènement géopolitique le plus marquant de l'année 2022, la guerre en Ukraine déclenchée le 24 février, qui a eu de nombreuses conséquences dont celle de provoquer une crise énergétique en Europe.

SYNTHÈSE

Face à cette situation, les Banques Centrales de la plupart des pays avancés ont durci leurs politiques monétaires, provoquant une hausse brutale et rapide des taux qui s'élèvent au 31/12/2022 pour l'OAT à 3,11 %, ainsi qu'une chute des marchés actions (la performance annuelle de l'indice CAC 40 a été de -9,5 %).

La performance de notre portefeuille a été défavorablement impactée par cette conjoncture.

Le résultat financier 2022 s'élève à 53,2 M€, contre 60,5 M€ l'année dernière, soit une baisse de 7,3 M€.

Cette baisse provient majoritairement d'une diminution des produits financiers pour un montant de -4,3 millions d'euros, liée à des éléments exceptionnels en 2021 qui ne se sont pas reproduits en 2022.

La hausse de nos charges financières pour un montant de 3,1 M€ a également contribué négativement à la baisse du résultat financier.

RÉSULTAT TECHNIQUE ET FINANCIER

(en M€)	2022
Résultat technique	
Primes acquises	1 287,3
Charges des sinistres	1 078,4
Solde de souscription	208,9
Frais et autres charges techniques	235,6
Solde de cessions en réassurance	3,6
Résultat	-23,1
Résultat financier	
Produits	65,7
Revenus des placements	65,7
Charges	-12,5
Frais de gestion	-4,0
Intérêts Techniques	-8,5
Résultat	53,2
Résultat technique et financier	30,1

Les résultats s'apprécient au regard de la ventilation du chiffre d'affaires et de la structure du portefeuille d'actifs.

CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANTIEL VENTILÉ PAR RISQUE

(en M€)	2021		2022	
Garanties	Montant	Poids	Montant	Poids
Individuel*	546,9	44 %	524,9	41 %
Collectif	701,8	56 %	762,4	59 %
Total	1 248,7	100 %	1 287,3	100 %

Le Groupe affiche une croissance du chiffre d'affaires (+3,1 %). L'évolution du marché collectif (+60,6 millions d'euros) compense le recul du marché individuel (-22 millions d'euros).

*Les contrats collectifs de groupes ouverts à adhésion facultative sont inclus dans le périmètre des contrats individuels.

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS

(en M€)	Valeur de marché				Variation 2021-2022
	2021		2022		
Classe d'actifs	Montant	Poids	Montant	Poids	
Obligations classiques	1 784,22	61 %	1 515,51	56 %	-268,7
Autres produits de taux	299,07	10 %	340,6	13 %	41,5
Actions	238,92	8 %	211,7	8 %	-27,2
Actifs réels	95,43	3 %	109,3	4 %	13,9
Stratégiques	508,33	17 %	510,7	19 %	2,4
Trésorerie	14,67	0 %	0,1	0 %	-14,6
Total	2 940,65		2 687,9		-252,8

Le portefeuille d'actifs du groupe La Mutuelle Générale a diminué de près de 253 millions d'euros en 2022. Cette évolution s'explique principalement par la forte baisse de la poche obligations classiques ainsi que des poches actions et trésorerie qui ne sont pas compensées par l'augmentation des poches Autres produits de taux et Actifs réels.

B / Système et gouvernance

La gestion des risques du groupe La Mutuelle Générale s'appuie sur une vision globale des risques auxquels est exposée l'entreprise. Ainsi, un ensemble de politiques décrit le système de gouvernance et la façon d'intégrer la gestion des risques au cœur des activités du Groupe.

Le management et la maîtrise des risques via un dispositif de contrôle interne concernent d'ailleurs tous les acteurs de l'entreprise, chacun avec des responsabilités et des implications différentes selon les sujets.

En 2022, la gouvernance du groupe La Mutuelle Générale et de ses entités n'a pas fait l'objet d'évolution majeure.

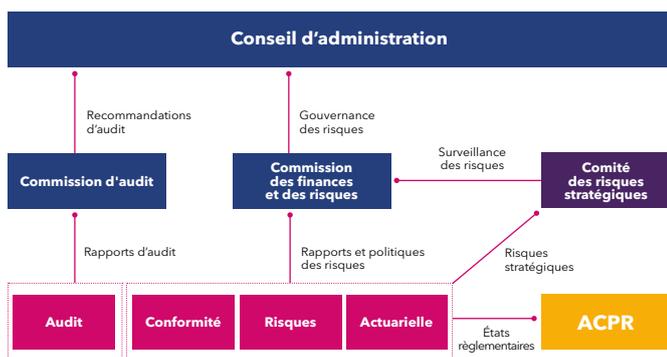
UNE GOUVERNANCE IMPLIQUÉE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE SOLVABILITÉ II

Dans le respect des valeurs mutualistes, la gouvernance du groupe La Mutuelle Générale repose sur deux principes majeurs : la représentativité des adhérents et la collégialité entre les structures politiques et opérationnelles. Chaque entité du Groupe est concernée par ces principes.

La gouvernance politique s'appuie sur le conseil d'administration qui détermine les orientations et veille à leur application et s'appuie notamment sur les travaux réalisés par :

- Le bureau, composé de membres élus au sein du conseil d'administration, qui doit en préparer les travaux. Il assure le pilotage stratégique de la Mutuelle, la cohésion globale et la coordination des travaux des commissions et des comités du conseil d'administration ;
- Les commissions, qui ont un rôle d'étude et de réflexion, avant la prise de décision par les conseils d'administration.

La gouvernance opérationnelle est organisée autour du Comité exécutif (Comex), en charge de proposer un plan stratégique et de le mettre en œuvre après validation par le conseil d'administration, au travers de plans opérationnels et des politiques organisationnelles (rémunération, recrutement, etc.) associés au plan stratégique.



LE PILOTAGE DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance du groupe La Mutuelle Générale comprend un **système de gestion des risques** piloté par la fonction clé Gestion des risques. Ce pilotage repose sur :

- Une organisation claire, détaillant le rôle et les responsabilités de l'ensemble des acteurs concernés ;
- Des processus précis ;
- Un corpus documentaire des politiques de risque détaillant notamment les règles d'appétence aux risques.

La principale règle d'appétence aux risques se traduit par un suivi du capital de solvabilité requis (SCR) encadré par des zones de surveillance. En cas de franchissement de seuils, des règles ont été définies, dans la politique du Groupe, afin de permettre rapidement un retour en zone normale.

Ces seuils, définis dans le contexte de mise en œuvre de la Directive Solvabilité II, pourront être adaptés au regard des évolutions de l'environnement (exigences du marché, mise en place d'un partenariat avec solidarité financière, évolutions réglementaires...).

Indicateur	Mesure	Zone de non-conformité	Zone de surveillance	Zone normale
R = Ratio de couverture du SCR par les fonds propres éligibles	% SCR	$R < 105\%$	$105\% \leq R < 160\%$	$R \geq 160\%$

Par dérogation au seuil d'appétence de 160 % défini au niveau du Groupe, un seuil de 120 % a été défini pour Mutaris Caution compte tenu de son activité en run-off.

Le groupe La Mutuelle Générale a par ailleurs identifié 11 risques stratégiques classés par famille de risque. Validés par le conseil d'administration, ces risques sont pris en compte dans le pilotage de l'activité du Groupe.

11 RISQUES STRATÉGIQUES IDENTIFIÉS



C / Profil de risque

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels est exposé le groupe La Mutuelle Générale, la quantification de ces expositions et les mesures de protection face à ces risques.

Élément-clé de Solvabilité II, le capital de solvabilité requis (SCR) est le niveau de capital permettant au groupe La Mutuelle Générale de faire face à des pertes imprévues.

Les risques sont à 99 % portés par l'entité La Mutuelle Générale.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES DU GROUPE LA MUTUELLE GÉNÉRALE

Risques du groupe La Mutuelle Générale Formule standard	Capital requis (SCR) en M€	En %*
Risques de marché	253,0	43 %
Risques de souscription des garanties santé	202,9	35 %
Risques de souscription des garanties vie	30,8	5 %
Risques de souscription des garanties non-vie	10,0	2 %
Risques de défaut des contreparties	45,9	8 %
Risques opérationnels	40,6	7 %

*En pourcentage de la somme des SCR par risque

Ainsi, au regard de la structure du portefeuille, les principaux contributeurs au SCR sont les **risques de marché, et de souscription des garanties santé**.

D / Valorisation à des fins de solvabilité

Le point ci-après présente le bilan économique en application de la Directive Solvabilité II. La différence entre la valorisation des actifs et la valorisation des passifs (provisions techniques et autres passifs) correspond aux fonds propres.

LE PRINCIPE DE VALORISATION SOLVABILITÉ II

L'établissement du bilan prudentiel a été réalisé, en 2022, selon des méthodes et hypothèses comparables à celles utilisées en 2021.

À l'actif du bilan

Notre organisme n'a pas utilisé de modèle interne de valorisation de ses actifs. En ce sens, il n'y a pas d'incertitude particulière quant à la valorisation de nos actifs.

Au passif du bilan

L'ensemble des provisions techniques a été évalué en mode déterministe selon le principe de la meilleure estimation (Best Estimate) et conformément aux principes des actes délégués issus de la directive et parus au *Journal officiel* de l'Union européenne le 17 janvier 2015.

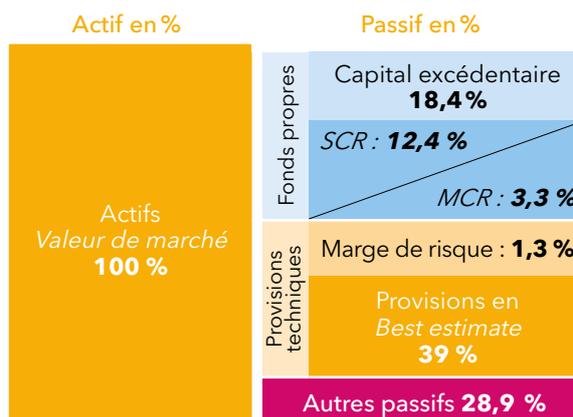
Concrètement, cette évaluation consiste à ne pas intégrer de marge de prudence explicite et à se fonder sur des hypothèses propres plutôt que sur des hypothèses réglementaires.

Les mesures transitoires portant sur les taux et sur les provisions techniques ne sont pas appliquées dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des engagements d'assurance.

Pour ce qui concerne la marge de risque, la méthode de calcul retenue est l'approche fondée sur la durée des engagements.

Le bilan du groupe La Mutuelle Générale au 31 décembre 2022 s'élève à 3 758,3 millions d'euros et se présente ainsi :

DÉCOMPOSITION DU BILAN EN %



E / Gestion du capital

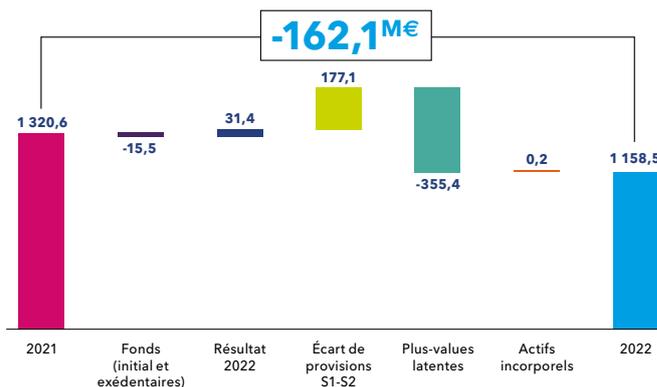
LES FONDS PROPRES

Pour notre organisme, les fonds propres éligibles s'élèvent à 1 158,5 M€ et intégralement classés en Tier 1.

Les fonds propres S2 sont en baisse de 162,1 M€. Les évolutions réglementaires conjuguées à l'effet de la courbe des taux expliquent l'essentiel de la variation.

Le schéma ci-dessous résume les principales évolutions des fonds propres.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES (EN M€)

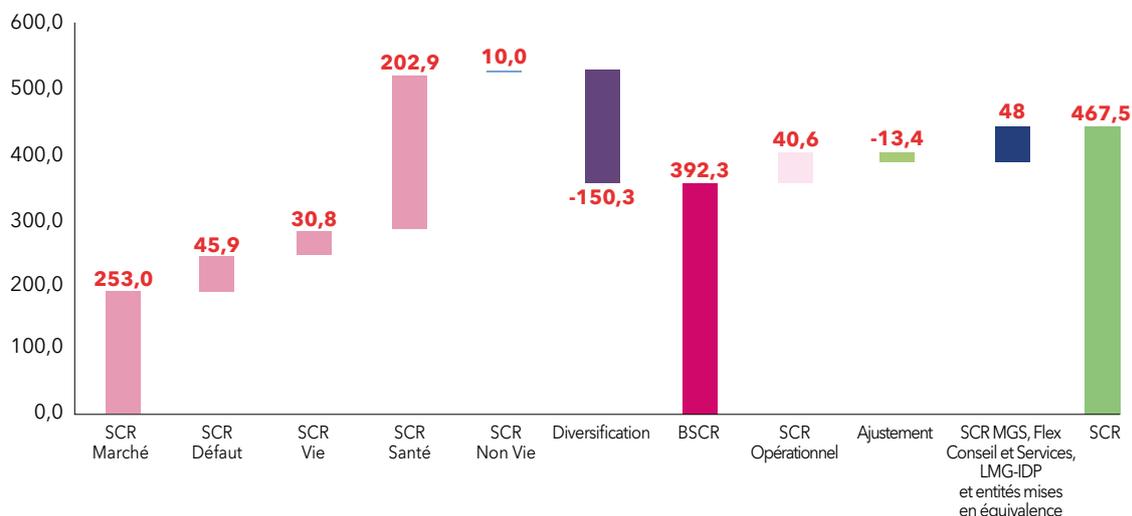


EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE CAPITAL

À noter

L'ensemble des chiffres présentés dans ce rapport sont issus de calculs réalisés en intégrant un correcteur de volatilité à la courbe des taux.

DÉCOMPOSITION DU SCR DU GROUPE LA MUTUELLE GÉNÉRALE



Niveau de couverture (en M€)

2022

SCR	467,5
Fonds propres éligibles	1 158,5
Taux de couverture du SCR	248 %
MCR	123,6
Fonds propres éligibles	1 158,5
Taux de couverture du MCR	938 %

EN CONCLUSION...

Le groupe La Mutuelle Générale dispose d'un niveau de fonds propres couvrant largement les exigences de capital (MCR et SCR).

Le taux de couverture du SCR a diminué de 19 points entre 2021 et 2022, du fait de la baisse des fonds propres (-12,2 %) qui est plus importante que la baisse du SCR (-5,4 %).

Pour La Mutuelle Générale, le taux de couverture du SCR est de 241 % au 31/12/2022, contre 265 % au 31/12/2021.

Pour Mutaris Caution, Le taux de couverture du MCR* est de 119 % au 31/12/2022 contre 163 % au 31/12/2021.

Pour MG Union, le taux de couverture du MCR* est de 293 % au 31/12/2022 contre 311 % au 31/12/2021.

*Le taux de couverture du MCR étant inférieur à celui du SCR, le taux de couverture à considérer est MCR/fonds propres.

A/Activité et résultats

Activité	12
Résultats de souscription	16
Résultats des investissements	17
Résultats des autres activités	19
Autres informations	19

A / ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A1 / Activité

A.1.1 Informations générales

LA MUTUELLE GÉNÉRALE

Experte des métiers de l'assurance santé et de la prévoyance depuis plus de 75 ans, La Mutuelle Générale assure plus de 1,4 million de personnes et réalise un chiffre d'affaires de 1,26 milliard d'euros.

Sur un marché très concurrentiel, notre mutuelle a bâti son savoir-faire et sa réputation avec les contrats de ses clients historiques, La Poste et Orange. Aujourd'hui, nos offres s'adressent aux entreprises de toutes tailles comme aux particuliers.

Au-delà du remboursement des frais de santé et des prestations liées aux aléas de la vie, La Mutuelle Générale a toujours porté une attention particulière à l'accompagnement personnalisé de ses adhérents grâce à des services innovants, notamment dans le domaine de la prévention en santé, et aussi grâce à l'offre de soins proposée dans ses centres médicaux et dentaires.

Depuis 2020, La Mutuelle Générale a diversifié ses activités en lançant Flex, une start-up de services destinés à faciliter la vie quotidienne et à améliorer la qualité de vie au travail des salariés.

Acteur de l'économie sociale et solidaire, La Mutuelle Générale est une « Mutuelle 45 » régie par le Code de la Mutualité. Notre statut de société de personnes à but non lucratif et au fonctionnement démocratique implique l'absence d'actionnaires à rémunérer ; notre mutuelle peut ainsi consacrer son excédent d'exploitation au seul bénéfice de ses adhérents, aux actions de solidarité et à l'autofinancement de ses investissements.

Mutaris Caution

Mutaris Caution est une union de mutuelles, personne morale de droit privé relevant du Code de la Mutualité créée et agréée pour la branche 15 (Caution) par :

- La Mutuelle Générale (LMG), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité ;
- La Mutuelle Nationale territoriale (MNT), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité.

Mutaris Caution est une entité du groupe La Mutuelle Générale.

Mutaris Caution a pour objet d'apporter sa caution mutualiste aux engagements contractés par les membres participants des mutuelles ou unions adhérentes, en vue de l'acquisition, de la construction ou de l'amélioration de leur habitat ou de celui de leurs ayants droit, auprès des établissements de crédit ayant conclu une convention de cautionnement avec l'Union et dans les conditions définies par ce règlement.

L'année 2022 s'est poursuivie dans des conditions similaires à 2021.

L'Union continue d'assurer la gestion des dossiers en portefeuille.

Mutaris Caution a reçu un apport sans droit de reprise de La Mutuelle Générale pour un montant de 320 000 € et de la MNT pour 80 000 €, soit un total de 400 000 € comptabilisé dans les fonds propres de Mutaris Caution au 21/12/2022.

MG Union

MG Union est une union de mutuelles, personne morale de droit privé relevant du Code de la Mutualité ayant pour membres :

- La Mutuelle Générale, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité ;
- La Tutélaire, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, dont le portefeuille historique est constitué d'actifs et retraités de fonctionnaires de La Poste et France Télécom.

MG Union est une entité du groupe La Mutuelle Générale.

MG Union a notamment pour objet de réaliser des opérations d'assurance collective pour couvrir les membres participants des groupements adhérents à l'union ainsi que leurs ayants droit contre les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie.

Elle est dédiée au développement des contrats d'assurance collective obligatoire. Elle couvre les risques santé et prévoyance vie et non-vie. Elle travaille avec les mutuelles du Groupe, et notamment La Tutélaire, adhérente depuis le 29 septembre 2010, dans le cadre d'un accord de partenariat.

Le portefeuille de MG Union couvre les garanties suivantes :

- Garanties non-vie : complémentaire santé, incapacité - invalidité ;
- Garanties vie : capital décès, rente de conjoint, rente éducation.

Au 01/01/2022, MG Union a repris les contrats assurés par La Mutuelle Générale sur l'exercice 2021. Pour rappel, il n'y avait pas eu de transfert de passif l'année où La Mutuelle Générale a récupéré l'activité de MG Union.

Le groupe La Mutuelle Générale

Conformément à l'article L356-1 du Code des assurances relatif aux groupes relevant du régime dit « Solvabilité II », le groupe La Mutuelle Générale est constitué d'une mutuelle de Livre II, **La Mutuelle Générale entité dominante du Groupe**, de deux Unions de Livre II (MG Union et Mutaris Caution),

d'une Union de Livre III (MG Services), d'une société Flex Conseil et Services, créée pour la commercialisation des services et de la Société Civile LMG-Immobilier De Placements.

Ce rapport narratif se concentre principalement sur les activités d'assurance du Groupe au regard de l'impact faible en matière de risques et de solvabilité des activités de MG Services, Flex Conseil et Services et des autres participations financières mises en équivalence, ces dernières ayant une gouvernance et des moyens opérationnels distincts de ceux du groupe La Mutuelle Générale.

Au regard de la nature juridique de ces organismes relevant du code de la mutualité, La Mutuelle Générale n'a pas de personnes juridiques ou physiques qui détiennent directement une participation qualifiée dans l'entreprise.

La Mutuelle Générale regroupe les moyens de développement, de gestion, les fonctions supports, pour le compte des autres entités du Groupe, à savoir MG Union, MG Services, Mutaris Caution, Flex Conseil et Services et la Société Civile LMG-Immobilier de placements.

LMG-Immobilier De Placements est une société civile, dédiée à la gestion patrimoniale de biens ou droits immobiliers de toute nature, en particulier de parts de fonds et de sociétés d'immobilier de Placements.

LMG-IDP a pour objectif de porter les parts des fonds d'immobiliers de placements, afin de permettre à La Mutuelle Générale d'optimiser annuellement la distribution des revenus et/ou plus-values de ce portefeuille dans la comptabilité sociale de La Mutuelle Générale.

En 2022, le périmètre de combinaison n'a pas connu de modification par rapport à celui de 2021.

Du fait du poids de l'activité de La Mutuelle Générale au sein du Groupe, la gouvernance de cette entité s'étend également aux autres entités du Groupe, dont MG Union et Mutaris Caution. Ainsi, le Bureau et les Commissions constituées au sein du Conseil d'administration de La Mutuelle Générale, sont souvent composés d'administrateurs communs aux trois entités

et étudient donc les dossiers dans l'intérêt de chacune des entités et du groupe La Mutuelle Générale.

Synthèse des produits commercialisés

Le portefeuille du groupe La Mutuelle Générale est composé de multiples produits dans le cadre de règlements mutualistes ou de contrats collectifs - couvrant les garanties suivantes :

- Garanties vie : temporaire décès, capital décès, obsèques, vie entière, rente de conjoint, rente éducation, rente « handicapés », rente « orphelins » ;
- Garanties non-vie : complémentaire santé, incapacité - invalidité, dépendance.

A.1.2 Principales tendances et facteurs d'impact de l'évolution de l'activité de l'entité

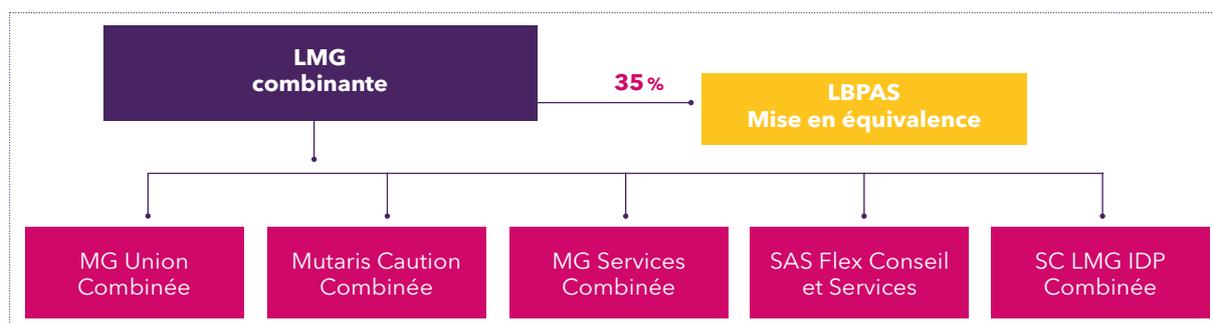
L'environnement et les faits marquants 2022

L'exercice 2022, après deux années marquées par la pandémie de Covid, manifeste la résilience de La Mutuelle Générale au sein d'un environnement difficile (guerre en Ukraine, crise énergétique mondiale, incidences du dérèglement climatique et inflation).

La performance commerciale de La Mutuelle Générale, dans ce contexte, est exemplaire. Avec 108 millions d'euros d'affaires nouvelles (soit +25 % par rapport à 2021), le bilan commercial 2022 dépasse les objectifs fixés. La part du collectif représente 79 % de cette production nouvelle. Ainsi, en 2022, la mutuelle a conquis plus de 2 000 nouvelles entreprises clientes, ce qui porte leur nombre à plus de 12 000 à fin 2022.

Au total, le chiffre d'affaires 2022 s'élève à 1,3 milliard d'euros.

La Mutuelle Générale a poursuivi le déploiement de ses actions pilotes en partenariat avec La Banque Postale afin d'appuyer la force de vente de la banque dans la distribution de produits d'assurance complémentaire santé et de proposer aux adhérents de la Mutuelle des produits d'assurance habitation et auto.



Pour son second exercice, la plateforme de services Flex, dédiée à faciliter le quotidien et à améliorer la qualité de vie au travail des salariés, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,9 million d'euros (en progression de 46 % sur un an).

Parallèlement, la qualité de service, mesurée par la satisfaction de ses adhérents, a continué de progresser, ce qui atteste des efforts d'amélioration continue entrepris par la Mutuelle depuis plusieurs années.

Sur le plan de l'organisation du travail, l'Open travail, pleinement mis en œuvre tout au long de l'année 2022, se trouve plébiscité : il constitue un vecteur d'attractivité pour les nouveaux collaborateurs et la mise en place du dispositif a permis d'accompagner 137 mobilités géographiques. Les indicateurs de qualité de vie au travail (QVT) sont tous stables ou en amélioration.

Enfin, dans un contexte de progression exponentielle de la cybercriminalité, la Mutuelle a amplifié substantiellement le plan d'actions et les dispositifs déployés pour maîtriser ce risque majeur.

A.1.3 Stratégie de développement

La Mutuelle Générale a poursuivi ses travaux d'amélioration de ses offres, de ses outils de vente et de son réseau de distribution.

Une nouvelle force de vente téléphonique a été déployée avec succès et vient compléter le réseau de distribution de La Mutuelle Générale. Elle est dédiée à la vente directe sur le segment de l'individuel et du petit collectif.

Sur le volet collectif, La Mutuelle Générale a mené des actions d'amélioration de l'extranet à disposition des courtiers, optimisé l'espace entreprise à disposition de ses clients, et déployé une nouvelle offre santé développée en partenariat avec le courtier Colonna. Cette offre s'adresse aux salariés issus de la convention collective des hôtels, cafés, restaurants.

Sur le marché de l'individuel, de nouveaux produits à destination des clients statutaires ont été déployés. Les actions croisées avec La Banque Postale initiées en 2021 pour tester l'appétence de nos adhérents à l'assurance habitation et auto et pour appuyer la force de vente de La Banque Postale à la distribution de leur offre Santé ont été renouvelées. Enfin, avec des livraisons à horizon 2023, des travaux de refonte du parcours de vente individuel et de l'offre santé Itineo Senior ont été menés.

La Mutuelle Générale a réalisé une production commerciale record en 2022 de 107,9 M€ :

- Les contrats collectifs représentent 79 % de cette production nouvelle (+6 points par rapport à 2021). Les ventes de produits standards s'élèvent à plus de 19,2 millions d'euros. Les contrats sur-mesure atteignent un niveau record de près de 66 millions d'euros ;
- Les contrats individuels représentent 21 % de la production commerciale totale, soit 22,7 millions d'euros.

Perspectives d'activité 2023

L'année 2023 sera, comme 2022, marquée par la déclinaison des grands axes du projet d'entreprise « Ensemble 2023 » :

- La Mutuelle Générale poursuit sa stratégie de diversification en partenariat avec La Banque Postale : installation de l'offre IARD (Multirisques habitation et Automobile) auprès des adhérents de La Mutuelle Générale ;
- Le contexte de réforme de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires (PSC) offre des perspectives nouvelles de développement pour la mutuelle. Fort de son savoir-faire en assurance collective et individuelle, La Mutuelle Générale compte prendre une part active sur ce marché dont les premiers appels d'offres démarrent dès 2023 et s'échelonnent sur plusieurs années ;
- L'enrichissement de l'offre d'assurances et de services proposés aux seniors sera poursuivi : mise sur le marché de la nouvelle offre Santé Senior et des nouvelles garanties dépendance pour les adhérents statutaires conçues en 2022, etc.
- Enfin, la satisfaction client et la qualité de l'expérience clients continueront à orienter les projets de digitalisation et d'amélioration continue de la mutuelle.

A.1.4 Chiffres clés*

Le chiffre d'affaires assurantiel de l'exercice 2022 s'est élevé à 1 287,3 M€, en hausse de 3,1 % (+38,6 M€) par rapport à 2021, avec notamment les constats suivants :

- Le poids du marché collectif augmente en 2022 de 3 points à 59,2 % tandis que le poids de l'individuel baisse d'autant pour atteindre 40,8 % ;
- Le chiffre d'affaires Santé reste largement dominant dans le portefeuille avec une part de 72 %.

L'union Mutaris Caution est en run-off depuis le 1^{er} décembre 2015 pour tous les nouveaux dossiers de caution.

*En dehors de toute précision (exemple : projeté), tous les chiffres 2022 sont ceux du réalisé de l'exercice.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

CHIFFRES D'AFFAIRES ASSURANTIELS VENTILÉS PAR SEGMENT

(en M€)	2021		2022	
	Montant	Poids (en %)	Montant	Poids (en %)
La Mutuelle Générale - Santé	921,8	74 %	931,4	72 %
La Mutuelle Générale - Prévoyance	326,2	26 %	355,4	28 %
MG Union	0,6	0 %	0,6	0 %
Mutaris Caution	0,0	0 %	0,0	0 %
Total	1 248,7	100 %	1 287,3	100 %

Chiffres clés*

Plus de **1,4 million**

DE PERSONNES PROTÉGÉES

4^e

MUTUELLE FRANÇAISE

75 ans

D'EXPÉRIENCE

Données au 31 décembre 2022

Malgré l'environnement difficile, La Mutuelle Générale a réalisé un bon niveau de performance en 2022 et a consolidé sa situation financière.

Le résultat net combiné 2022 s'élève à 32,7 M€, en hausse de 21,9 M€ par rapport à 2021, avec principalement :

- Une hausse de 17,9 M€ du résultat de la SCI IRS liée à la vente des immeubles du Centre de Santé Jack Senet et de Menton ;
- Une hausse de 9,3 M€ du résultat de la SCI IIE, liée à la vente de l'immeuble du Centre de santé Broca ;
- Compensées par la baisse de 6,2 M€ du résultat de La Mutuelle Générale. Le résultat net de l'exercice 2022 s'élève à 0,6 M€ contre 6,8 M€ en 2021 pour La Mutuelle Générale.

Le taux de frais est stable à 18 %.

Les fonds propres sociaux du Groupe se montent à 706,0 M€.

Le résultat net de l'exercice 2022 s'élève pour Mutaris Caution à -81 K€ contre -92 K€ en 2021. L'amélioration du résultat de Mutaris Caution s'explique principalement par une hausse de 54 K€ du résultat financier justifié par la hausse des taux en 2022, et une marge technique en baisse de 41 K€, reflétant une légère baisse de la sinistralité sur l'exercice 2022.

Le résultat net de l'exercice 2022 s'élève pour MG Union à 328 K€, en hausse de 315 K€ par rapport à 2021 avec principalement :

- Une marge technique en hausse de 120 K€, justifiée par une baisse de la sinistralité en 2022 et une régularisation de provision sur la survenance 2021 en arrêt de travail ;
- Des frais de gestion nets en baisse de 149 K€.

Le Groupe rassemble 1 885 collaborateurs. Présent sur l'ensemble du territoire français, il compte d'importantes plateformes de gestion au service de ses adhérents : 4 sites principaux de gestion, 2 plateformes de relations adhérents.

*En dehors de toute précision (exemple : projeté), tous les chiffres 2022 sont ceux du réalisé de l'exercice.

A.1.5 Organes externes de contrôle

Commissaires aux comptes

Cabinet MAZARS, 61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DÉFENSE Cedex

représenté par Christophe BERRARD
et Nicolas DUSSON

PricewaterhouseCoopers Audit, SA,
63, rue de Villiers - 92208 NEUILLY-SUR-SEINE

représenté par Christine BILLY et Alain DELAGE

ACPR

La Mutuelle Générale est soumise au contrôle de
l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
(ACPR), 4, Place de Budapest - CS 92459
- 75436 PARIS Cedex 09

A2 / Résultats de souscription

A.2.1 Performance des activités de souscription

Le tableau ci-après présente les résultats des performances techniques du Groupe (hors produits financiers).

(en M€)	2021	2022	Écart
Primes acquises	1 248,7	1 287,3	38,6
Charges des sinistres	1 068,7	1 078,4	9,7
Solde de souscription	179,9	208,9	29,0
Frais et autres charges techniques	227,8	235,6	7,8
Solde de cessions en réassurance	18,9	3,6	-15,3
Résultat technique	-29,0	-23,1	5,9

Le résultat technique du Groupe est de -23,1 M€, il reste déficitaire et affiche une hausse de 5,9 M€ par rapport à 2021 (-29 M€).

RÉSULTAT TECHNIQUE VENTILÉ PAR ENTITÉ

(en M€)	2021	2022	Écart
La Mutuelle Générale - Santé	-26,9	-15,0	12,0
La Mutuelle Générale - Prévoyance	-2,2	-8,4	-6,2
MG Union	0,2	0,3	0,1
Mutaris Caution	-0,1	-0,1	-0,1
Résultat technique	-29,0	-23,1	5,9

A3 / Résultats des investissements

A.3.1 Composition du portefeuille

Afin d'analyser les résultats de la gestion d'actifs, le tableau ci-dessous présente la comparaison de la valeur du portefeuille en valeur de Marché (VM) ainsi que les variations entre 2022 et 2021 par classes d'actifs.

(en M€)	Valeur de marché		Écart	Variation 2021-2022
	2021	2022		
Obligations classique	1 784,2	1 515,5	-268,7	-15,1 %
Obligations souveraines	355,7	306,9	-48,8	-13,7 %
Obligations d'entreprises	1 428,6	1 208,6	-219,9	-15,4 %
Autres produits de taux	299,1	340,6	41,5	13,9 %
Dettes privées	229,4	247,6	18,2	7,9 %
Alternatifs	69,7	93,0	23,3	33,4 %
Actions	238,9	211,7	-27,2	-11,4 %
Actions cotées	21,9	17,8	-4,0	-18,4 %
Actions non cotées	142,3	105,4	-37,0	-26,0 %
Autres actions (capital investissement)	74,7	88,5	13,8	18,5 %
Actifs réels	95,4	109,3	13,9	14,5 %
Immobilier (de placement)	58,2	52,8	-5,4	-9,2 %
Infrastructure ⁽²⁾	37,3	56,5	19,2	51,5 %
Stratégiques	508,3	510,7	2,4	0,5 %
Prêts stratégiques	156,9	151,7	-5,3	-3,3 %
Immobilier stratégique	303,2	310,1	6,9	2,3 %
Actions stratégiques	48,2	49,0	0,8	1,6 %
Trésorerie	14,7	0,1	-14,6	-99,4 %
TOTAL	2 940,6	2 687,9	-252,8	-8,6 %

Les principales raisons de l'évolution entre 2021 et 2022 sont les suivantes :

Obligations classiques

2022 a vu les thèmes de l'inflation et de la hausse des taux être au centre de l'attention des investisseurs. Nous avons assisté à un cycle de hausse des taux les plus rapide de l'histoire de l'économie de la part des Banques centrales sous la pression de l'inflation.

Dans ce contexte de hausse rapide et brutale des taux, la valeur du portefeuille obligataire de La Mutuelle Générale a fortement diminué (-15,1 %).

Autres produits de taux

Face à la hausse des taux, et la baisse des marchés actions et dans un objectif de diversification, La Mutuelle Générale a investi dans de la dette privée et des fonds alternatifs afin de capter une prime de liquidité. Dans la poche Autres Produits de Taux, la part d'instrument à taux variable est supérieure à celle des obligations classiques, ce qui limite sa sensibilité à la hausse des taux, ce qui explique en partie la performance de cette classe d'actifs.

Les Actions

Face à la diminution de l'appétit pour les actifs risqués, La Mutuelle Générale a fortement réduit son exposition à la poche Action Cotées zone Euro et Internationale pour un montant de -41 M€.

Dans un souci de diversification, La Mutuelle Générale a consolidé sa poche Actions Non Cotées en continuant d'investir dans de nouveaux millésimes : Stratégie Croissance (8 M€) et Marché Secondaire (10 M€).

Actifs réels

Dans un secteur en pleine mutation mais qui est resté résilient en 2022, La Mutuelle Générale a réduit ses investissements dans cette classe d'actifs en ne réallouant pas les fonds arrivés à maturité dans cette classe d'actif. La Mutuelle Générale se conforme ainsi aux engagements pris dans l'allocation validée en 2021. Les investissements ont principalement porté sur des fonds d'infrastructure (20 M€) durant l'année 2022.

Stratégiques

La baisse observée durant l'année 2022 s'explique par le remboursement à l'échéance du prêt participatif accordé par La Mutuelle Générale à Mutaris Caution pour 5 M€. La hausse de 6,9 M€ de l'Immobilier Stratégique s'explique principalement par une augmentation des plus-values latentes de l'ensemble des SCI.

Trésorerie

Le rachat du Dépôt à Terme de 10 M€ et les cessions sur les OPCVM de Trésorerie expliquent l'évolution à la baisse de la trésorerie financière.

A.3.2 Résultats des activités d'investissement

REVENUS FINANCIERS PAR CLASSE D'ACTIFS ET VARIATIONS PAR RAPPORT À N-1

Les principales variations de résultat financier par actifs pour l'année 2022 sont décrites ci-dessous :

• Pour les obligations classiques

Les revenus financiers de cette classe d'actifs sont restés stables suite à la baisse de notre poche obligataire, résultat de la mise en œuvre de la politique d'investissement, et ce malgré le contexte de hausse de taux.

Classe d'actif (en M€)	TAUX			
	Montant 2021	Montant 2022	Variation revenus financiers	Variation +/-values
Produits financiers	36,1	36,0	-0,1	0,0

• Pour les autres produits de taux

L'augmentation de 1 M€ de nos revenus financiers s'explique principalement par l'augmentation de l'exposition à la dette privée (appels des engagements) et la hausse du dividende du fonds dédié Ostrum High Income (245 K€).

Classe d'actif (en M€)	AUTRES PRODUITS DE TAUX			
	Montant 2021	Montant 2022	Variation revenus financiers	Variation +/-values
Produits financiers	7,6	8,6	1,0	0,0

• Pour les actions

La diminution de 7 M€ de nos revenus financiers est liée à la non-distribution de dividendes par le fonds Lazard Horizon pour un montant de 2 M€. Nous avons constaté des moins-values pour un montant de -4,9 M€, qui s'expliquent par le de-risking de notre poche action et à la vente de nos fonds « Actions internationales » : China A et Fonds Santé.

Classe d'actif (en M€)	ACTIONS			
	Montant 2021	Montant 2022	Variation revenus financiers	Variation +/-values
Produits financiers	9,9	2,9	-7,0	-5,0

• Pour les actifs réels

La hausse des revenus financiers de près de 5 M€ est due à la bonne performance des fonds immobiliers.

Les plus-values de cette classe d'actif s'élèvent à 4,5 M€ suite à la cession d'un fonds immobilier.

Classe d'actif (en M€)	ACTIFS RÉELS			
	Montant 2021	Montant 2022	Variation revenus financiers	Variation +/-values
Produits financiers	3,3	8,2	4,9	4,5

• Pour les actifs stratégiques

La baisse de 3,1 M€ de notre revenu financier est la résultante de la compensation entre la distribution de dividende de certaines SCI (IRS et IIE) et des impacts exceptionnels ayant marqué l'année 2021 (vente clinique du paris).

La variation négative des plus-values de -0,6 M€ est le résultat lié à la vente des SCI Palais de la mutualité qui a eu lieu en 2021.

Classe d'actif (en M€)	STRATÉGIQUES			
	Montant 2021	Montant 2022	Variation revenus financiers	Variation +/-values
Produits financiers	13,1	10,1	-3,0	-0,6

En conclusion, nos revenus financiers sont en baisse de 7,4 M€ et nos plus-values ont baissé de 1,1 millions d'euros.

Classe d'actif (en M€)	RÉSULTAT FINANCIER			
	Montant 2021	Montant 2022	Variation revenus financiers	Variation +/-values
Produits financiers	60,5	53,2	-7,3	-1,1

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

RÉSULTAT FINANCIER ET VARIATIONS PAR RAPPORT À N-1

Le tableau ci-après présente le résultat financier du Groupe.

Résultat financier (en M€)	2021	2022	Variation 2021-2022
Total des produits financiers	69,9	65,7	-4,2
Obligations classiques	36,1	36,0	-0,1
Autres produits de taux	7,6	8,6	1,0
Actions	9,9	2,9	-7,0
Actifs réels	3,3	8,2	4,9
Stratégique	13,1	10,1	-3,0
Trésorerie	-0,1	-0,1	-0,1
Total des charges	-9,5	-12,5	-3,1
Frais de Gestion	-3,6	-4,0	-0,4
Intérêts Techniques	-5,9	-8,5	-2,7
Résultat financier net	60,5	53,2	-7,3

Le résultat financier 2022 s'élève à 53,2 M€, contre 60,5 M€ l'année dernière, soit une baisse de 7,3 M€.

Cette baisse provient majoritairement d'une diminution de nos produits financiers de -4,2 millions d'euros, conjuguée à la hausse de nos charges financières de 3,1 millions d'euros.

Cette baisse de plus de 4 millions d'euros, s'explique par :

- La baisse du produit des actions (-7 M€) liée à la non-distribution de notre fonds Lazard et à la vente de nos fonds internationaux afin de de-risquer notre portefeuille sur certaines zones géographiques (Asie, Amériques) et certaines stratégies (Santé) ;
- La baisse de 3,1 M€ sur la classe « Stratégique » provient de la non reconduction d'éléments exceptionnels de 2021 (ventes immobilières en 2021 et dividende post COVID de LBPAS).

Ces baisses sont compensées par l'augmentation de +5 M€ sur nos actifs réels avec la bonne performance de nos fonds immobiliers.

La hausse de nos charges provient majoritairement des « intérêts techniques » pour 2,7 M€.

Les intérêts techniques mentionnés ici correspondent au solde des produits financiers reçus sur les acceptations de La Mutuelle Générale d'une part, et des produits financiers versés aux réassureurs sur les contrats de La Mutuelle Générale cédés d'autre part. La variation du solde (de -2,7 M€) entre 2021 et 2022 s'explique pour l'essentiel par la diminution en 2022 des intérêts perçus par La Mutuelle Générale sur les acceptations, après une année 2021 qui comportait 2 M€ de régularisations exceptionnelles.

A4 / Résultats des autres activités

Au 31 décembre 2022, le groupe La Mutuelle Générale n'exerce pas d'autres activités que celles déjà décrites ci-dessus. Ainsi, le résultat du groupe La Mutuelle Générale comprend d'une part les produits et charges non techniques et d'autre part la charge ou le produit d'impôt sur les sociétés.

A5 / Autres informations

Dans le contexte sanitaire et financier incertain, il convient de rappeler l'importance de nos fonds propres mais également les conclusions des précédents exercices ORSA où la solidité du Groupe avait été affirmée y compris dans des scénarios de stress comparables à ceux observés au plus fort de la crise sanitaire.

B/Système de gouvernance

Informations générales sur le système de gouvernance	21
Exigences et compétence et honorabilité	25
Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	26
Système de Contrôle Interne	29
Fonction d'Audit interne	32
Fonction Actuarielle	34
Sous-traitance	34
Autres informations	35

B / SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B1 / Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe répond aux principes structurants de la Directive Solvabilité II, précisément aux articles 41 à 49 de la Directive, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du Code de la Mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués.

Dans le respect des valeurs mutualistes, la gouvernance du groupe La Mutuelle Générale repose sur deux principes majeurs applicables à chacune des entités du Groupe : la représentation des adhérents et la collégialité entre les structures politiques et opérationnelles.

La gouvernance politique

Sociétés de personnes et non de capitaux, les entités du groupe La Mutuelle Générale offrent à chaque adhérent la possibilité de participer activement à son organisation et d'être un acteur clé de son développement.

La gouvernance opérationnelle

Avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, de la réglementation européenne Solvabilité II, le groupe La Mutuelle Générale a mis en place son nouveau système de gouvernance - dit des « 4 yeux » permettant un double avis sur les décisions importantes.

Conformément à cette réglementation, deux « dirigeants effectifs » ont ainsi été désignés : le Président et le Directeur Général.

Quatre responsables référents des « fonctions clés » du Groupe ont également été nommés et placés sous l'autorité de la Direction générale, permettant une surveillance indépendante des fonctions opérationnelles et une meilleure maîtrise des risques. Ces fonctions clés sont :

- La gestion des risques ;
- L'audit interne ;
- La fonction actuarielle ;
- La vérification de la conformité des décisions de l'entreprise avec les réglementations.

Les dirigeants effectifs rendent compte au Conseil d'administration. Ils doivent faire preuve de compétence, expérience et honorabilité. Les critères de leur nomination sont validés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

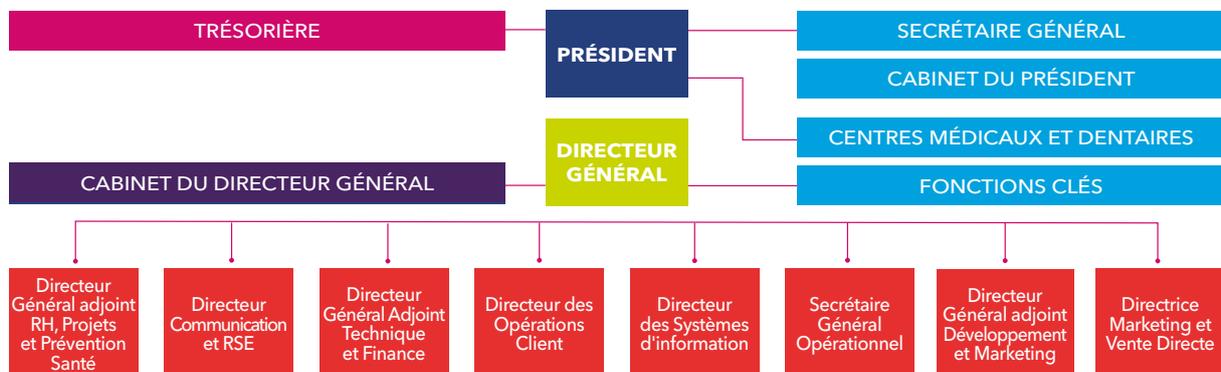
L'objectif de cette organisation respectant le principe des quatre yeux est de garantir une gestion saine et efficace de l'activité et une parfaite transparence vis-à-vis des autorités de contrôle auxquelles elle rend compte.



B.1.1 Système de gouvernance

Présentation de la structure de gouvernance de l'entité / du Groupe prudentiel

L'organigramme simplifié des fonctions opérationnelles de la mutuelle est le suivant :



Instances de gouvernance du Groupe

Du fait du poids de l'activité de La Mutuelle Générale au sein du Groupe, la gouvernance de cette entité s'étend également aux autres entités du Groupe, dont MG Union et Mutaris Caution. Ainsi, le Bureau et les Commissions constituées au sein du Conseil d'administration de La Mutuelle Générale, sont souvent composés d'administrateurs communs aux trois entités et étudient au final les dossiers dans l'intérêt de chacune des entités et du groupe La Mutuelle Générale.

Le Conseil d'administration et le bureau

Le Conseil d'administration

La Mutuelle Générale est administrée par un Conseil d'administration composé d'au maximum 48 membres élus parmi les membres participants et les membres honoraires. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour une durée de 6 ans. Les mandats sont renouvelables par tiers tous les deux ans. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président.

Le Conseil d'administration détermine les orientations et veille à leur application. Il arrête toute mesure permettant à chaque entité de garantir constamment les engagements qu'elle prend vis-à-vis des membres participants et de leurs ayants droit. Il fixe les principes directeurs que celle-ci se propose de suivre en matière de placements.

Le Conseil d'administration opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entité.

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration arrête les comptes annuels et établit un rapport de gestion qu'il présente à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration est responsable des politiques des risques et de gouvernance ainsi que du suivi des risques stratégiques.

Autant que nécessaires, des réunions techniques du Conseil d'administration permettent d'aborder des thèmes aux enjeux importants pour l'avenir de la mutuelle (équilibres techniques, évolution de l'offre, gouvernance, solvabilité...), des experts pouvant être sollicités pour éclairer les Conseils d'administration sur les aspects techniques évoqués. Deux représentants des salariés de la mutuelle assistent avec voix consultatives aux réunions du Conseil d'administration de La Mutuelle Générale.

Dans le cadre de leurs attributions, les Conseils d'administration sont appelés à se prononcer sur des propositions qui doivent au préalable avoir été étudiées par :

- Le Comité Exécutif (ou COMEX), dans sa composition normale ou élargie, instance de pilotage de la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises par les instances politiques ;
- Les Commissions ;
- Le Bureau.

Le Bureau

Le bureau est composé de membres élus au sein du Conseil d'administration, qui doit en préparer les travaux. Il assure le pilotage stratégique de la mutuelle, la cohésion globale et la coordination des travaux des commissions et des comités du Conseil d'administration.

Les commissions en charge des contrôles

Les Commissions, qui se réunissent chacune au moins 2 fois par an et autant que de besoin, ont un rôle d'étude et de réflexion avant la prise de décision par les Conseils d'administration. Les Comités mettent en œuvre des décisions dans le cadre d'un périmètre de compétences préalablement défini et rendent compte de leur action au Conseil d'administration.

La Commission d'Audit est chargée d'évaluer la bonne application des décisions des Conseils d'administration, de signaler les dysfonctionnements constatés et de proposer les mesures de redressement qu'elle juge nécessaires. Elle a un devoir d'alerte

auprès du Président et rapporte directement devant les Conseils d'administration. Le Président de la Commission d'audit participe au Bureau autant que de besoin.

La Commission des Finances et des Risques a pour rôle de préparer les travaux des Conseils d'administration en assurant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Elle doit également s'assurer, en liaison avec les commissaires aux comptes, que le Groupe dispose des moyens financiers nécessaires à son activité. Elle examine et émet un avis sur les comptes annuels, le rapport de gestion présenté par le Trésorier aux Conseils d'administration.

La Commission des finances et des risques conseille les Conseils d'administration sur la stratégie globale de gestion des risques et l'appétence en matière de risques actuels et futurs, l'assiste dans le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques au niveau opérationnel et lui apporte un avis sur les différentes politiques de risques.

Elle instruit et examine :

- Les rapports et comptes rendus des fonctions clés, les rapports et états réglementaires Solvabilité II, avant leur présentation au Conseil d'administration ;
- Les politiques de risques, qu'elle soumet à l'approbation du Conseil d'administration ;
- L'examen régulier de la cartographie des risques ;
- Le processus d'élaboration de l'ORSA soumis au Conseil d'administration ;
- Les lettres, les échanges avec l'Autorité de contrôle.

Le Comité des risques financiers est chargé de contrôler les conditions dans lesquelles sont réalisés les placements par la Direction financière. Par ailleurs, il se porte garant du respect des décisions prises par les Conseils d'administration en matière de placements.

Le Comité des risques stratégiques est chargé de surveiller la maîtrise de l'ensemble des risques stratégiques portés par le Groupe et suit les plans d'actions. Il rend régulièrement compte de son suivi à la Commission des finances et des risques.

Le Comité des nominations, rémunérations et gouvernance composé de représentants politiques et opérationnels, est chargé entre autres, de valider les propositions de rétribution des cadres supérieurs, y compris le Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, et les fonctions clés.

Les dirigeants effectifs

La Mutuelle Générale s'est mise en conformité avec les exigences du nouveau régime prudentiel qui impose à tous les organismes d'assurance de désigner au moins deux personnes en charge de la « direction effective » de l'organisme. Cette obligation est inscrite dans l'article L. 211-13

du Code de la mutualité : « la direction effective des mutuelles ou unions [...] est assurée par au moins deux personnes ». Ces deux personnes portent la responsabilité lors de la prise de décisions stratégiques et importantes. L'absence ou l'empêchement momentané d'un des deux dirigeants effectifs du Groupe ne met pas en péril la continuité de direction de l'organisme. Aucun dirigeant effectif n'a de domaine réservé.

Pour La Mutuelle Générale, les deux dirigeants effectifs sont le Président et le dirigeant opérationnel (Directeur Général), à savoir :

- M. Patrick SAGON (Président) ;
- M. Christophe HARRIGAN (dirigeant opérationnel, Directeur Général).

Les instances de gouvernance opérationnelle

Le management opérationnel est organisé autour du Comité Exécutif.

Le COMEX est chargé de la mise en œuvre des plans opérationnels et des politiques opérationnelles (rémunération, recrutement, etc.) associées au plan stratégique.

Le COMEX est constitué des membres suivants :

- Les dirigeants effectifs (Président, Directeur Général) ;
- Les directeurs généraux adjoints, le secrétaire général opérationnel et les directeurs responsables de grands domaines d'activité stratégiques et opérationnelles.

Le Directeur Général préside le COMEX qui se réunit d'une manière générale une fois par semaine. L'ordre du jour, établi par le Directeur Général, est validé par le Président.

Le COMEX rend compte de son activité aux instances politiques de La Mutuelle sous la forme d'un reporting régulier notamment d'un tableau de bord opérationnel.

Les fonctions clés

En adéquation avec l'article L.211-12 du Code de la mutualité, le groupe La Mutuelle Générale a mis en place les quatre fonctions clés réglementaires définies par la directive Solvabilité II. Pour chacun des articles de cette directive, les responsables des fonctions clés du Groupe et de chaque entité sont :

- Article 44 - fonction « Gestion des risques » : le directeur des risques ;
- Article 46 - fonction « Vérification de la conformité » : le directeur des affaires juridiques ;
- Article 47 - fonction « Audit Interne » : la Directrice de l'Audit Interne ;
- Article 48 - fonction « Actuarielle » : le Directeur du Contrôle Interne.

Les responsables des fonctions clés accèdent à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de leur mission et disposent de l'indépendance nécessaire à la production d'un travail de qualité, exempt de conflits d'intérêts, et ainsi jouer pleinement leur rôle de conseil et d'information du Conseil d'administration.

Dans le respect de la réglementation, le Groupe s'engage à ce que ces quatre fonctions clés aient :

- Un lien avec les instances dirigeantes (article L.211-13 du Code de la mutualité) : les détenteurs des fonctions clés ont la possibilité d'être entendus par le Conseil d'administration ou l'un de ses comités sur simple demande. Ils sont par ailleurs entendus à minima une fois par an afin de présenter le rapport lié à la fonction clé occupée ;
- Un niveau hiérarchique leur permettant de remplir correctement leurs missions ;
- Une indépendance vis-à-vis des fonctions opérationnelles ;
- Un respect des règles de compétences et d'honorabilité.

B.1.2 Politique et pratiques de rémunération

Au regard de leurs fonctions et de l'impact de leur activité professionnelle sur le profil de risque de l'entreprise, La Mutuelle Générale a défini une politique de rémunération qui s'applique aux personnes exerçant les fonctions visées ci-dessous :

- Le Directeur Général, dirigeant effectif
- Les membres du comité exécutif
- Les responsables des fonctions clés

Le dispositif de rémunération veille à ce que les attributions de rémunération n'encouragent pas une prise de risque au-delà des limites de tolérance aux risques du Groupe et ne menacent pas la capacité du Groupe à conserver des fonds propres appropriés. Le dispositif doit être cohérent, transparent et promouvoir une gestion saine et efficace du risque. Il doit permettre d'éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des adhérents.

Le dispositif de rémunération prend en compte les objectifs de durabilité définis par La Mutuelle Générale, notamment ceux relatifs à la politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Politique de rémunération de l'AMSB

Dans l'article 50 de ses statuts, le groupe La Mutuelle Générale a précisé les règles de rémunération concernant ses administrateurs qui permettent d'assurer une indépendance dans la prise de décision.

Au travers de la composition de son Comité des nominations, rémunérations et gouvernance,

qui est composé d'une représentation politique et opérationnelle, le groupe La Mutuelle Générale s'assure de veiller au respect de sa politique de rémunération. Le comité valide les propositions de rétribution des cadres supérieurs, y compris le Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, et les fonctions clés.

Politique de rémunération des salariés

Le groupe La Mutuelle Générale a défini une politique de rémunération. Cette politique s'applique à tous les salariés du groupe constitué autour de La Mutuelle Générale, elle définit les règles en matière de rémunération notamment pour contrôler les conditions de la rémunération variable. Les rémunérations fixes de base sont conformes aux pratiques de place et respectent les minimas conventionnels.

Caractéristiques des régimes de retraite complémentaire des membres de la direction et des titulaires de poste clés

La Mutuelle Générale n'a pas mis en place de régime de retraite complémentaire et de retraite anticipée pour les membres du Conseil d'administration, les dirigeants effectifs, les membres du comité exécutif et les responsables des fonctions clés.

B.1.3 Adéquation du dispositif de gouvernance aux risques

Les principaux objectifs du système de gestion des risques du groupe La Mutuelle Générale sont :

- D'intégrer la gestion du risque au cœur du processus décisionnel et de la stratégie ;
- De participer à la protection de la mutuelle ;
- D'assurer la conformité avec la réglementation ;
- De développer une culture de gestion du risque.

Le Groupe a mis en place un dispositif de gestion des risques reposant sur une organisation claire détaillant le rôle et les responsabilités de tous les acteurs concernés, des processus et un corpus documentaire des politiques de risques qui détaille notamment les règles d'appétence aux risques.

La règle principale d'appétence aux risques se traduit par un encadrement du SCR et du MCR par des zones de surveillance. En cas de franchissement des seuils, des règles ont été définies dans la politique de gestion globale des risques pour permettre un retour en zone normale.

Indicateur	Mesure	Zone de non-conformité	Zone de surveillance	Zone normale
R = Ratio de couverture du SCR par les fonds propres éligibles	% SCR	R < 105 %	105 % ≤ R < 160 %	R ≥ 160 %

Le ratio du MCR doit respecter les mêmes zones de contrôle que celles du SCR explicitées dans le tableau ci-dessus. Le suivi de ces indicateurs est assuré dans le cadre des productions trimestrielles et annuelles des QRT avec analyse des éléments de variation. Afin de s'assurer de la pérennité du Groupe, les exercices ORSA permettent de projeter ces ratios et de les stresser. Par dérogation à l'appétence définie au niveau du Groupe, un seuil d'appétence au risque de 120 % a été défini pour Mutaris Caution compte tenu de son activité en run-off :

Indicateur	Mesure	Zone de non-conformité	Zone de surveillance	Zone normale
R = Ratio de couverture du SCR par les fonds propres éligibles	% SCR	R < 105 %	105 % ≤ R < 120 %	R ≥ 120 %

B2 / Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1 Politiques et processus pour garantir la compétence et l'honorabilité des dirigeants

L'exigence d'honorabilité des dirigeants

Le groupe La Mutuelle Générale s'engage à respecter les obligations en matière d'honorabilité et à procéder à toutes les déclarations nécessaires auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L114-21 du Code de la Mutualité.

Il a mis en place un processus de demande et d'actualisation des extraits de casiers judiciaires de ses administrateurs et dirigeants.

L'exigence de compétence des dirigeants et des administrateurs

La Mutuelle Générale apprécie l'adéquation des compétences de ses dirigeants sur la base des éléments ci-dessous :

- Expérience des dirigeants effectifs ;
- Qualités de direction d'entreprise et compétences techniques et opérationnelles en assurance (assurance et marchés financiers, système de gouvernance et gestion des risques, analyse actuarielle et financière, réglementation des assurances).

En ce qui concerne les administrateurs, conformément à l'article L.114-21 VIII du Code de la Mutualité, leur compétence est appréciée à la fois individuellement et de façon collégiale, à partir de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment celles exercées en tant que président d'une commission ou d'un comité. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise.

Le groupe La Mutuelle Générale a déterminé les domaines dans lesquels une compétence collective devait être présente au sein du Conseil d'administration :

- Marchés de l'assurance ;
- Marchés financiers ;
- Stratégie de la mutuelle et du Groupe ;
- Modèle économique de la mutuelle et du Groupe,
- Gouvernance sous Solvabilité II ;
- Réglementation du secteur de l'assurance.

Afin, d'assurer la compétence de ses Conseils d'administration dans les domaines précités, le groupe La Mutuelle Générale a mis en place une offre de formation complète et adaptée, dont les modalités sont fixées chaque année.

B.2.2 Politiques et processus pour garantir la compétence et l'honorabilité des responsables des fonctions clés

L'exigence d'honorabilité des porteurs de fonctions clés

Le groupe La Mutuelle Générale s'engage à respecter les obligations en matière d'honorabilité et à procéder à toutes les déclarations nécessaires auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article 34 de la Directive Solvabilité II.

Le Groupe a mis en place un processus de demande et d'actualisation des extraits de casiers judiciaires des détenteurs des fonctions clés ou du responsable en interne d'une fonction clé externalisée.

L'exigence de compétence des porteurs de fonctions clés

Le groupe La Mutuelle Générale apprécie l'adéquation des compétences et de l'expérience des personnes sélectionnées.

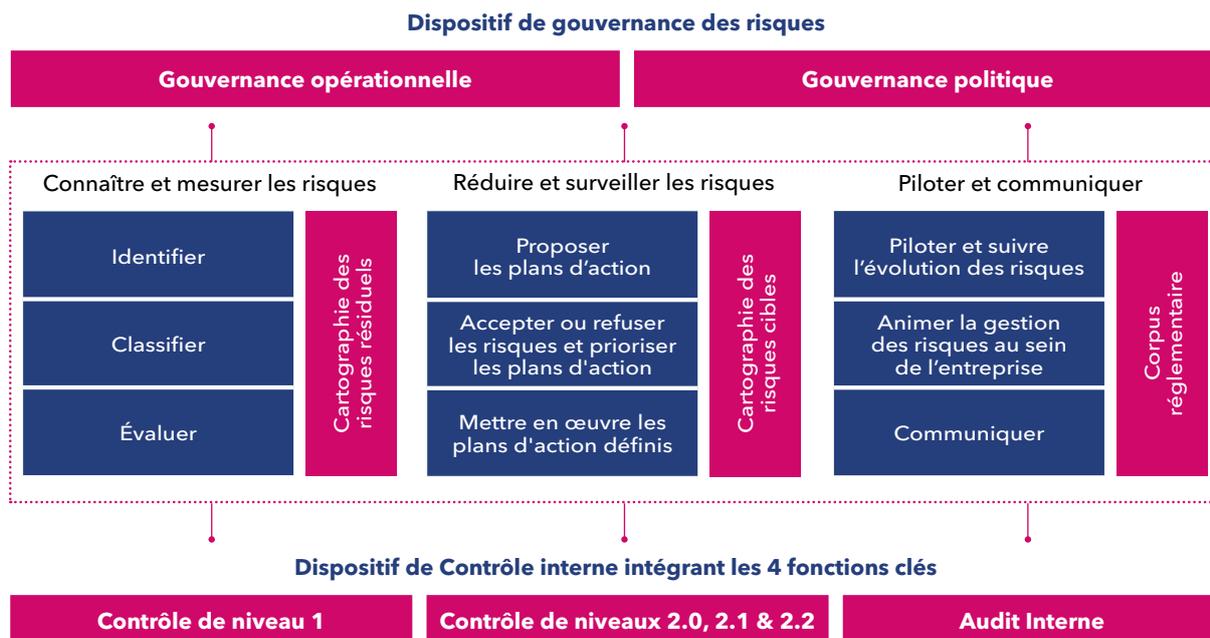
Les critères de compétences retenus sont :

- La fonction Gestion des risques : une expérience professionnelle significative liée au risque dans le domaine de la Banque/Finance/ Assurance, et une bonne compréhension du marché de l'assurance, des marchés financiers, de la réglementation de l'assurance ;
- La fonction vérification de la conformité : une expérience professionnelle en lien avec le contrôle interne ou une activité juridique et une bonne compréhension du marché de l'assurance, de la réglementation, des principes du contrôle interne ;
- La fonction audit interne : une expérience professionnelle significative et une bonne compréhension du marché de l'assurance, de la réglementation, des principes de l'audit interne ;
- La fonction actuarielle : une expérience professionnelle en actuariat en lien avec la gestion des risques assurantiels et une bonne connaissance et une compréhension du marché de l'assurance, des techniques mathématiques actuarielles et financières, des normes de calculs en Solvabilité II.

B3 / Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Description du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques repose tout d'abord sur un dispositif de gouvernance des risques représenté par le schéma ci-dessous :



Le système de gestion des risques du groupe La Mutuelle Générale comprend également des politiques et sous-politiques de risques s'étendant à toutes ses entités et articulées comme suit :



Chaque politique décrit l'appétence du groupe La Mutuelle Générale au périmètre de risque couvert, les responsabilités des acteurs du Groupe pour sa déclinaison et sa mise en œuvre opérationnelle, le processus de sa mise à jour et de validation.

B.3.2 Connaissance et mesure des risques

Le Groupe construit une cartographie des risques résiduels, c'est-à-dire en tenant compte des moyens de maîtrise existants.

Identification des risques

Trois approches complémentaires sont mises en œuvre pour assurer une vision exhaustive des risques du Groupe :

- **L'approche Top-Down** permet d'identifier les risques stratégiques ;
- **L'approche Bottom-Up** permet de consolider les risques identifiés par les opérationnels ;
- **L'approche par les incidents** permet de regrouper les incidents majeurs détectés par les opérationnels.

Classification des risques

Les risques sont classés selon le standard IFACI afin d'être associés à l'une des 4 familles suivantes : Les risques financiers, assurantiels, opérationnels et environnementaux.

Évaluation des risques

Chaque risque est évalué selon ses spécificités et une méthodologie de cotation appropriée :

- Les outils de cotations des **risques financiers et assurantiels** s'appuient sur les fondements de Solvabilité II :
 - Pilier 1 : les règles de calcul standards,
 - Pilier 2 : l'ORSA,
 - Des indicateurs économiques et comptables ;
- Les outils de cotations des **risques opérationnels et environnementaux** s'appuient sur des échelles internes de survenance et d'impact :
 - Probabilité de survenance,
 - Échelle d'impact financier,
 - Échelle d'impact non financier.

Les risques opérationnels et environnementaux sont rattachés à des actions de maîtrise à mettre en œuvre :

- **Surveillance simple** : le risque est suivi au niveau opérationnel et fait l'objet de contrôles de 1^{er} niveau ;
- **Surveillance renforcée** : le risque est suivi au niveau opérationnel et fait l'objet de contrôles de 1^{er} et 2^e niveau ;
- **Plan d'action recommandé** : le risque est suivi en comité des risques stratégiques, fait l'objet d'un plan de contrôles et éventuellement d'un plan de réduction ;
- **Plan d'action systématique** : le risque et son plan d'action de maîtrise sont suivis en comité des risques stratégiques.

Enfin les risques sont répartis en trois niveaux :

- Les **risques stratégiques** sont définis comme ceux pouvant affecter fortement le profil de risque du groupe La Mutuelle Générale, ils sont arbitrés par le comité des risques stratégiques et présentés au Conseil d'administration pour approbation de leur classification ;
- Les **risques majeurs** sont ceux pouvant affecter significativement le profil de risque du groupe La Mutuelle Générale ;
- Les **risques élémentaires** sont ceux susceptibles de n'affecter que faiblement le profil de risque du groupe La Mutuelle Générale.

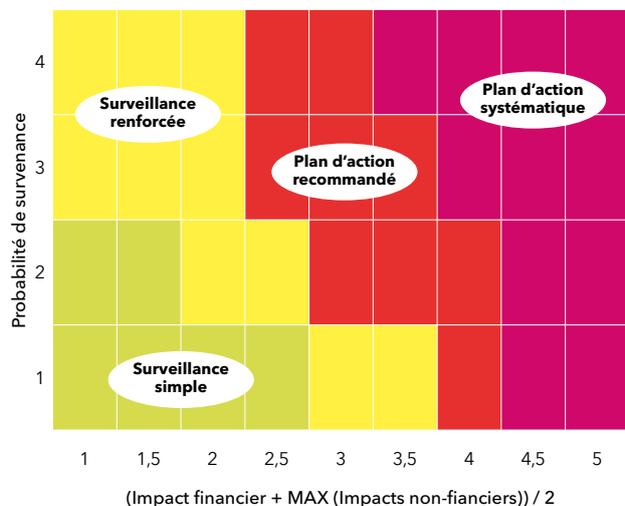
B.3.3 Cartographie des risques

La cartographie des risques du groupe La Mutuelle Générale a pour objectif de lister l'ensemble des risques répertoriés par la Direction du Contrôle Interne et la direction des Risques.

La cartographie construite doit permettre de distinguer les risques par zones de couleurs (vert, jaune, orange, rouge) selon leur criticité et leur probabilité afin d'en faciliter le suivi.

Principes

La cartographie des risques présente l'ensemble des risques en les distribuant selon leur fréquence de survenance et leurs impacts. Le croisement de ces informations les positionne sur une zone à laquelle est associée une typologie de surveillance et de maîtrise.



Identification des Risques stratégiques

La cartographie des risques stratégiques représente les principaux risques du Groupe. Elle est préparée par la Direction des Risques puis revue avec les membres du Comité des risques stratégiques et validée par les instances politiques. La cartographie des risques stratégiques se construit suivant un processus à trois phases :



Les processus d'identification, d'évaluation et de validation des risques sont décrits dans la politique générale des risques du Groupe.

B.3.4 Évaluation interne des risques et de la solvabilité

Le processus ORSA, piloté par la Direction des Risques au titre de la fonction clé de Gestion des risques, exige une coordination entre les équipes opérationnelles (Direction Technique, Direction Financière, Direction des Systèmes d'Information, Direction des Risques, ...) afin de présenter une évaluation complète des risques au comité des risques stratégiques, aux dirigeants effectifs puis aux Conseils d'administration.

Le processus ORSA mobilise ainsi tous les niveaux de la mutuelle en suivant une approche Top-Down et Bottom-Up.

Les principales étapes du processus de validation de l'ORSA sont les suivantes :

- Réalisés conjointement par la Direction Technique et la Direction des Risques : identification des scénarios, calculs ;
- Sous la responsabilité de la Direction des risques : rédaction du rapport ;
- Validation du rapport par les instances opérationnelles puis politiques (comité des risques stratégiques, Commission des finances et des risques, Conseil d'administration) et envoi à l'ACPR ;
- Mise à jour et suivi des indicateurs et des plans d'actions de pilotage de l'ORSA.

Contenu des stress tests réguliers

Dans le cadre de l'ORSA, le Groupe réalise des projections à travers différents scénarii représentant un environnement dégradé :

- À l'actif : détermination des scénarii en fonction des principales expositions sur les marchés financiers ;
- Au passif : détermination des scénarii en fonction des principaux engagements de l'organisme notamment au travers des P/C et d'un choc sur le portefeuille des adhérents.

Compte tenu de l'évolution de la courbe des taux et de l'exposition de la Mutuelle Générale tant au niveau de l'actif (par la détention d'obligations) qu'au niveau du passif (avec l'impact sur le niveau de provision), il a été fait le choix de modéliser plusieurs tests de résistance intégrant diverses évolutions de la courbe des taux. Il a été également modélisé des stress tests de type pandémie, en combinant les chocs à l'actif et au passif.

Fréquence du rapport

Par défaut, la fréquence de réalisation de l'ORSA est annuelle. En cas de modification significative de son profil de risques, le Groupe a prévu de pouvoir réaliser des ORSA ponctuels. L'outil utilisé permet de le faire.

Respect permanent des exigences réglementaires et de l'appétence définie

Dans le rapport ORSA, le Groupe s'assure que les projections réalisées, et ce y compris dans le cas des scénarii de stress, permettent de démontrer qu'il respecte son appétence au risque et les exigences réglementaires sur l'horizon de projection et dans le cadre de la stratégie définie par les instances de gouvernance.

Exploitation des résultats de l'ORSA

Au travers de ses résultats, l'ORSA constitue le socle de la révision des risques stratégiques en apportant une vision prospective sur l'évolution de l'exposition aux risques du Groupe. Ainsi, le rapport ORSA permet d'évaluer le besoin de renforcer ou non les plans d'actions existants.

B.3.5 Mise en œuvre du dispositif par famille de risques

Les risques stratégiques représentent les risques qui pourraient affecter significativement le Groupe (financièrement, en termes d'image, ...). Leur liste est inventoriée par la Direction des Risques puis revue avec les membres du Comité des risques stratégiques et validée par les instances politiques. Chaque risque est suivi par un plan d'action.

Le groupe La Mutuelle Générale a identifié 11 risques stratégiques classés par famille de risque. Validés par le conseil d'administration, ces risques sont pris en compte dans le pilotage de l'activité du Groupe.



B.3.6 La fonction Gestion des risques

La fonction Gestion des risques assure le pilotage de l'ensemble des risques de l'entreprise et du dispositif de maîtrise des risques décrit ci-dessus.

Le Directeur des Risques assure la fonction clé Gestion des risques.

La direction des risques est rattachée au Secrétariat Général Opérationnel qui comprend la Direction du Contrôle Interne (DCI), la Direction des Risques (DRI), la Direction de la Sécurité et de la Qualité Des Données qui sont les principaux acteurs de la maîtrise des risques.

Le directeur des risques est en charge des missions suivantes :

- Identifier, évaluer et gérer les risques ;
- Assister la Direction générale dans le cadre de sujets liés à la gestion des risques ;
- Gérer le profil de risque ;
- Gérer le contrôle permanent ;
- Formaliser la cartographie des risques ;
- S'assurer de la prise en compte des nouveaux risques ;
- Suivre les plans d'actions d'atténuation des risques ;
- Mettre en œuvre l'ORSA ;
- Reporter régulièrement sur les risques stratégiques aux instances de gouvernance.

Coordination des 4 fonctions clés :

Le Secrétaire Général Opérationnel est en charge de la coordination des 4 fonctions clés à travers la tenue de réunions périodiques dont l'objectif est de travailler de concert, de partager l'information et d'optimiser l'établissement des rapports des différentes fonctions et du reporting auprès du Directeur Général.

Cette coordination fonctionnelle permet de mieux articuler les lignes de défense en matière de plan de contrôle, de partager l'approche et la cartographie des risques, d'assurer une veille réglementaire transverse, de nouer des synergies et des partages d'expérience.

B4 / Système de Contrôle Interne

B.4.1 Le contrôle interne

La définition par les instances dirigeantes d'une politique en matière de contrôle interne constitue un préalable à la mise en place du dispositif de contrôle interne.

En matière de contrôle Interne, il existe 3 politiques validées par le Conseil d'Administration :

- **La Politique Risques Opérationnels et Environnementaux** pour ce qui concerne une approche macroscopique d'identification, d'évaluation et de mise en place d'actions de maîtrise de ces risques ;
- **La Politique de Contrôle Interne** s'attachant à présenter le Plan de Contrôle Interne ;
- **La Politique de lutte contre la Fraude, le Blanchiment et le Financement du Terrorisme** qui traduit le dispositif mis en œuvre.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques, notamment ceux de ne pas atteindre les objectifs fixés, le contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe.

Plus particulièrement, le contrôle interne vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
- Le bon fonctionnement des processus internes concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- La fiabilité des informations financières.

La Direction du Contrôle Interne s'appuie sur une démarche de sécurisation de l'ensemble des processus de l'entreprise et permet d'identifier les risques et les plans de contrôles associés.

Les référentiels Processus, Risques et Contrôle sont ainsi mis à jour dans le Référentiel Cartographique de l'Entreprise (RCE) en utilisant l'outil ARIS partagé avec le département Architecture d'entreprise de la Direction des Systèmes d'Information.

Ces éléments ainsi formalisés sont mis à disposition sur l'intranet de l'entreprise et les directions peuvent alimenter celui-ci des procédures détaillées, guides, formulaires... nécessaires à la bonne réalisation de ces processus.

Description du dispositif de contrôle interne

L'élaboration d'une cartographie des risques résiduels permet de distinguer les processus pour lesquels un contrôle interne a été mis en place de ceux pour lesquels la maîtrise est encore à améliorer. Pour les premiers, l'étape suivante du contrôle interne sera principalement constituée d'audits et pour les seconds, la Direction du Contrôle Interne anime des travaux de réflexion sur les risques et les actions de contrôle à mettre en place.

La cartographie des risques résiduels du groupe La Mutuelle Générale, permet également la définition des priorités au sein du plan programme des actions principales de maîtrise des risques.

La cartographie des risques permet ainsi de positionner chaque risque au regard de son poids résiduel dans des « zones » auxquelles sont associées des dispositifs de maîtrise :

- Surveillance simple ;
- Surveillance renforcée ;
- Plan d'action recommandé ;
- Plan d'action systématique.

Les risques résiduels les plus significatifs se voient associer un plan d'action de maîtrise. En complément, un ensemble de contrôles et d'indicateurs permettent de les surveiller et d'en suivre l'évolution dans le temps.

Le contrôle interne dispose également d'une base d'incidents ou des événements intervenus, manifestations visibles de la survenance des risques, ainsi qu'un reporting sur l'évolution des risques ou les dysfonctionnements significatifs. Cela doit permettre de confronter l'auto-évaluation des risques à la réalité en quantifiant la probabilité de survenance et l'impact réel de ceux-ci.

Objectifs et missions du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne a pour mission de mesurer l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques opérationnels de l'entreprise et d'accompagner les Directions métiers dans la maîtrise des risques liés à leur périmètre d'activités. Cette démarche s'appuie sur :

1) Un cycle annuel des revues de processus :

- Les revues sont réalisées avec le métier et prennent en compte notamment les nouvelles réglementations, les changements d'organisation, l'évolution des activités ainsi que les projets conduits depuis la dernière revue ;
- Elles permettent plus particulièrement la révision de la couverture des risques au travers de la revue des contrôles de niveau 1, directement intégrés dans les processus et outils de gestion, et également de l'analyse des résultats des campagnes périodiques de l'ensemble des contrôles de niveau 2 ;
- Un SWOT est aussi réalisé avec le métier : au cours des revues de processus un échange autour de la couverture des risques permet aux métiers d'identifier ou d'actualiser les risques, faiblesses, menaces et opportunités du processus. Cette vision est ensuite confrontée à la cartographie des risques qui est faite par ailleurs.

2) Un cycle annuel de cartographie des risques :

- En fin d'année, une revue annuelle des risques a pour objet d'actualiser le référentiel des risques à l'aune des SWOT métier produits lors des revues de processus, des éléments de risques exogènes et endogènes, des incidents majeurs d'entreprise ;
- Cette revue est l'occasion d'identifier les actions de maîtrise existantes ou à mettre en place : il s'agit d'actions de prévention, de détection (contrôles de niveau 1) de correction/protection (contrôles de niveau 2) voire de projets d'entreprise ayant des objectifs sous-jacents de maîtrise des risques ;
- À partir de ce référentiel, chaque semestre les risques font l'objet d'autoévaluations par les propriétaires sur la base d'échelles d'impacts et de probabilité, ces évaluations étant validées en majorité par le Directeur du Contrôle Interne mais également par le Directeur des risques, le Directeur de la Sécurité, et la Fonction Vérification de la Conformité ;
- Il en résulte une cartographie, positionnant les risques dans une matrice de chaleur avec les « zones » de maîtrise définies dans le référentiel de cotation des risques.

Les informations collectées lors des revues permettent la mise à jour des référentiels processus, risques et contrôles qui serviront de base à l'amélioration globale du dispositif dans un objectif de maîtrise des risques de l'entreprise en adéquation avec son appétence aux risques.

Cette mise en œuvre et ce suivi des actions de contrôle interne existent au quotidien dans toutes les activités du groupe La Mutuelle Générale, et la Direction du Contrôle Interne a donc pour mission, avec toutes les directions de l'entreprise, d'animer et formaliser toute la démarche de maîtrise des risques dans ARCM, outil de gestion des risques et des contrôles, associé au RCE.

Rôles et gouvernance du système de contrôle interne

Le contrôle interne concerne l'ensemble des processus du Groupe. La Direction du Contrôle Interne (DCI) a la responsabilité de son

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

déploiement au travers d'un dispositif d'ensemble comprenant notamment la conception et la mise en place du système d'information du groupe La Mutuelle Générale, les politiques et procédures de pilotage, de surveillance et de contrôle.

Les démarches du contrôle interne déployées par la DCI sont régulièrement adaptées et font l'objet d'évolutions pour les rendre plus cohérentes et répondre encore mieux aux attentes de la gouvernance en matière de maîtrise des risques. De plus, le plan de contrôle interne est validé une fois par an.

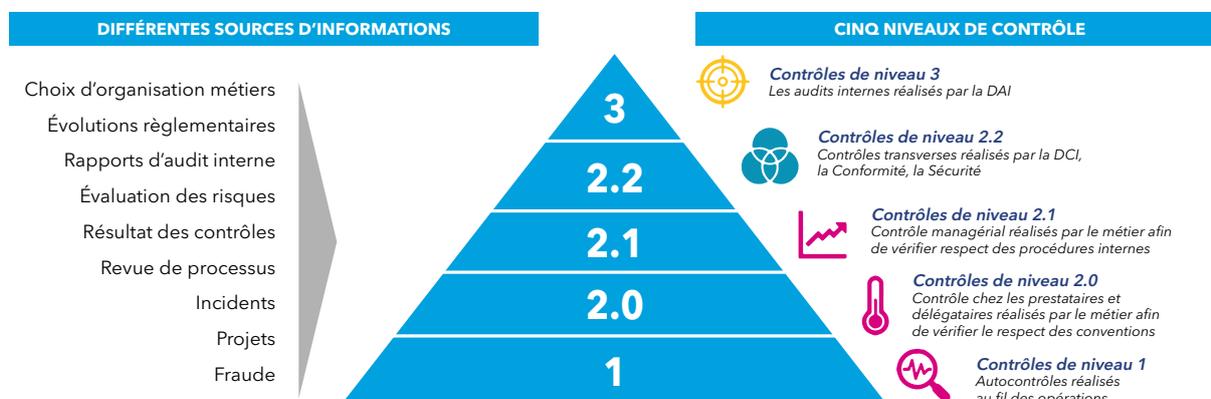
Les risques les plus fréquemment cités ou ayant le poids le plus significatif sont retenus et intégrés dans l'outil de gestion des risques pour des **campagnes d'autoévaluations**. Il est de la responsabilité de chaque directeur, propriétaire des risques sur son périmètre de responsabilité, de les évaluer semestriellement.

Dispositif de contrôles

En adéquation avec les approches traditionnelles de contrôle interne, le dispositif de maîtrise des risques comprend 3 niveaux de défense, chaque collaborateur, selon son niveau de responsabilités, étant acteur de ces contrôles :

PRINCIPES D'ORGANISATION DU PLAN DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle est revu chaque année afin de s'adapter à la réalité des activités de l'entreprise. Il est mis à jour en dialoguant avec les Directions Métiers et prend en compte différentes sources d'informations. Sa réalisation repose sur l'implication de tous : opérateurs métier, ligne managériale, contrôleurs métier, Contrôle interne et Audit interne.



- **1^{er} niveau** : il est effectué par l'ensemble des collaborateurs du Groupe La Mutuelle Générale par des actions de maîtrise automatiques ou manuelles intégrées aux processus opérationnels et concerne l'ensemble des directions. Il est immédiat, systématique et permanent. Il vise à garantir la régularité, la sécurité et la validité de toutes les opérations, ainsi que le respect des mesures liées à la surveillance des risques associés à ces opérations ;

- **2^e niveau** : il s'agit de contrôles opérationnels, a posteriori, systématiques, permanents mais suivant une périodicité adaptée selon leur nature. Ils ont pour objectif de vérifier la régularité et la conformité des opérations et de suivre certains types particuliers de risques. Il est distingué :

- **Les contrôles de niveau 2.0 sous la responsabilité des directions Métiers**

réalisés sur place ou sur pièces chez les délégués dans le cadre de l'externalisation des activités afin de vérifier le respect des engagements contractuels ou conventionnels ;

- **Les contrôles de niveau 2.1 sous la responsabilité du manager**

réalisés a posteriori et à une périodicité définie par lui afin d'assurer la régularité, la conformité des opérations, le pilotage des risques dans les processus ;

- **Les contrôles de niveau 2.2 sous la responsabilité de la Direction du Contrôle Interne** pour piloter l'ensemble du dispositif et suivre plus particulièrement la réalisation du Plan de Contrôle Interne.

Les fonctions Actuarielle, Gestion des risques, et Vérification de la conformité interviennent au titre de ce 2^e niveau.

- **3^e niveau** : l'évaluation du dispositif de contrôle relève des missions de la fonction clé Audit Interne et les audits. Effectués par la Direction de l'Audit Interne, ces contrôles sont périodiques et visent à garantir la conformité de toutes les opérations. Ils peuvent être déclenchés pour enquêter suite à la survenance d'un incident important.

B.4.2 La fonction de vérification de la conformité

Description du dispositif de vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité est présente au sein du groupe La Mutuelle Générale depuis le 17 décembre 2015, elle est rattachée au Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L.211-13 du Code de la Mutualité. Cette disposition dans l'organisation permet également :

- Un lien avec les instances dirigeantes : le Responsable de la fonction vérification de la conformité peut être entendu par le Conseil d'administration ou l'un de ses Comités sur simple demande. Par ailleurs, l'activité de la fonction vérification de la conformité est présentée une fois par an à la Commission des finances et des risques ;

- Une indépendance vis-à-vis des autres directions ;
- Un respect des règles de compétence et d'honorabilité.

La Fonction vérification de la conformité contribue à prévenir et maîtriser les risques de non-conformité.

Objectifs et missions de la fonction de vérification de la conformité

La Fonction vérification de la conformité de La Mutuelle Générale s'assure que le dispositif de gestion des risques de non-conformité lié aux activités d'assurance et de réassurance de la mutuelle permet de répondre aux exigences légales et réglementaires.

La Fonction vérification de la conformité donne une assurance raisonnable aux dirigeants quant à la maîtrise de ces risques de non-conformité liés aux activités d'assurance et de réassurance de la mutuelle, contribuant ainsi à la confiance de toutes les parties prenantes et à la satisfaction des clients.

Pour exercer ses missions, la fonction vérification de la conformité élabore et met en place les outils et procédures suivantes :

- Un suivi de la veille permettant de s'assurer que les évolutions réglementaires sont prises en compte ;
- Une cartographie des risques de non-conformité ;
- Un plan de conformité ;
- Une procédure de contrôle des risques de non-conformité.

La Fonction vérification de la conformité met en place les contrôles de conformité de niveau 2 sur les domaines identifiés dans la cartographie des risques de non-conformité.

En matière de reporting interne, la fonction vérification de la conformité est chargée de rendre régulièrement compte à la Direction Générale, au Secrétaire Général Opérationnel, et au moins une fois par an à la Commission des finances et des risques, dans le cadre du compte-rendu d'activité de la fonction vérification de la conformité.

Rôles et gouvernance du système de vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité a la responsabilité du déploiement du dispositif de conformité au sein de La Mutuelle Générale. Elle a notamment pour rôle de conseiller et d'alerter le Conseil d'administration et les dirigeants effectifs. Elle assure également la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs du groupe La Mutuelle Générale sur les risques de non-conformité en matière d'assurance et de réassurance.

La fonction vérification de la conformité est sous la responsabilité du Directeur des Affaires Juridiques.

Les travaux de l'exercice 2022 ont permis de poursuivre la mise en place de la Fonction vérification de la conformité au sein de La Mutuelle Générale, notamment grâce aux recommandations d'un audit de la Fonction de vérification de la conformité réalisé en 2021.

B5 / Fonction d'audit interne

B.5.1 Présentation de la fonction audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

La fonction d'audit interne a notamment pour objectif :

- D'évaluer l'adéquation et l'efficacité du Système de Contrôle Interne et les autres éléments du système de Gouvernance ;
- De mettre en œuvre la politique d'audit interne ;
- De proposer et mettre en œuvre un plan d'audit annuel voire pluriannuel basé sur les risques majeurs du Groupe ;
- De formuler les recommandations nécessaires à la maîtrise des risques et de s'assurer dans ce cadre de la pertinence des plans d'actions proposés par les acteurs concernés ;
- De suivre la mise en œuvre de ses recommandations ;
- De produire un rapport annuel d'activité à destination du Conseil d'administration.

L'Audit Interne est en charge de deux types de missions :

- Des missions d'assurance (« apporter l'assurance de la maîtrise des activités ») et
- Des missions de conseil (« apporter un avis, un éclairage particulier sur une situation donnée ou un dysfonctionnement »).

B.5.2 Mise en œuvre opérationnelle de la fonction audit interne

Rôles et gouvernance de l'audit interne

La Direction de l'Audit Interne (DAI) intervient dans le cadre d'une politique de l'audit interne,

d'une charte de l'audit interne, réexaminées tous les ans, et d'un plan d'audit interne. Elle est rattachée à la Direction Générale, Au-delà de ce rattachement hiérarchique, un rattachement fonctionnel à la Commission d'Audit du Conseil d'administration est également assuré. Cette organisation contribue à garantir l'indépendance de la DAI.

Le Directeur Général fait exécuter la politique d'audit interne. Il veille à ce que les moyens et l'organisation nécessaires à son application soient adaptés. Il valide le plan d'audit annuel voire pluriannuel proposé par le Directeur de l'audit interne et peut saisir l'audit interne pour une mission hors plan. Il veille également à ce que les recommandations soient menées à bien et en rend compte au Conseil d'administration.

Les membres du Comex sont associés à la fois dans le cadre de l'élaboration du plan d'audit et dans chaque mission d'audit. Les Directions opérationnelles contribuent, sans entrave, à la réalisation des missions de l'audit interne et sont porteuses des actions de maîtrise pour leurs domaines de responsabilité.

Construction du plan d'audit interne et communication des résultats de l'audit interne

Conformément à la politique d'audit interne de La Mutuelle Générale*, le responsable de l'audit interne établit le plan annuel d'audit en prenant en compte :

- La cartographie des risques stratégiques et majeurs de l'ensemble des activités de La Mutuelle Générale (univers d'audit), afin de définir des priorités d'audit en cohérence avec le plan stratégique du Groupe et son appétence aux risques ;
- Les attentes de la Gouvernance de La Mutuelle Générale et les moyens à disposition de l'audit interne (ressources internes, prestataires externes...);
- La couverture des domaines d'activités et des risques par les 1^{re} et 2^e lignes de maîtrise.

Le plan d'audit est approuvé par le Directeur Général avant sa validation par le Conseil d'administration sur proposition de la Commission d'audit. Il peut faire l'objet, en cours d'année, d'une révision approuvée par le Directeur Général et le Président de la Commission d'audit, avant sa validation par le Conseil d'administration.

Communication des résultats de l'audit interne et reporting de la fonction audit interne

Pour les missions d'assurance, les rapports d'audit sont communiqués aux Directions concernées, aux membres du Comex, de la Commission d'audit et du Bureau.

Au cours des rencontres avec le Directeur Général et des réunions de la Commission d'audit, ainsi que lors des ateliers réunissant les fonctions clés, le responsable de la DAI fait notamment état de l'avancement du plan d'audit de l'exercice en cours, des résultats des audits (diagnostics et recommandations), des activités et des ressources mobilisées de la DAI.

La Direction de l'audit interne élabore, une fois par an, le rapport général d'activité et d'évaluation de la fonction audit interne à destination du Directeur Général, de la Commission d'audit et du Conseil d'administration.

Enfin, il convient de souligner que les suivis d'audit donnent lieu à des points d'avancement et à la rédaction d'un rapport de suivi, communiqués aux responsables audités, aux membres du COMEX, de la Commission d'audit, du Bureau et aux Directeurs du Contrôle Interne et des Affaires Juridiques.

Dispositif de suivi des recommandations de l'audit

Conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (norme n° 2500), la DAI a mis en place un dispositif adapté, qui s'est renforcé en 2020, pour suivre la mise en œuvre de ses recommandations :

- D'une manière générale, un 1^{er} suivi d'audit est réalisé 6 mois après la diffusion du rapport d'audit, ou dans un délai plus court si les échéances du plan d'actions ou la criticité des risques résiduels le justifient ;
- Un 2^e suivi est systématiquement organisé par la DAI, en fonction des résultats relevés par la DAI, au cours du 1^{er} suivi, pour s'assurer de la mise en œuvre complète des plans d'actions ;
- Si besoin, un 3^e suivi peut être organisé afin d'assurer un suivi exhaustif des actions non encore clôturées lors du 2^e suivi.

Selon les situations, la DAI organise également des points d'avancement intermédiaires (entre 2 rapports de suivi) visant à s'assurer que les actions en retard sont engagées pour respecter les échéances fixées avec ses interlocuteurs.

B.5.3 Indépendance et compétence de la fonction audit interne

L'audit interne est exercé d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles, y compris des autres fonctions clés.

L'indépendance de l'audit interne est assurée par son double rattachement, hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement à la Commission d'audit du Conseil d'administration.

L'audit interne de La Mutuelle Générale n'exerce aucune fonction opérationnelle et est libre de

*Dernière actualisation de la politique d'audit interne validée par le Conseil d'Administration le 25/11/2022

toute influence qui pourrait porter atteinte à son indépendance et à son impartialité de la part des autres fonctions ou de la Gouvernance.

Les auditeurs internes doivent signaler avant le lancement de chaque audit tout potentiel conflit d'intérêts et ne peuvent contrôler des activités qu'ils ont eux-mêmes exercées dans les 2 ans précédant la mission. Ils respectent et appliquent les principes fondamentaux de déontologie de la profession : l'intégrité, l'objectivité, la confidentialité et la compétence.

Afin de leur permettre d'améliorer de manière continue leurs compétences, les auditeurs internes s'engagent à suivre des formations et/ou tout évènement de nature à accroître l'efficacité et la qualité de leurs travaux. Pour garantir l'objectivité de ses travaux, la DAI s'appuie sur une approche méthodologique et systématique dans l'organisation des missions d'audit.

Enfin, tous les ans, le Directeur de l'audit interne / responsable de la fonction clé confirme son indépendance devant la Commission d'audit et devant le CA au moment de la présentation du rapport de la fonction clé.

B6 / Fonction Actuarielle

B.6.1 Présentation de la fonction actuarielle

Solvabilité II prévoit pour les organismes d'assurance une fonction clé dite Actuarielle devant émettre un rapport annuel au Conseil d'administration. En la matière, la réglementation se décline ainsi en trois niveaux d'exigences rappelés ci-dessous :

Exigences de niveau 1 : l'Article 48 de la Directive fixe les missions de la fonction actuarielle

- Sur les **provisions techniques** : coordination du calcul, validation des méthodes, vérification de la qualité des données, comparaison entre projections et observations, information du management ;
- Avis sur la **politique de souscription** : caractère suffisant des cotisations, analyse de l'inflation, du risque juridique, de l'évolution de la composition du portefeuille, étude sur le risque d'anti-sélection ;
- Avis sur la **politique de réassurance** : cohérence de la politique de réassurance avec l'appétit au risque, le profil de risque, la politique de souscription et les provisions techniques... et évaluation de la performance de la couverture de réassurance.

Exigences de niveau 2 : l'Article 272 des Actes Délégués (voir annexe 1) détaille les tâches relatives à la fonction actuarielle et impose la production d'un rapport actuariel au moins annuel, à destination de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, dans lequel la fonction actuarielle :

- Documentera les travaux réalisés et leurs résultats ;
- Identifiera les lacunes éventuelles et émettra des recommandations.

Exigences de niveau 3 : une notice sur la gouvernance émise par l'ACPR fournit des recommandations relatives à la réalisation des missions et tâches de la fonction actuarielle décrites dans les mesures de niveaux 1 et 2 (contenu et modalités de réalisation).

B.6.2 Modalités de mise en œuvre opérationnelle de la fonction actuarielle

Comme tous les autres responsables de fonction clé, celui de la fonction actuarielle est rattaché au Directeur Général pour exercer sa mission.

Le responsable de la fonction actuarielle est également Directeur du Contrôle Interne. Cette responsabilité lui permet d'avoir une visibilité transverse sur l'ensemble des risques opérationnels du groupe La Mutuelle Générale. Plus spécifiquement par rapport à la fonction actuarielle, celui-ci a directement accès aux risques opérationnels et leur prise en compte dans les risques majeurs ou stratégiques du Groupe et la mise en place du Plan de Contrôle Interne concernant particulièrement la qualité des données.

Les travaux de la fonction actuarielle s'appuient sur les politiques de risques validées par toutes les entités du groupe La Mutuelle Générale et principalement :

- Politique de gestion globale des risques ;
- Politique de gouvernance et de surveillance des produits ;
- Politique de souscription ;
- Politique de gestion du risque de provisionnement ;
- Politique de réassurance ;
- Politique ORSA ;
- Politique de qualité des données dans le cadre de Solvabilité II.

B7 / Sous-traitance

B.7.1 Politique de sous-traitance

Le Conseil d'administration de la mutuelle a validé une politique écrite d'externalisation qui définit les principes retenus pour toute opération d'externalisation de prestations importantes ou critiques. Elle vise à couvrir toutes les phases liées à l'externalisation et à préciser les règles, les rôles et les responsabilités en matière d'identification, de qualification, de contractualisation, de connaissance, de suivi et de contrôle des prestataires externes en tenant compte des enjeux propres à chaque prestation.

Toute direction opérationnelle ayant pris la décision d'externaliser doit suivre la procédure et les règles de la politique Achat (appel d'offres, respect des seuils d'engagement fixés, ...) et de la Direction des Ressources Humaines (analyse des impacts humains et instruction de l'éventuel processus d'information consultation des instances représentatives du personnel). À titre dérogatoire,

la délégation de gestion des contrats collectifs fait l'objet d'un processus spécifique d'externalisation.

Les étapes clés du processus d'externalisation

Le processus d'externalisation se décompose en 4 étapes clés distinctes :

- Le cadrage du dossier d'externalisation ;
- La qualification de la prestation de service à externaliser : sa nature et son caractère (Importante ou Critique, Clé ou Autre) ;
- La sélection du Prestataire (en conformité avec la procédure d'Achats du Groupe hors délégataire de gestion et courtage) ;
- La contractualisation du dossier d'Externalisation.

Qualification de la prestation de service à externaliser

Chaque Direction opérationnelle à l'initiative d'un projet d'Externalisation ou à l'occasion d'une évolution significative du périmètre d'activité externalisé, et préalablement au lancement du projet, doit déterminer la nature de la prestation et si l'activité ou la fonction opérationnelle concernée est importante ou critique, Clé ou Autre.

Pour ce faire, la Direction opérationnelle s'appuie notamment sur les critères suivants :

- La facilité de transférer l'activité à externaliser à un autre prestataire dans des délais n'impactant pas l'activité de la Direction Opérationnelle ;
- L'ampleur du montant du contrat ;
- La perte financière estimée en cas de défaillance du prestataire ;
- Le respect des engagements réglementaires et vis-à-vis de la clientèle en cas de défaillance du prestataire ;
- L'impact estimé sur le chiffre d'affaires (en %) en cas de défaillance du prestataire ;
- Le niveau de dépendance du prestataire à l'égard du groupe La Mutuelle Générale) ;
- Le caractère systémique de la prestation (effet « cascade » en cas de dysfonctionnement / incident rencontré entre le prestataire et une autre société d'assurance) ;
- La sensibilité de l'activité à externaliser aux problématiques de sécurité des systèmes d'information et de protection des données (RGPD) ;
- Les impacts sociaux.

Atténuation et surveillance des risques

Un processus de pilotage transverse des prestataires a été défini afin de renforcer le dispositif de maîtrise des risques. La démarche consiste à :

- Définir une typologie de prestataires (Courtiers, Délégataires, Gestion, Systèmes d'information, financiers...);
- Cartographier les prestataires selon cette typologie ;
- Clarifier les rôles et responsabilités (Direction Sponsor, Responsable, contributeurs, ...) pour chaque type de prestataires ;

- Centraliser sous Doc'Op les éléments contractuels et les documents de suivi opérationnels de chaque prestataire ;
- Réaliser une évaluation périodique de chaque prestataire, selon un format prédéfini et adapté à chaque type de prestataires, et à une périodicité adaptée à la criticité du prestataire.

Contrôle des activités externalisées

Le dispositif de contrôle permanent des activités externalisées repose sur l'organisation suivante :

- Des contrôles de 1^{er} et 2nd niveaux définis et réalisés par le prestataire (dispositif de contrôle interne du prestataire) ;
- Des contrôles permanents de 2nd niveau définis et réalisés par le responsable de la prestation au sein du groupe La Mutuelle Générale ;
- Un suivi de la réalisation de ces contrôles pouvant inclure une revue de conformité, des contrôles à distance (contrôles sur pièces), des contrôles sur place (due diligence) lorsque cela est jugé nécessaire ;
- Des contrôles de 3^e niveau menés par la Direction de l'Audit Interne du groupe La Mutuelle Générale, étant précisé que l'ensemble des Prestataires Importants et Critiques sont audités sur un cycle de 5 ans.

B.7.2 Missions / fonctions sous-traitées

Les prestataires importants ou critiques font l'objet d'une évaluation après un processus d'étude et de sélection des principaux prestataires entrant dans le cadre de la Directive Solvabilité 2.

Cette évaluation est réalisée sur la base de 5 critères relatifs à la criticité du processus (Assurantiel et/ou Réglementaire), au coût financier annuel, à l'impact financier en cas de retard/défaut, à la substituabilité et au nombre d'adhérents impactés.

Ainsi, les prestataires importants ou critiques sont les suivants :

- Ostrum Asset Management, gestionnaire par délégation d'actifs financiers pour le compte de La Mutuelle Générale ;
- Génération / Verlingue : Délégataire de gestion ;
- Mercer : Délégataire de gestion ;
- Gras Savoye : Délégataire de gestion ;
- Almerys : Gestionnaire du Tiers-Payant ;
- Atos : Hébergeur de nos moyens de production informatique ;
- Salesforce : Fournisseur du logiciel de Gestion de la relation client (CRM), prestataire de services en nuage « cloud ».

B8 / Autres informations

Le groupe La Mutuelle Générale n'a pas d'autre information à porter à la connaissance du lecteur.

C/Profil de risque

Risque de souscription	38
Risque de marché	40
Risque de crédit	43
Risque de liquidité	44
Risque opérationnel	44
Autres risques importants	46
Autres informations	46

C / PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le groupe La Mutuelle Générale est exposé, la quantification de ces expositions et les mesures de protection face à ces risques.

Les risques auxquels le Groupe est exposé résultent de son activité sur les marchés financiers, et de son activité assurantielle sur les risques de santé de prévoyance et de caution.

Les risques sont principalement portés par l'entité La Mutuelle Générale.

Élément clé de la Directive Solvabilité II, le capital de solvabilité requis (SCR) est le niveau de capital permettant au groupe La Mutuelle Générale de faire face à des pertes imprévues.

Le groupe La Mutuelle Générale a fait le choix de retenir la **formule standard** d'évaluation du SCR.

GRUPE

Risques du groupe La Mutuelle Générale Formule standard	Capital requis (SCR) en M€	En %*
Risques de marché	253,0	43 %
Risques de souscription des garanties santé	202,9	35 %
Risques de souscription des garanties vie	30,8	5 %
Risques de souscription des garanties non-vie	10,0	2 %
Risques de défaut des contreparties	45,9	8 %
Risques opérationnels	40,6	7 %

*En pourcentage de la somme des SCR par risque

Ainsi, au regard de la structure du portefeuille, les principaux contributeurs au SCR sont les risques de marché, de souscription des garanties santé, et de défaut des contreparties.

LA MUTUELLE GÉNÉRALE

Risques de La Mutuelle Générale Formule standard	Capital requis (SCR) en M€	En %*
Risques de marché	304,7	48 %
Risques de souscription des garanties santé	202,8	32 %
Risques de souscription des garanties vie	30,8	5 %
Risques de souscription des garanties non-vie	9,7	2 %
Risques de défaut des contreparties	43,8	7 %
Risques opérationnels	40,6	6 %

MG UNION

Risques de MG Union Formule standard	Capital requis (SCR) en M€	En %*
Risques de marché	0,33	17 %
Risques de souscription des garanties santé	0,13	7 %
Risques de souscription des garanties vie	0,01	0 %
Risques de souscription des garanties non-vie		0 %
Risques de défaut des contreparties	1,44	75 %
Risques opérationnels	0,02	1 %

*En pourcentage de la somme des SCR par risque

MUTARIS CAUTION

Risques de Mutaris Caution Formule standard

	Capital requis (SCR) en M€	En %*
Risques de marché	0,37	17 %
Risques de souscription des garanties santé		0 %
Risques de souscription des garanties vie		0 %
Risques de souscription des garanties non-vie	1,06	50 %
Risques de défaut des contreparties	0,65	31 %
Risques opérationnels	0,05	3 %

C1 / Risque de souscription

C.1.1 L'exposition au risque de souscription

Le risque de souscription est principalement lié :

- Au processus de tarification pouvant conduire à une sous-évaluation des primes destinées à couvrir les charges et les sinistres ;
- À une dérive de sinistralité et de coût conduisant à l'augmentation des engagements de l'assureur.

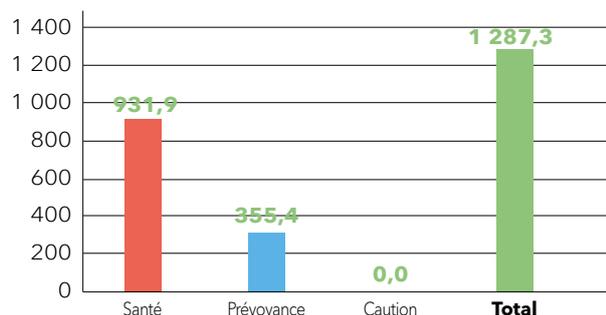
Les tableaux ci-contre exposent le profil de risque du Groupe.

Ce profil est représenté par les primes acquises et les provisions brutes de réassurance :

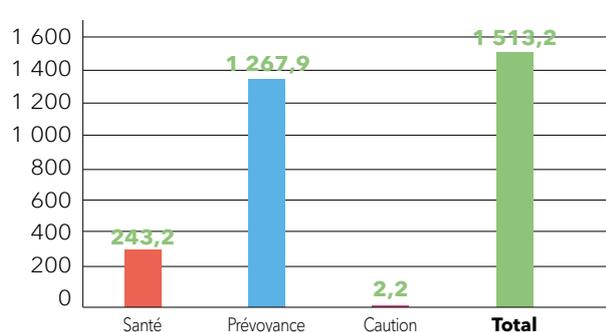
Avec 72 % de primes portées par les garanties de santé, le Groupe est fortement exposé au risque de sous-évaluation des primes.

Les garanties de prévoyance, constituent en revanche l'exposition principale aux risques liés au provisionnement.

COTISATIONS ACQUISES BRUTES DE RÉASSURANCE EN M€



PROVISIONS EN BEST ESTIMATE BRUTES DE RÉASSURANCE EN M€



C.1.2 Concentration associée au risque de souscription

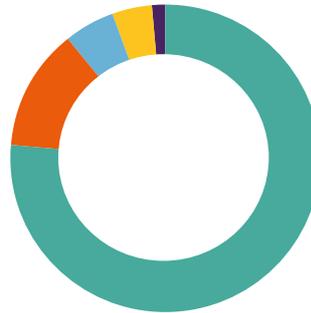
La formule standard impose une décomposition du SCR de souscription en trois sous-modules adaptés aux différentes garanties :

- Le SCR des garanties non-vie noté SCR Non-vie concerne la caution ;
- Le SCR des garanties vie noté SCR Vie concerne les garanties décès (rente de conjoint, rente d'orphelin...) de l'ensemble des segments de prévoyance ;
- Le SCR des garanties santé noté SCR santé, est lui-même composé de 3 modules :
 - Le SCR santé NSLT concerne les frais de soins et également l'incapacité des segments non statutaires ;
 - Le SCR santé SLT concerne l'incapacité spécifique du segment statutaire, l'invalidité et la dépendance ;
 - Le SCR santé catastrophe couvre les risques d'accident de masse, de concentration géographique et de pandémie.

La décomposition du SCR de souscription présentée dans le graphe suivant montre une **forte concentration** du risque sur la **santé NSLT** (77 % du SCR de de souscription).

Ce profil de risque de souscription du Groupe reflète naturellement l'activité assurantielle principale du Groupe, la santé.

SCR DE SOUSCRIPTION : 243,7 M€



- **187,1 M€** SCR santé NSLT
- **30,8 M€** Risques de souscription des garanties vie
- **13,3 M€** SCR santé SLT
- **10,0 M€** Risques de souscription des garanties non-vie
- **2,5 M€** SCR catastrophe

Comparaison 2022-2021 du SCR de souscription

La contribution de chacun des modules du SCR de souscription présentée ci-dessous montre une hausse de celui-ci en 2022 par rapport à 2021 qui s'explique principalement par l'augmentation du module SCR Non-Vie.

(en M€)	2021	2022	Écart
Risques de souscription	237,7	243,7	6,0
Risques de souscription des garanties santé	206,1	202,9	-3,2
SCR santé SLT	15,3	13,3	-2,0
SCR santé NSLT	188,3	187,1	-1,3
SCR catastrophe	2,5	2,5	0,1
Risques de souscription des garanties vie	30,7	30,8	0,0
Risques de souscription des garanties non-vie	0,8	10,0	9,2

C.1.3 Les mécanismes d'atténuation du risque de souscription

L'impact des risques techniques est en général appréhendé selon les axes suivants : le sous-provisionnement des engagements existants, la dérive de la sinistralité courante (en prévoyance ou santé) ou l'insuffisance de ressources d'exploitation pour couvrir les frais et commissions.

Maîtrise de la sinistralité (prévoyance et santé)

En prévoyance et santé, les contrats étant classiquement souscrits pour une durée annuelle et renouvelable au 1^{er} janvier de l'année suivante, la maîtrise de l'équilibre entre les tarifs et les

garanties proposées repose avant tout sur un dispositif annuel de surveillance du portefeuille.

En amont, des actions concrètes visant à limiter les dérives de dépenses ont été mises en place :

- Déploiement des centres médicaux et des réseaux de soins ;
- Propositions de programmes de prévention afin de sensibiliser les clients aux enjeux de santé publique ;
- Conseils auprès des employeurs pour optimiser les garanties proposées dans le cadre des contrats collectifs ;
- Renforcement de lutte contre la fraude avec la mise en place d'un dispositif global de contrôle des opérations et de lutte contre la fraude.

Réassurance prévoyance et santé

Un plan de réassurance de notre organisme a été établi dans le but d'optimiser les couvertures des risques mais aussi d'en simplifier la gestion.

Ces protections sont portées par plusieurs réassureurs de premier plan, présentant tous une solidité financière satisfaisante.

Le calcul du SCR santé catastrophe dans la formule standard tient compte de ces couvertures de réassurance permettant ainsi d'atténuer le SCR de souscription. Le gain effectué est de 99,8 M€.

Maîtrise du provisionnement

Chaque année, dans le cadre des travaux de clôture des comptes, l'analyse des boni-mali de liquidation de rentes est effectuée par risque et par portefeuille. Pour son portefeuille historique,

le Groupe utilise, en plus des tables réglementaires, des tables de provisionnement certifiées par un actuaire indépendant dans le but de maîtriser son risque technique.

Maîtrise des ressources et frais d'exploitation

Le développement de l'activité sur nos cœurs de métiers, dans un objectif d'économies d'échelle et de maîtrise budgétaire, représente un enjeu majeur et permanent de la stratégie du Groupe.

Un programme continu de gains de productivité a été mis en place. Il couvre différents aspects de la maîtrise des ressources et des frais d'exploitation : refonte des processus, automatisation, non-remplacement systématique des départs en retraite...

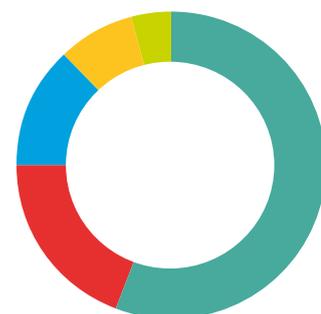
C2 / Risque de marché

C.2.1 L'exposition au risque de marché

L'exposition au risque de marché par classe d'actifs est induite par la constitution du portefeuille d'investissement du Groupe.

Au 31/12/2022, la valeur de marché du portefeuille s'élève à 2 687,9 millions d'euros, soit une baisse de 252,8 millions d'euros par rapport à 2021. Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs selon les natures de ses actifs.

	Valeur de marché 2022		
	Montant	Poids	Variation 2021-2022
Obligations classiques	1 515,5	56,4 %	-268,7
Obligations souveraines	306,9	11,4 %	-48,8
Obligations d'entreprises	1 208,6	45,0 %	-219,9
Autres produits de taux	340,6	12,7 %	41,5
Dettes privées	247,6	9,2 %	18,2
Alternatifs	93,0	3,5 %	23,3
Actions	211,7	7,9 %	-27,2
Actions internationales	17,8	0,7 %	-4,0
Actions Zone Euro	105,4	3,9 %	-37,0
Autres actions (capital investissement)	88,5	3,3 %	13,8
Actifs réels	109,3	4,1 %	13,9
Immobilier (de placement)	52,8	2,0 %	-5,4
Infrastructure	56,5	2,1 %	19,2
Stratégiques	510,7	19,0 %	2,4
Prêts stratégiques	151,7	5,6 %	-5,3
Immobilier stratégique	310,1	11,5 %	6,9
Actions stratégique	49,0	1,8 %	0,8
Trésorerie	0,1	0,0 %	-14,6
TOTAL	2 687,9	100 %	-252,8



- 56,4 % Obligations classiques
- 19,0 % Stratégiques
- 12,7 % Autres produits de taux
- 7,9 % Actions
- 4,0 % Actifs réels
- 0,0 % Trésorerie

Le portefeuille est essentiellement constitué de produits de taux à hauteur de 69,1 % (vs 71 % en 2021), dont les obligations souveraines, les obligations d'entreprise, les dettes privées et l'alternatifs.

C.2.2 Concentration associée au risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte résultant des fluctuations des instruments financiers composant le portefeuille du groupe La Mutuelle Générale.

Le groupe La Mutuelle Générale est exposé à 6 risques standards pour un organisme mutualiste : le risque de taux, de crédit (spread), action, immobilier, concentration et change.

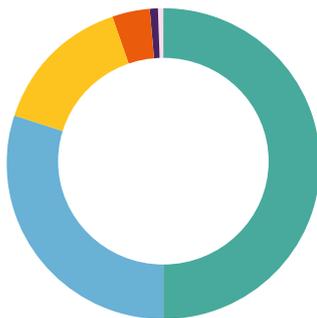
Le pilotage des investissements du Groupe s'effectue via une politique se déclinant à partir d'une allocation d'actifs garante du respect du principe de la « personne prudente », valable pour l'ensemble des actifs.

Dans ce contexte de taux durablement bas, le Groupe a mis en œuvre sa politique d'investissements avec les mesures suivantes :

- Augmentation de la durée des actifs ;
- Renforcement des investissements dans les actions cotées et non cotées ainsi que dans des stratégies de diversification en vue d'augmenter le rendement du portefeuille ;
- Maîtrise du coût en capital (SCR).

Le SCR de marché représente 43 % de la somme des composantes des SCR de la formule standard.

SCR DE MARCHÉ : 253 M€



- 126,7 M€ Risque de spread
- 76,5 M€ Risque action
- 37,8 M€ Risque de taux
- 10,0 M€ Risque immobilier
- 1,5 M€ Risque de change
- 0,5 M€ Risque de concentration

Les 3 principaux contributeurs au SCR de marché sont par ordre décroissant les risques de spread, action et taux. Il s'agit d'une ventilation assez classique par rapport aux acteurs prévoyance-santé du marché.

Hypothèses sur la sensibilité des placements à la volatilité

Il est important de noter que le portefeuille est conforme aux hypothèses de la formule standard. En effet, notre organisme ne dispose pas de manière significative d'instruments dérivés dont la valeur serait sensible aux niveaux de volatilité des taux, ou des actions.

Le risque de spread désigne le risque d'écart de taux d'une obligation émise par un organisme par rapport aux taux du marché. Ce risque dépend de la santé financière de l'entité et de sa qualité de crédit qui est synthétisée par sa notation (rating).

Ce risque représente 50 % de la somme des composantes du SCR de marché du groupe La Mutuelle Générale. Il s'élevait à 53 % en 2021.

Le niveau élevé et le poids de ce risque s'expliquent par l'allocation du portefeuille de placements. Les obligations (hors obligations d'État) représentent près de 45 % du portefeuille, soit un niveau standard dans ce secteur.

Le risque immobilier : le risque immobilier mesure la sensibilité de la valeur des actifs immobiliers à un changement de valeur sur le marché immobilier. Ce risque concerne tous les immeubles, quel qu'en soit leur usage (immobilier d'exploitation, immobilier de placement).

Le capital requis au titre du risque immobilier représente 4 % de la somme des composantes du SCR de marché en 2022. Il s'élevait à 4 % en 2021.

Le risque action : le risque action mesure la sensibilité de la valeur des actifs à un changement de valeur sur le marché des actions.

Le SCR actions représente 30 % (vs 36 % en 2021) de la somme des composantes du SCR de marché.

Le risque de taux : le risque de taux correspond principalement au risque relatif à l'évolution du niveau des taux, à la baisse ou à la hausse.

Le capital requis pour couvrir ce risque représente 15 % (vs 7 % en 2021) du SCR de marché.

Le risque de concentration vient de la survenance d'une perte importante liée au défaut d'une contrepartie et du fait que le risque sur un portefeuille augmente avec sa concentration :

- Sur un même émetteur ou un Groupe ;
- Dans un même domaine d'activité ;
- Dans une même zone géographique.

Le capital requis au titre du risque de concentration représente moins de 1 % du SCR marché.

Le risque de change intégré à la formule standard, est lié à l'incertitude du taux de change d'une monnaie par rapport à une autre à court ou moyen terme.

Le capital requis au titre du risque de change représente 1 % du SCR marché.

Afin de se conformer à l'orientation 3 de la notice ACPR* sur le calcul du SCR en formule standard du 17/12/2015, La Mutuelle Générale a reclassé les parts de la société civile « LMG Immobilier de placements », ainsi que celles dans les SCI du « risque sur immobilier » en « risque sur actions », tout en qualifiant ces parts d'actions stratégiques choqués à 22 %.

Le caractère stratégique de la société civile « LMG Immobilier de placements » et des SCI a été documenté.

En effet, la détention de notre participation dans les SC et SCI s'inscrit dans un cadre stratégique, compte tenu de la détention des droits de vote, d'une part conséquente du capital de ces sociétés (au-delà de 20 %) qui permet d'exercer une influence notable.

Comparaison 2021/2022 du SCR de marché

(en M€)	2021	2022	Écart
SCR de marché	320,7	253,0	-67,7
Risque de taux	21,4	37,8	16,4
Risque action	115,5	76,5	-39,0
Risque Immobilier	12,8	10,0	-2,7
Risque de spread	168,8	126,7	-42,0
Risque de concentration	0,4	0,5	0,1
Risque de change	1,9	1,5	-0,4

C.2.3 Les mécanismes d'atténuation du risque de marché

Ce chapitre a pour objectif de décrire les actions mises en œuvre pour maîtriser les risques liés aux marchés financiers auxquels l'entité est exposée.

Stratégie de gestions des actifs

Le groupe La Mutuelle Générale a mis en œuvre une démarche de pilotage des investissements via une politique opérationnelle d'investissement associée à un processus d'allocation d'actif garant du respect du principe de la personne prudente.

La grille d'allocation d'actifs, surveillée par le Conseil d'administration, permet de structurer la répartition des investissements en fixant des limites par catégorie de placement.

Afin de compenser la baisse des taux, la Direction des Investissements et de la Trésorerie a poursuivi la mise en œuvre de l'allocation validée par le Conseil d'administration du 25 novembre 2021.

Contrôle du risque de marché

Le groupe La Mutuelle Générale surveille mensuellement l'évolution de son stock de plus ou moins-values latentes afin de vérifier qu'il est bien en adéquation avec les objectifs de résultat financier.

Afin de tenir compte des taux d'intérêts bas, le groupe La Mutuelle Générale a diversifié ses investissements, principalement dans l'immobilier et la dette privée.

Surveillance des risques de marché

La gestion des placements et des risques financiers s'organise autour du système de gouvernance suivant :

- Mise en place de règles sur l'allocation d'actifs ;
- Surveillance de l'allocation stratégique des placements ;
- Mise en œuvre de l'allocation stratégique et des orientations de gestion sur les placements.

*Pour les placements en actions dans une société ayant exclusivement pour activité la gestion d'installations, l'administration d'immeubles, la conception de projets immobiliers ou des activités similaires, les entreprises appliquent le sous-module « risque sur actions ».

PROFIL DE RISQUE

Catégorie d'investissement	Composition	Allocation cible
Obligations classiques	Total obligations classiques	57 %
	Obligations souveraines	20 %
	Obligations privées	37 %
Autres produits de taux	Total autres produits de taux	15 %
	Dettes privées	8 %
	Alternatifs	7 %
Actions	Total actions	10 %
	Actions internationales	1 %
	Actions Zone Euro	5 %
	Autres actions (capital investissement)	4 %
Actifs réels	Total actifs réels	13 %
	Immobilier (placement)	8 %
	Infrastructures	5 %
Stratégique	Total titres stratégiques	4 %
	Prêts stratégiques	1 %
	Immobilier stratégique	1 %
	Actions stratégiques	2 %
Trésorerie	Total trésorerie	1 %
Total (%)		100 %

C3 / Risque de crédit

C.3.1 L'exposition au risque de crédit

Le risque de défaut (crédit) se définit comme le risque de perte de valeur d'un actif financier, résultant de l'incapacité de la contrepartie à satisfaire ses engagements financiers (remboursement de la dette ou paiement des intérêts, etc.).

Le SCR défaut correspond au montant de capital nécessaire pour couvrir le risque de défaut.

Deux types de contrepartie sont considérés :

- Les contreparties de type 1, contreparties notées telles que les réassureurs et les banquiers ;
- Les contreparties de type 2, contreparties non notées, comme les créances sur les intermédiaires.

Les montants des placements et avoirs soumis au risque de défaut de type 1 sont présentés ci-dessous :

(en M€)	2022
Avoirs en banque	12,5
Trésorerie	0,0
Autres dépôts avec un terme supérieur à un an	3,2
Dépôts auprès des cédantes	136,1
Prêts sans garanties	12,3

La principale exposition concerne les dépôts auprès des cédantes.

Les expositions de type 2 sont pour 155,2 M€ classées en moins de 3 mois et pour 21,1 M€ en plus de 3 mois.

C.3.2 Concentration associée au risque de crédit

Le montant du SCR défaut des contreparties s'élève à 45,9 millions d'euros au 31/12/2022 dont 4,5 millions d'euros pour les contreparties de type 1 et 42,5 millions d'euros pour celles de type 2.

Notons une hausse de 1,4 millions d'euros du SCR défaut par rapport à l'exercice précédent.

C.3.3 Les mécanismes d'atténuation du risque de crédit

Le **choix des réassureurs** intervenant sur les couvertures fait l'objet d'une attention particulière. Il est en effet essentiel de s'assurer de leur solidité financière et de leur capacité à honorer leurs engagements.

La démarche de sélection des réassureurs s'inscrit dans une optique de diversification des intervenants et d'appréciation des réassureurs via leur notation existante sur les marchés financiers.

À cet égard, le Groupe choisit de ne travailler qu'avec des réassureurs de premier plan (solidité financière permettant de limiter le risque de contrepartie). Ainsi, les réassureurs retenus doivent avoir une note supérieure ou égal à A-.

Si cette limite est dépassée, une alerte est communiquée aux membres de la commission des Finances et des Risques.

Des garanties sont par ailleurs demandées auprès des réassureurs (dépôts ou nantisements en représentation des provisions techniques).

Les dépôts et nantisements viennent en déduction des montants de Best Estimate cédés dans le calcul du SCR de défaut type 1.

C4 / Risque de liquidité

C.4.1 L'exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre rapidement dans des conditions satisfaisantes les titres du portefeuille pour honorer ses engagements en termes de règlements de sinistres.

Pour honorer ses engagements à court terme, le Groupe suit le montant mensuel des versements de prestations et les montants disponibles en fonction de leur durée de mise à disposition (trésorerie, comptes sur livret, dépôts à terme, actions...). Au regard de ce suivi, les montants

disponibles sous 30 jours permettent de couvrir les prestations sachant qu'ils peuvent être complétés par les montants dégagés par les obligations arrivant à échéance, ceci traduisant un risque faible de liquidité.

C.4.2 Concentration associée au risque de liquidité

Il n'y a pas de concentration du risque de liquidité pour le groupe la Mutuelle Générale.

C.4.3 Prise en compte du bénéfice inclus dans les primes futures

Les montants du bénéfice attendu inclus dans les primes futures au 31/12/2022 ont été évalués à 51,7 millions d'euros.

C5 / Risque opérationnel

C.5.1 L'exposition au risque opérationnel

Parmi l'ensemble des risques opérationnels recensés selon le processus décrit précédemment, certains d'entre eux ont été identifiés comme **stratégiques** : ils représentent des risques qui, s'ils se produisaient, pourraient affecter significativement le groupe La Mutuelle Générale (financièrement, en termes d'image, ...). Leur liste est inventoriée par la DRI puis revue avec les membres du Comité des risques stratégiques et validée par les instances politiques. Chaque risque est suivi par un plan d'action.

Les quatre risques opérationnels identifiés comme stratégiques sont :

- Le défaut de qualité de service ;
- La non-maîtrise des coûts de fonctionnement (défaut de compétitivité) ;
- Le risque d'exécution du Projet d'entreprise « Ensemble 2023 » ;
- Le risque de fraude et de sécurité des systèmes d'information.

C.5.2 Concentration associée au risque opérationnel

Les risques opérationnels sont rattachés à des actions de maîtrise à mettre en œuvre définies selon une carte de zones où ils se positionnent suivant la valeur du couple de donnée (criticité / probabilité) présenté précédemment.

La valorisation du risque opérationnel est faite conformément au module standard et ne fait donc pas l'objet d'un modèle spécifique. Le SCR opérationnel est de **40,6 M€** au 31/12/2022.

C.5.3 Les mécanismes d'atténuation du risque opérationnel

Contrôle du Risque de défaut de qualité de service et principales réalisations au 31/12/2022 :

Les indicateurs de mesure de la qualité de service sont en amélioration :

- Taux de décroché - Cible prioritaire (Statutaires / Groupes Orange-La Poste) : le taux de décroché cumulé s'élève à 93,9 %, en baisse par rapport à 2021 (95,2 %) et meilleur que la cible de 90 % ;
- Le délai de traitement moyen des prestations s'élève à 2,6 jours, en ligne avec l'objectif de 3 j ;
- Le taux de réclamations s'élève à 0,5 %, en baisse par rapport à 2021 (1 %) et en ligne avec l'objectif annuel de 1 % ;
- La mesure de la Satisfaction à chaud post-appel ressort à 4,6/5, et meilleur que l'objectif de 4,30.

Le niveau de satisfaction global de nos adhérents a augmenté d'un point par rapport à 2021, pour atteindre 86 % (résultats du baromètre à froid), avec un niveau de 90 % de satisfaction sur les délais de remboursement.

Principales réalisations et plan d'actions de maîtrise des risques au 31/12/2022

- Un plan d'actions à 18 mois transverse intitulé « Obsession Clients » a été lancé en septembre et sera déployé progressivement. Il vise à augmenter la satisfaction client et à offrir à nos adhérents une expérience plus fluide, plus simple et plus riche, et à développer une culture client commune et forte au sein de La Mutuelle Générale, mais aussi à mieux outiller les équipes, et optimiser encore plus nos espaces digitaux ;
- Traitements de Fin d'Année : très bon niveau de qualité d'exécution des traitements annuels, risque d'augmentation du volume de réclamation, du fait de la hausse du PMSS et de sa publication tardive (prélèvements/échéanciers) ;
- Feuille de route suite à l'audit de CGI d'Active Infinite des fonctionnalités à déployer et à optimiser (développements spécifiques, niveau de compétences équipes La Mutuelle Générale...);
- Automatisation des process pour améliorer la qualité et la sécurité des opérations à travers plusieurs initiatives inscrites dans le plan programme (Refonte Espaces Entreprises, Dématérialisation des documents sortants, TFA...);
- Sécurisation des opérations avec le renforcement des contrôles (Lutte contre la Fraude) ;
- Processus d'amélioration continue par la prise en compte des incidents ;
- Suivi des partenaires (Optimisation de la Gestion Déléguée).

Contrôle du Risque de non-maîtrise des coûts de fonctionnement

Le taux de frais est stable à 18,1 % en 2022. Les frais de fonctionnement de La Mutuelle sont en hausse de 2,2 M€ en 2022 (soit une hausse d'environ 1 %). Un important plan d'économies a été mis en œuvre ces dernières années afin de faire baisser le niveau global des frais.

Contrôle du Risque d'exécution du Projet d'entreprise « Ensemble 2023 »

L'année 2022 s'est inscrite dans la continuité de 2021 en termes de déclinaison des grands axes du projet d'entreprise « Ensemble 2023 » :

- La Mutuelle Générale a poursuivi sa stratégie de diversification en partenariat avec La Banque Postale : test de distribution de l'offre IARD (Multirisques habitation et Automobile) auprès des adhérents de La Mutuelle Générale et pérennisation de l'accompagnement des forces de vente La Banque Postale en assurance santé ;
- L'offre d'assurances et de services proposée aux seniors a été enrichie et adaptée : refonte de l'offre Santé Itinéo Senior, évolution des garanties dépendance pour les adhérents statutaires, enrichissement de l'offre de services dédiés aux seniors, etc ;
- Les engagements solidaires de La Mutuelle générale, portés par les élus et les collaborateurs, ont été renforcés, notamment par l'intermédiaire du lancement de la nouvelle fondation d'entreprise La Mutuelle Générale. Celle-ci est destinée à soutenir les projets qui contribuent au bien-vieillir, à l'amélioration de la qualité de vie et au renforcement de la solidarité entre les générations.

Contrôle du risque de Fraude et sécurité des systèmes d'information

Dans le contexte d'une croissance continue du risque Cyber, et pour faire face à la menace croissante de Cyber-attaques, La Mutuelle Générale a renforcé et accéléré son dispositif de maîtrise des risques. Les principaux livrables du plan programme qui vont contribuer à diminuer ce risque couvrent les thèmes suivants : Sécurisation des services du Cloud, Protection et cloisonnement du réseau, Gestion des identités et des accès au SI, Construction du plan de Cyber-résilience par la Direction de la sécurité (Dispositif de crise cyber adapté, PCA résilient métier, Plan de reconstruction du SI), Culture du risque et sensibilisation des collaborateurs.

La Mutuelle Générale a réalisé un premier test de crise Cyber le 30/06 qui a permis d'évaluer notre dispositif de réponse à la crise et d'identifier les axes d'améliorations du dispositif. Plusieurs campagnes de phishing sont régulièrement lancées afin de sensibiliser les collaborateurs au risque.

C6 / Autres Risques importants

Le groupe La Mutuelle Générale n'a pas d'autre information à porter à la connaissance du lecteur.

C7 / Autres informations

Le groupe La Mutuelle Générale n'a pas d'autre information à porter à la connaissance du lecteur.

D/Valorisation à des fins de solvabilité

Actifs	49
Provisions techniques	51
Autres passifs	53
Impôts différés	54
Méthodes de valorisations alternatives	54
Autres informations	54

D / VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Nous présentons ci-dessous le Bilan du groupe La Mutuelle Générale illustrant les variations 2021 / 2022 et distinguant les comptes combinés et les comptes prudentiels. Les différents postes seront détaillés et commentés dans la suite de ce rapport.

ACTIF

(en M€)	Comptes combinés		Solvabilité II	
	2021	2022	2021	2022
Placements	2 605,9	2 701,1	2 796,4	2 536,2
Provisions Techniques cédées	752,9	806,2	703,0	709,0
Prêts et prêts hypothécaires	12,2	12,3	12,2	12,3
Créances	379,9	396,9	198,0	199,4
Autres actifs	363,9	345,9	355,6	301,4
TOTAL	4 114,6	4 262,3	4 065,2	3 758,3

PASSIF

(en M€)	Comptes combinés		Solvabilité II	
	2021	2022	2021	2022
Fonds propres et passifs subordonnés	674,8	706,0	1 320,6	1 158,5
Impôts différés Passif	0,0	0,0	153,8	125,4
Total provisions techniques	2 330,5	2 354,4	1 702,9	1 513,2
Provisions non techniques	19,6	17,4	20,8	17,8
Dettes et autres	1 089,8	1 184,5	867,0	943,5
TOTAL	4 114,6	4 262,3	4 065,2	3 758,3

La taille du bilan prudentiel Solvabilité II est inférieure de 95,5 M€ à celle du bilan social, avec les écarts suivants :

- Les écarts de valorisation entre les actifs financiers (valeur de marché versus valeur comptable), pour - 164,8 M€ ;
- Les écarts de valorisation des fonds propres, pour +452,6 M€ ;
- Les écarts de valorisation des provisions techniques cédées (valorisation Best Estimate versus valorisation comptes sociaux), pour -49,8 M€ ;
- Les impôts différés au passif (IDP) pour 125,4 M€ et à l'actif (IDA) pour un même montant. Il faut noter que la position d'IDA nette d'IDP est considérée comme intégralement non recouvrable au 31/12/2022. Aussi, le montant d'IDA inscrit au bilan est limité aux IDP.

D1 / Actifs

D.1.1 Valeur des actifs et méthodologie pour l'évaluation aux fins de solvabilité

Notre organisme n'a pas utilisé de modèle interne de valorisation de ses actifs. En ce sens, il n'y a pas d'incertitude particulière quant à la valorisation de nos actifs.

L'ensemble des placements financiers a été valorisé à la valeur de marché sur la base de titres cotés sur un marché organisé (hors les participations, l'immobilier et les prêts).

Pour l'immobilier d'exploitation, la valorisation se base sur des expertises immobilières réalisées annuellement et sur l'évolution du bilan (valorisation annuelle).

Concernant les participations et les entreprises liées de La Mutuelle Générale, les méthodes de valorisation pour l'établissement du bilan prudentiel sont les suivantes :

- Pour La Banque Postale Assurance Santé, détenue à 35 %, nous appliquons la méthode de mise en équivalence corrigée sur la base du dernier rapport SFCR de La Banque Postale ;
- Pour Flex Conseil et Services, filiale détenue à 100 %, la méthode de mise en équivalence corrigée a été appliquée.
- Pour la participation Société de la Tour Eiffel, nous appliquons un prix coté sur un marché actif (EIFF, cotée sur Euronext Paris, SRD).

D.1.2 Différences méthodologiques entre l'évaluation aux fins de solvabilité et les états financiers

La composition du portefeuille de placements et de la trésorerie évalués en valeur de marché se présente ainsi au 31/12/2022 :



Dans les comptes combinés :

- Les **actifs immobiliers** sont comptabilisés à leur valeur historique. La dotation aux amortissements est calculée conformément à la réglementation en vigueur en matière de décomposition par élément, et de durée d'amortissement pour chacun d'eux ;
- Les **actions, OPCVM et autres titres non amortissables** sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations ;
- Les **participations (non cotées)** sont évaluées sur la base de la valeur de l'actif net ajusté. Sinon, la valeur de marché est prise en compte ;
- Les **obligations et autres titres assimilés** sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Les décotes ou surcotes des valeurs amortissables sont amorties sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle. Afin de faciliter les comparaisons, les soldes des surcotes ou décotes et les intérêts courus, qui sont normalement dans les comptes de régularisations, ont été reclassés dans les rubriques des actifs concernés de la colonne comptes combinés.

Dans les comptes en norme Solvabilité II :

- Les **actifs immobiliers** sont comptabilisés en valeur de marché ; celle-ci est fondée sur une expertise faite par un expert indépendant ;
- Les **actions, OPCVM et autres titres non amortissables** sont inscrits au bilan en valeur de marché. Celle-ci correspond à la valeur négociée sur un marché réglementé, évaluée sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu ;
- Les **participations (non cotées)** sont évaluées sur une base identique à celle retenue dans les comptes combinés ;
- Les **obligations et autres titres assimilés** sont inscrits au bilan en valeur de marché. Celle-ci correspond à la valeur négociée sur un marché réglementé, évaluée sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. Les montants en valeur de marché sont hors amortissement des surcotes ou décotes et hors coupons courus.

Pour les dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie, prêts et prêts hypothécaires, créances nées d'opérations d'assurance, créances nées d'opérations de réassurance, trésorerie et équivalent trésorerie, la valeur en norme prudentielle est égale à la valeur des comptes combinés.

D.1.3 Descriptions des hypothèses retenues

Concernant les futures décisions de gestion

Le Groupe n'a pas pris en compte de futures décisions de gestion concernant l'évaluation de nos placements financiers. En l'espèce, la projection de notre gestion actif-passif est fondée sur une stratégie fixée au pas 0 et indépendante des stress appliqués dans le cadre des évaluations de l'ORSA.

La stratégie (« Allocation cible des stocks ») correspond à la répartition de l'ensemble des placements en valeur de marché et des flux à chaque pas de projection, entre les différentes classes d'actifs, selon l'allocation cible définie initialement.

De même, les chroniques de rendement sont indépendantes des stress subis par nos actifs financiers.

Concernant le comportement des preneurs

Compte tenu des garanties proposées par le Groupe (pas d'épargne), la modélisation du comportement des preneurs est sans objet concernant l'évaluation des actifs.

À noter

Le groupe La Mutuelle Générale n'est pas concerné par les garanties illimitées.

D2 / Provisions techniques

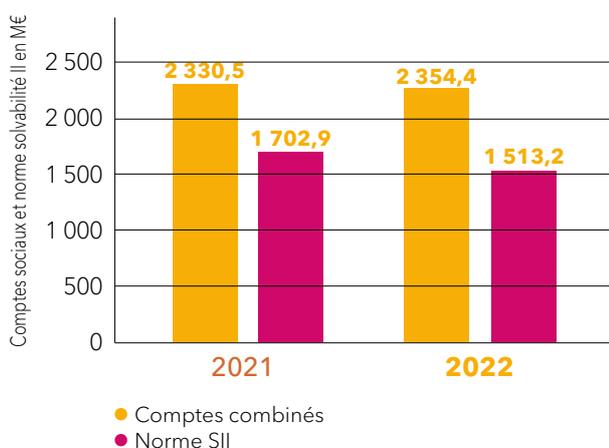
D.2.1 Valeur des provisions techniques

L'ensemble des provisions techniques a été évalué en mode déterministe selon le principe de la meilleure estimation (Best Estimate) et conformément aux principes des Actes délégués issus de la directive parue au Journal officiel de l'Union européenne le 17/01/2015. Concrètement, cette évaluation consiste à ne pas intégrer de marge de prudence explicite et à se fonder sur des hypothèses propres plutôt que sur des hypothèses réglementaires.

À ces provisions techniques calculées selon le principe de la meilleure estimation s'ajoute une marge de risque.

Les écarts de valorisation des provisions techniques brutes de réassurance entre le bilan social et le bilan en norme Solvabilité II sont mis en évidence dans le graphe ci-dessous :

PROVISIONS TECHNIQUES 2021-2022



En 2022, le montant des provisions techniques en norme Solvabilité II (Provisions en meilleure estimation + marge de risque) s'élèvent à 1 513,2 M€ contre 2 354,4 M€ pour les comptes combinés.

L'écart de 841,2 M€ traduit essentiellement l'impact, désormais récurrent, du changement de modèle de calcul des provisions effectué en 2016.

En effet, par le passé, le Groupe avait choisi de constituer des réserves significatives calculées d'une façon viagère, vis-à-vis de ses adhérents statutaires, comptabilisée dans le bilan social et dans le bilan prudentiel.

La Directive Solvabilité II impose cependant un horizon de calcul des réserves limité à une année.

La clôture des comptes combinés en fast close génère également un écart significatif de valorisation entre les comptes combinés et les comptes en norme Solvabilité II du fait

de l'estimation des cotisations et prestations des mois de novembre et décembre 2022 au lieu des données réelles utilisées pour la valorisation en normes Solvabilité II.

Notons que la variation des provisions techniques en normes Solvabilité II entre 2021 et 2022 (-189,7 M€) traduit principalement l'impact des évolutions du portefeuille et des hypothèses de calcul.

D.2.2 Méthodes de valorisation retenues

Le calcul de la meilleure estimation est conforme à l'alinéa 2 de l'article 77 de la Directive Européenne 2009/138/EC prenant en compte les prévisions de flux de trésorerie futurs. Ces flux de trésorerie futurs provenant de l'engagement contractuel et discrétionnaire attendu doivent être évalués avec des données fiables et avec les méthodes actuarielles et techniques statistiques les plus adéquates, fondées sur des informations actuelles crédibles, des hypothèses réalistes et l'expérience du portefeuille.

Dans ce contexte, les flux utilisés dans les calculs des meilleures estimations présentées dans ce rapport sont conformes aux flux de trésorerie listés dans l'article 28 des Actes délégués issus de la directive (dans la mesure où ceux-ci sont liés à des contrats d'assurance et de réassurance existants).

Notamment pour les entités La Mutuelle Générale et MG Union :

- Les versements de prestations aux preneurs et aux bénéficiaires ;
- Les versements que l'entreprise d'assurance devra effectuer pour fournir des prestations contractuelles en nature ;
- Les dépenses qui seront engagées aux fins d'honorer les engagements d'assurance et de réassurance ;
- Les paiements de primes et flux de trésorerie supplémentaires résultant de ces primes.

Et, pour Mutaris Caution :

- Les versements de prestations liées aux sinistres survenus et non payés ainsi qu'aux sinistres futurs non encore survenus liés aux contrats pluriannuels existants ;
- Les recouvrements liés aux sinistres antérieurs et futurs ;
- Les dépenses qui seront engagées pour la gestion et les recouvrements.

La meilleure estimation des risques santé et décès est déterminée à partir de cadences de règlement et pour les autres risques, une modélisation fine tête par tête est réalisée sur la base :

- Du portefeuille d'encours au 31/12/2022 ;
- Du portefeuille d'assurés au 31/12/2022 ;

- Du montant de charge de sinistralité estimée pour chaque année (fondé sur un S/P pour les garanties annuelles) ;
- De cadences de règlement.

Pour Mutaris Caution :

- La meilleure estimation liée aux sinistres bruts de recours correspond à la somme actualisée à la courbe des taux sans risque des encours par génération multipliés par un taux d'incidence ;
- La meilleure estimation liée aux récupérations correspond à la somme actualisée à la courbe des taux sans risque des encours par génération multipliés par un taux d'incidence puis multipliés par une cadence de recouvrement ;
- Les meilleures estimations des frais sur sinistres et la meilleure estimation des frais sur récupérations sont respectivement calculées proportionnellement à la meilleure estimation liée aux sinistres bruts de recours et au montant de récupérations sur prestations futures et antérieures.

Les paramètres techniques sont les suivants :

- **Tables de mortalité et de maintien** certifiées ou réglementaires selon les garanties ;
- **Règle de sélection des sinistres** : les sinistres tête par tête à provisionner sont identifiés selon la durée observée entre la date de dernier jour indemnisé et la date de calcul. Cette durée dépend de la nature du risque ;
- **Taux d'incidence Caution** : le taux d'incidence dépend de l'ancienneté du prêt, il est calibré comme le maximum des taux observés sur les 5 dernières années ;
- **Taux de recouvrement Caution** : le taux de recouvrement dépend de l'ancienneté du défaut, il est calibré comme le taux lissé sur les observations des 5 dernières années.
- **Actualisation** : le calcul est effectué avec la courbe des taux sans risque au 31/12/2022 communiquée par l'EIOPA avec application d'un correcteur de volatilité ;

- **Revalorisation future** : le taux de revalorisation économique future est décomposé entre un taux contractuel et un taux discrétionnaire. Ce dernier doit donc respecter les contraintes contractuelles et réglementaires et être conforme aux pratiques observées par le passé. Les taux contractuels sont nuls au 31/12/2022.

Les réserves générales NSLT, provisions de « lissage » des résultats, sont intégrées aux BE de primes, et non plus aux BE de sinistres. Ce changement de traitement n'a pas d'impact sur le montant des provisions best estimate, ni sur le montant du SCR santé NSLT (une note détaillant notre argumentaire a été transmise à l'ACPR).

Le Groupe ne calcule aucune provision comme un tout : les provisions sont calculées via la meilleure estimation et la marge pour risque. Notre organisme n'est pas concerné par une éventuelle dissociation.

Dans le cadre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, des courbes de taux d'intérêt sans risque forward sont calculées à chaque pas de projection.

Description du niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Dans le cadre de ses activités de contrôle des provisions techniques, fonction actuarielle a réalisé des tests de sensibilités sur les provisions S2 afin de déterminer la robustesse des provisions face à des changements spontanés. Au regard de ces tests de sensibilité, les provisions S2 apparaissent suffisamment robustes.

Différences méthodologiques entre l'évaluation aux fins de solvabilité et les états financiers

Comme autorisé dans les Orientations Nationales Complémentaires aux Spécifications Techniques pour l'exercice 2013 de préparation à Solvabilité II, le risque invalidité a été traité en santé similaire à la vie (Santé SLT), en considérant ce risque comme dépendant de lois biométriques. En effet, les provisions invalidité en cours sont calculées tête par tête, à partir de tables réglementaires.

Les garanties sont classées dans les lignes d'activité suivantes :

Garantie	Classement en norme actuelle	Classement en norme Solvabilité II
Frais de soin de santé	Non vie	Frais de soin (Santé NSLT)
Incapacité de travail	Non vie	Perte de revenus (Santé NSLT)
Invalidité	Non vie	Rentes/capital issus des contrats non vie (Santé SLT)
Invalidité en attente	Non vie	Perte de revenus (Santé NSLT)
Maintien des garanties décès	Vie	Autres contrats vie (Vie)
Dépendance	Non vie	Rentes/capital issus des contrats non vie (Santé SLT)
Capital invalidité	Non vie	Rentes/capital issus des contrats non vie (Santé SLT)
Décès statutaire	Vie	Vie avec PB (Vie)
Décès	Vie	Autres contrats vie (Vie)
Rente de conjoint	Vie	Autres contrats vie (Vie)
Rente éducation	Vie	Autres contrats vie (Vie)
Caution	Non vie	Non vie - assurance crédit (Non-Vie)

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Description des créances découlant de la réassurance et des véhicules de titrisation

Le calcul des meilleures estimations des provisions cédées en réassurance correspond à la somme, par année de survenance, des parts cédées au(x) réassureur(s), par application des taux de cession aux assiettes de cotisations, prestations et de meilleures estimations brutes.

- Cotisations cédées : application du taux de cession en réassurance (obtenu en sommant les taux quote-part pour chacun des réassureurs aux cotisations brutes ;
- Prestations et provisions cédées (par nature vie ou non-vie) : agrégation des variables correspondantes au niveau de chaque traité de réassurance.

Notre organisme n'est pas concerné par les véhicules de titrisation, seules les créances découlant des contrats de réassurance sont donc décrites ici.

Les créances sur les réassureurs représentent uniquement des provisions techniques cédées.

Marge de risque

Selon l'article 77 de la Directive Européenne 2009/138/EC, la marge de risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques soit équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance.

La méthode de calcul retenue pour la marge de risque est l'approche fondée sur la durée des engagements (simplification n°4 des spécifications techniques du 30 avril 2014).

La Marge de risque du Groupe s'élève à 47,6 M€ au 31/12/2022.

La ventilation de la marge de risque globale est ensuite effectuée au prorata du poids des provisions de chaque segment de garanties.

(en M€)	Groupe	La Mutuelle Générale	MG Union	Mutaris Caution
Marge de risque	47,6	47,2	0,1	0,3

D3 / Autres passifs

Valeur des autres passifs et méthodologie pour l'évaluation aux fins de solvabilité.

Pour chaque catégorie importante des autres passifs, les valeurs Solvabilité II sont les suivantes au 31/12/2022 (la valorisation selon les comptes combinés est mentionnée en regard) :

Postes (en M€)	Comptes combinés	Solvabilité II	Écart
Provisions autres que les provisions techniques	3,4	3,4	0,0
Provision pour retraite et autres avantages	14,0	14,4	0,3
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	633,2	633,2	0,0
Impôts différés passifs	0,0	125,4	125,4
Dettes envers les établissements de crédit	54,5	54,5	0,0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0,6	0,6	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance	48,1	35,5	-12,7
Dettes nées d'opérations de réassurance	95,3	49,0	-46,4
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	165,6	165,6	0,0
Dettes subordonnées	0,0	0,0	0,0
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	0,0	0,0	0,0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	0,0	0,0	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	187,1	5,0	-182,1

L'article 9 des Actes délégués issus de la directive mentionne que les entreprises d'assurance et de réassurance comptabilisent les actifs et les passifs conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission en vertu du règlement (CE) n° 1606/2002. Toutefois, par dérogation aux paragraphes 1 et 2 de l'article 9 des Actes délégués et, en particulier, dans le respect du principe de proportionnalité énoncé à l'article 29, paragraphes 3 et 4, de la directive 2009/138/CE, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent comptabiliser et valoriser un actif ou un passif en se fondant sur la méthode de valorisation qu'elles utilisent pour l'élaboration de leurs états financiers annuels ou consolidés, à condition que :

- a. La méthode de valorisation soit conforme à l'article 75 de la directive 2009/138/CE ;
- b. La méthode de valorisation soit proportionnée à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise ;
- c. L'entreprise ne valorise pas cet actif ou ce passif conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission en vertu du règlement (CE) no 1606/2002 dans ses états financiers ;
- d. La valorisation des actifs et des passifs conformément aux normes comptables internationales imposerait à l'entreprise des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

C'est cette dérogation que nous avons retenue compte tenu de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de notre organisme. Les valeurs comptables et prudentielles sont donc égales à l'exception des provisions pour retraite qui sont valorisées en intégrant la courbe des taux sans risque.

D4 / Impôts différés

Les principes appliqués sous Solvabilité II sont issus des principes IAS12 : les impôts différés sont calculés à chaque différence temporaire entre la situation comptable et la situation fiscale. Les différences temporaires sont de deux ordres :

- Les différences temporaires existant dans les comptes individuels ;
- Les différences temporaires créées par les ajustements de valeur nécessaires pour établir le bilan Solvabilité II.

Pour chaque poste du bilan, les impôts différés sont déterminés en fonction de l'écart de valorisation entre la norme Solvabilité II et les comptes combinés. Selon le signe (positif ou négatif) de cet écart, un montant d'impôts différés (actif ou passif) est constitué. Il est obtenu par application du taux global d'imposition des comptes 2022 de 25,83 %* à l'écart de valorisation observé.

Pour le portefeuille du Groupe, le montant d'impôts différés inscrit à l'actif et au passif du bilan s'élève à 125,4 M€.

D5 / Méthodes de valorisation alternatives

Le groupe La Mutuelle Générale n'a pas d'autre information à porter à la connaissance du lecteur.

D6 / Autres informations

Le groupe La Mutuelle Générale n'a pas d'autre information à porter à la connaissance du lecteur.

*Dont 25,5 % au titre de l'impôt sur les sociétés et 3,3 % au titre des contributions

E/Gestion du capital

Fonds propres	56
Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	61
Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	63
Différences entre la formule standard et le modèle interne utilisé	63
Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	64
Autres informations	64

E / GESTION DU CAPITAL

E1 / Fonds propres

E.1.1 Processus de gestion des fonds propres

Le processus de gestion des fonds propres consiste à piloter le montant et la qualité des instruments les composant.

Chaque année, les fonds propres sont augmentés, après validation du conseil d'administration, à partir de l'affectation des résultats.

Lorsqu'ils ont besoin d'être renforcés, le processus doit intégrer :

- Une analyse de la faisabilité et des conséquences quant à une émission des titres tels les certificats mutualistes, les titres participatifs, les titres subordonnés éligibles aux fonds propres de base ou tout instrument autorisé par la réglementation ;
- Une analyse de l'opportunité, de la faisabilité et des conséquences quant à une valorisation des fonds propres auxiliaires - rappels de cotisation, lettres de crédit, etc. - dans le bilan ;
- Un suivi, après émission, des titres éligibles au capital réglementaire, en matière :
 - de classement dans les différentes catégories d'éligibilité à la couverture du SCR et du MCR ;
 - de respect des clauses contractuelles et des modalités opérationnelles ;
 - d'opportunité de rembourser les titres de manière anticipée ou de les racheter.

Pour optimiser sa gestion des fonds propres et sa maîtrise des risques, le groupe La Mutuelle Générale a mis en place, conformément à l'article 44 de la Directive Solvabilité II, une gestion des risques visant à atteindre un niveau de rentabilité cible, tout en atténuant les aléas bilanciaux.

Le Groupe effectue un ORSA chaque année afin de vérifier sa solvabilité dans le temps et la suffisance de ses fonds propres. Des exercices ORSA exceptionnels peuvent être réalisés en complément lorsqu'une décision stratégique modifie significativement le profil de risque du Groupe.

Cette démarche conduit à la réalisation de calculs actif/passif qui aident à simuler des comportements de marché, en déterminant les scénarios de calcul des flux futurs d'actifs et de passifs prenant en compte leurs interactions.

Ils permettent ainsi de mesurer les effets de décisions stratégiques prises par le conseil d'administration et la sensibilité de notre Groupe aux variations de l'environnement économique.

Ces simulations contribuent également à tester sa capacité à assurer le paiement de la totalité de ses engagements pris envers des adhérents, dans un contexte particulièrement défavorable.

À noter que le groupe La Mutuelle Générale n'est pas concerné par la fongibilité et la transférabilité de ses fonds propres (article 359 du règlement délégué).

Processus d'évaluation des fonds propres

Le processus de clôture comptable et financière comporte une phase d'inventaire des engagements s'appliquant au Groupe. Ces travaux sont confiés à la direction financière.

Dans ce même processus, la révision comptable et financière permet de s'assurer de la bonne prise en compte des clauses réglementaires ou contractuelles associées à des éléments de fonds propres, lorsqu'elles existent.

Conformité des fonds propres

Le Groupe analyse en permanence sa conformité avec les exigences réglementaires de Solvabilité II en matière de fonds propres.

Cette analyse comprend :

- Les éventuels futurs changements importants dans son profil de risque ;
- La quantité et la qualité de ses fonds propres sur l'ensemble de sa période de planification des activités ;
- La composition de ses fonds propres par niveau (« Tier ») et la façon dont cette composition peut changer à la suite de rachats, de remboursements et d'arrivées à échéance durant la période couverte par le plan d'activité.

Surveillance des fonds propres

En cas de besoin pour renforcer la gestion des fonds propres ou pour éviter qu'ils ne se dégradent, la direction financière pourrait proposer de recourir à des instruments de fonds propres, tout en restant en conformité avec les orientations fixées par le conseil d'administration.

En particulier, la direction financière étudie les états réglementaires relatifs aux fonds propres » qui :

- Analysent la composition et les mouvements des éléments constitutifs des fonds propres et des emprunts subordonnés admis en fonds propres par catégorie (fonds propres de base, auxiliaires) et par Tier (mesurant leur capacité à être disponible pour absorber les pertes) ;
- Présentent les fonds propres disponibles et éligibles pour couvrir le MCR et le SCR et leur ratio de couverture.

GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre du contrôle de deuxième niveau, la direction des Risques analyse régulièrement les risques liés aux fonds propres. Dans le cas où le groupe La Mutuelle Générale se rapprocherait

de la zone de non-conformité à l'appétence définie dans ses politiques de risques (SCR < 105 %), la direction des Risques doit alerter la gouvernance afin d'engager un plan de rétablissement.

E.1.2 Composition et évolution des fonds propres

Classification des fonds propres par Tier

La valorisation prudentielle des différents postes des fonds propres est la suivante :

Poste	Valeur Solvabilité II	Tier
Fonds initial	La valorisation en normes Solvabilité II est égale à celle des comptes sociaux (fonds d'établissement)	Tier 1
Comptes mutualistes subordonnés	La valorisation en normes Solvabilité II est égale à celle des comptes sociaux (non concerné)	-
Fonds excédentaires	La valorisation en normes Solvabilité II est égale à celle des comptes sociaux (non concerné)	Tier 1
Réserve de réconciliation	Différence entre les fonds propres Solvabilité II et les fonds propres des comptes sociaux	Tier 1
Dettes subordonnées	La valorisation en normes Solvabilité II est égale à celle des comptes sociaux	Tier 1 restreint
Montant égal position nette impôts différés actifs	Le montant des impôts différés à l'actif est issu du bilan en norme Solvabilité II	Tier 3
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	Non concerné	-
Fonds Propres non inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères Solvabilité II	Non concerné	-
Déductions au titre des participations dans les établissements de crédit et instituts financiers	Non concerné	-

Caractéristiques prises en compte pour le classement

Fonds propres de niveau 1 sont constitués d'éléments :

- Occupant un rang inférieur à toutes les autres créances en cas de liquidation de l'entreprise d'assurance ou de réassurance ;
- Ne comprenant pas de caractéristiques susceptibles de causer l'insolvabilité de l'entreprise d'assurance ou de réassurance ou d'accélérer le processus qui la conduirait à l'insolvabilité ;
- Susceptibles d'absorber des pertes générées par les activités de l'entité.

Pour les dettes émises, ces éléments :

- Sont dépourvus de date d'échéance. La première occasion contractuelle de rembourser ou de racheter ne se produit pas avant cinq ans à compter de la date d'émission ;
- Ne sont remboursables (ou rachetables) que dans la période comprise entre cinq et dix ans suivant la date d'émission, et lorsque l'organisme dépasse son capital de solvabilité requis ;
- Ne sont remboursables (ou rachetables) qu'au choix de l'organisme sous condition de l'autorisation préalable de l'autorité de contrôle ;
- Laisser à l'entité « une liberté totale sur les distributions en rapport avec cet élément ».

Les Fonds propres de niveau 1 restreint

Les passifs subordonnés respectant la classification Tier 1 avec la clause dite de « grand-père » sont classés en Tier 1 restreint.

Les Fonds propres de niveau 2

Ces éléments occupent un rang inférieur aux créances de l'ensemble des preneurs et bénéficiaires et des créanciers non subordonnés, et ne comportent pas de caractéristiques susceptibles de causer l'insolvabilité de l'entité.

Pour les dettes émises, ces éléments :

- Ont une échéance initiale de dix ans au moins ;
- Ne sont remboursables ou rachetables qu'au choix de l'entité, après autorisation préalable de l'ACPR et dans l'hypothèse où cette opération ne menace pas sa capacité à couvrir ses exigences de solvabilité.

Fonds propres de niveau 3

Les éléments constitutifs de ce niveau :

- Occupent un rang inférieur aux créances de l'ensemble des preneurs et bénéficiaires et des créanciers non subordonnés ;
- Ne présentent pas de caractéristiques susceptibles de causer l'insolvabilité de l'entité.

Pour les dettes émises, ces éléments :

- Ont une échéance initiale de cinq ans au moins ;
- Ne sont remboursables (ou rachetables) qu'au choix de l'entité, après avis de l'ACPR, et que lorsque cette opération entraîne un non-respect des exigences de solvabilité s'appliquant au Groupe.

Le montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets est classé en Tier 3.

Structure, montant et qualité des fonds propres de base

Groupe :

Au 31 décembre 2022, les fonds propres disponibles se décomposent ainsi :

Poste (en M€)	Total	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3
Fonds initial	51,1	51,1	0,0	0,0	0,0
Comptes mutualistes subordonnés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds excédentaires	21,0	21,0	0,0	0,0	0,0
Réserve de réconciliation	1 086,5	1 086,5	0,0	0,0	0,0
Dettes subordonnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds propres exclus des réserves	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Déductions pour participations dans des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1 158,5	1 158,5	0,0	0,0	0,0

GESTION DU CAPITAL

En termes de couverture, les fonds propres éligibles de notre organisme (construits sur la base des fonds propres disponibles) respectent les seuils suivants :

Couverture du SCR :

- Les éléments de *Tier 1* doivent représenter au minimum 50 % du SCR ;
- Les éléments de *Tier 1* restreint doivent représenter au maximum 25 % des éléments éligibles de *Tier 1* ;
- La somme des éléments de *Tier 2* et *Tier 3* ne doivent pas excéder 50 % du SCR ;
- Les éléments de *Tier 3* doivent représenter au maximum 15 % du SCR.

Couverture du MCR :

- Les éléments de *Tier 1* doivent représenter au minimum 80 % du MCR ;
- Les éléments de *Tier 2* ne doivent pas dépasser 20 % du MCR ;
- Les éléments de *Tier 3* ne permettent pas de couvrir le MCR.

VARIATION DES FONDS PROPRES PAR RAPPORT AU 31/12/2021

Postes (en M€)	2021	2022	Variation
Fonds initial	51,3	51,1	-0,2
Comptes mutualistes subordonnés	0,0	0,0	0,0
Fonds excédentaires	36,2	21,0	-15,2
Réserve de réconciliation	1 233,1	1 086,5	-146,6
Dettes subordonnées	0,0	0,0	0,0
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs	0,0	0,0	0,0
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	0,0	0,0	0,0
Fonds propres exclus des réserves	0,0	0,0	0,0
Déductions pour participations dans des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0
Total	1 320,6	1 158,5	-162,1

Les fonds propres S2 sont en baisse de 162,1 M€. Les évolutions réglementaires conjuguées à l'effet de la courbe des taux expliquent l'essentiel de la variation.

Dans le cas de notre organisme, les fonds propres éligibles sont désormais de 1 158,5 M€ classés intégralement en Tier 1.

À noter

Le groupe La Mutuelle Générale n'a pas de fonds propres auxiliaires.

La Mutuelle Générale :

Les fonds propres S2 passent de 1 301,8 M€ au 31/12/2021 à 1 114,1 M€ au 31/12/2022, soit une baisse de 187,7 M€.

Les fonds propres disponibles se décomposent ainsi au 31/12/2022 :

Poste (en M€)	Total	Tier 1	Tier 1 restreint	Tier 2	Tier 3
Fonds initial	26,3	26,3	0,0	0,0	0,0
Comptes mutualistes subordonnés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds excédentaires	21,0	21,0	0,0	0,0	0,0
Réserve de réconciliation	1 066,8	1 066,8	0,0	0,0	0,0
Dettes subordonnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montant égal à la position nette d'impôts différés actifs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds propres exclus des réserves	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Déductions pour participations dans des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1 114,1	1 114,1	0,0	0,0	0,0

MG Union :

Les fonds propres S2 passent de 11 504 K€ au 31/12/2021 à 11 732 K€ au 31/12/2022, soit une hausse de 228 K€.

Mutaris Caution :

Les fonds propres S2 disponibles passent de 6 018 K€ au 31/12/2021 à 4 773 K€ au 31/12/2022, soit une baisse de 1 244 K€.

E.1.3 Clauses et conditions attachées aux fonds propres

Compte tenu de la structure de nos fonds propres, nous n'avons aucune clause ni condition importante à porter à la connaissance du régulateur.

E2 / Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Ce chapitre présente en synthèse les principes de calculs du SCR, l'impact des effets de diversification et ses évolutions entre 2021 et 2022. Il sera fait référence au chapitre « C. Profil de Risques » pour l'analyse plus détaillée des composantes du SCR.

Deux méthodes de calcul de la solvabilité du Groupe sont présentées dans la directive Solvabilité II (articles 230 et 233 de la directive 2009/138/CE) :

- La première méthode, appelée méthode par défaut, est fondée sur la combinaison comptable. Le ratio de solvabilité du Groupe est alors égal au rapport entre :
 - Les fonds propres éligibles du Groupe, calculés sur la base de données consolidées,
 - Le SCR du Groupe calculé sur la base de données consolidées.
- La seconde méthode, appelée méthode de remplacement, est fondée sur la déduction et l'agrégation. Le ratio de solvabilité du Groupe est alors égal au rapport entre :
 - Les fonds propres éligibles du Groupe, calculés en effectuant la somme des fonds propres éligibles de l'entité mère et de la part des fonds propres éligibles de l'entité liée intégrant la combinaison,
 - Le SCR du Groupe calculé en effectuant la somme du SCR de l'entité mère et de la part du SCR de l'entité liée intégrant la combinaison.

Le ratio de solvabilité du groupe La Mutuelle Générale est calculé selon la méthode par défaut fondée sur la combinaison comptable.

E.2.1 Méthodes de calcul des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

L'ensemble des modules de risque du SCR a été calculé selon la formule standard définie par la directive Solvabilité II. La méthode simplifiée de calcul du SCR catastrophe en Vie, via les capitaux sous-risques, a été retenue.

L'ensemble des chiffres présentés dans ce rapport sont issus de calculs réalisés en intégrant un correcteur de volatilité à la courbe des taux.

Certains éléments sont susceptibles d'atténuer le besoin en capital en cas de réalisation des risques :

- L'ajustement pour impôts différés qui vient absorber une partie des pertes de fonds propres lorsque la réalisation des risques entraîne une variation favorable de la situation fiscale ;
- L'ajustement lié à la capacité d'absorption des pertes de provisions techniques lorsque la réalisation des risques est associée à une restriction de la distribution de la participation aux bénéfices discrétionnaires ;
- La diversification qui prend en compte le fait que les risques se produisent rarement de manière simultanée, la corrélation entre les risques est prise en compte dans le calcul du BSCR, de sorte que l'agrégation par corrélation des SCR par risque est toujours inférieure ou égale à la somme arithmétique de ces SCR. Cette différence correspond au « bénéfice de diversification ».

E.2.2 Résultats des calculs de SCR et MCR à la fin de la clôture

Le capital de solvabilité requis (SCR) du groupe La Mutuelle Générale au 31/12/2022 s'élève à 467,5 M€.

La décomposition et l'évolution du SCR entre 2021 et 2022 sont présentés dans le tableau suivant :

	Capital requis (SCR) en M€		
	2021	2022	Écart
Risques de marché	320,7	253,0	-67,7
Risques de souscription des garanties santé	206,1	202,9	-3,2
Risques de défaut des contreparties	47,3	45,9	-1,4
Risques de souscription des garanties vie	30,7	30,8	0,0
Risques de souscription des garanties non-vie	0,8	10,0	9,2
Sommes des composantes des SCR	605,7	542,6	-63,1
Diversification	-155,1	-150,3	4,8
BSCR	450,6	392,3	-58,3
Risques opérationnels	39,4	40,6	1,3
Ajustements	-44,3	-13,4	30,9
SCR entité assurantielles	445,6	419,5	-26,1
SCR MGS , Flex Conseil et Services, LMG-IDP et entités mises en équivalence	48,9	48,0	-0,9
SCR	494,5	467,5	-27,0
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 320,6	1 158,5	-162,1
Ratio de solvabilité	267 %	248 %	-19 points

Le SCR est en baisse de 27,0 M€ entre 2021 et 2022. La variation de SCR est expliquée par différents facteurs, les effets suivants ont été isolés :

- Passage au modèle 2022 (impact modèle) ;
- Passage aux données 2022 (effet portefeuille) ;
- Autres : courbe des taux, taux de frais, hypothèses de P/C N+1, ...

La baisse de 58,3 M€ du BSCR entre 2021 et 2022 s'explique par :

- Les diminutions :
 - du SCR Marché (-67,7 M€) en raison de la baisse des expositions actions de type 1, de la baisse du facteur de choc actions et de la hausse des taux ;
 - du SCR Défaut (-1,4 M€) suite à la baisse des expositions de type 2 ;
 - du SCR Santé NSLT (-1,5 M€) expliquée par l'évolution de portefeuille, neutralisée par l'impact de la hausse des taux ;
 - du SCR Santé SLT (-3,0 M€) suite à la hausse des taux ;

- L'augmentation :

- du SCR Non-Vie (+9,2 M€) : conséquence d'investissements opérés par l'entité La Mutuelle Générale sur un fond d'obligations « catastrophes » pour 9,7 M€. Cette nouvelle exposition augmente le SCR non-vie de 9,0 M€ et le SCR marché de 0,3 M€, mais il permet de gagner 6,9 M€ en diversification des risques, soit un choc « net » de l'ordre de 25 %.

Le ratio de solvabilité du groupe La Mutuelle Générale s'élève à 248 %, en baisse de 19 points.

Le capital minimum requis (MCR) du groupe La Mutuelle Générale s'élève à 123,6 millions d'euros au 31 décembre 2022.

GESTION DU CAPITAL

LA MUTUELLE GÉNÉRALE

Le capital de solvabilité requis (SCR) de La Mutuelle Générale au 31 décembre 2022 :

(en M€)	2022
SCR	462,3
MCR	115,6
Fonds propres éligibles	1 114,1
Taux de couverture SCR	241 %
Taux de couverture du MCR	964 %

Le ratio de solvabilité de La Mutuelle Générale s'élève à 241 %, en baisse de 24 points.

Le MCR de La Mutuelle Générale s'élève à 115,6 millions d'euros au 31 décembre 2022.

MG UNION

Le capital de solvabilité requis (SCR) de MG Union au 31 décembre 2022 :

(en M€)	2022
SCR	1,6
MCR	4,0
Fonds propres éligibles	11,7
Taux de couverture SCR	726 %
Taux de couverture du MCR	293 %

Le ratio de solvabilité de MG Union s'élève à 293 %, en baisse de 18 points. Le MCR de MG Union est égal au minimum réglementaire, soit 4 M€.

MUTARIS CAUTION

Le capital de solvabilité requis (SCR) de Mutaris Caution au 31 décembre 2022 :

(en M€)	2022
SCR	1,7
MCR	4,0
Fonds propres éligibles	4,8
Taux de couverture SCR	281 %
Taux de couverture du MCR	119 %

Le ratio de solvabilité de Mutaris Caution s'élève à 119 %, en baisse de 44 points. Le MCR de Mutaris Caution est égal au minimum réglementaire, soit 4 M€.

E.3 / Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Le groupe La Mutuelle Générale n'est pas concerné par le sous module « risque actions » fondé sur la durée.

E.4 / Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Aucun modèle interne n'a été utilisé par le groupe La Mutuelle Générale pour le calcul du capital de solvabilité requis. La formule standard a été utilisée conformément à la réglementation.

E.5 / Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

L'évolution des MCR et SCR de notre organisme est suivie dans différents scénarios :

- Un scénario central ;
- Deux scénarios de stress non financiers, à savoir :
 - un scénario de hausse généralisée des spreads, hausse des taux et chocs action/immobilier ;
 - un scénario de baisse des taux, crise et ralentissement économique ;
- Quatre scénarios des stress financiers, à savoir :
 - dégradation du ratio de sinistralité P/C de 3 points en 2022 sur le périmètre Santé/arrêt de travail, puis 1,5 point en 2023 sur l'arrêt de travail ;
 - impact d'une non-atteinte des objectifs de développement sur le Collectif ;
 - choc de mortalité, impact de la réalisation d'un choc de type épidémie ;
 - risque opérationnel de défaillance d'un délégataire qualifié de Prestataire Important ou Critique.

Sur l'ensemble des scénarios étudiés notre organisme respecte en permanence les exigences réglementaires.

En conclusion, notre organisme dispose d'un niveau de fonds propres couvrant largement ses engagements. L'année 2022 a permis au groupe La Mutuelle Générale de consolider sa solvabilité en maîtrisant ses risques techniques et financiers.

E.6 / Autres informations

Le groupe La Mutuelle Générale n'a pas d'autre information à porter à la connaissance du lecteur.

F/Annexes

Bilan détaillé	66
QRT (États de reporting quantitatif) publics du groupe La Mutuelle Générale	68
QRT La Mutuelle Générale Solo	75
QRT MG Union Solo	90
QRT Mutaris Caution Solo	106
Glossaire	121

ANNEXES

F1 / Bilan détaillé

ACTIF (en M€)	COMPTES COMBINÉS	SOVABILITÉ II
Écarts d'acquisitions	0,0	0,0
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0
Actifs incorporels	6,3	0,0
Impôts différés actifs	0,0	125,4
Excédent de régime de retraite	0,0	0,0
Immobilisations corporelles pour usage propre	12,2	12,2
Placements (autres que actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	2 701,1	2 536,2
• Immobilier (autre que pour usage propre)	2,2	2,2
• Participations	97,8	112,0
• Actions	0,2	0,2
- Actions cotées	0,0	0,0
- Actions non cotées	0,2	0,2
• Obligations	1 736,9	1 515,5
- Obligations souveraines	394,4	306,9
- Obligation d'entreprises	1 342,1	1 208,2
- Obligations structurées	0,0	0,0
- Titres garantis	0,4	0,4
• Fonds d'investissement	619,3	661,6
• Produits dérivés	0,0	0,0
• Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	5,1	5,1
• Autres placements	239,7	239,7
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0,0	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	12,3	12,3
• Avances sur polices	0,0	0,0
• Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	12,3	12,3
• Autres prêts et prêts hypothécaires	0,0	0,0
Provisions techniques cédées	806,2	709,0
• Non-vie et santé similaire à la non-vie	216,2	196,8
- Non vie hors santé	0,0	0,0
- Santé similaire à la non vie	216,2	196,8
• Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	590,0	512,2
- Santé similaire à la vie	516,7	437,3
- Vie hors santé, UC ou indexés	73,3	74,9
• UC ou indexés	0,0	0,0
Dépôts auprès des cédantes	136,1	136,1
Créances nées d'opérations d'assurance	348,4	150,9
Créances nées d'opérations de réassurance	11,3	11,3
Autres créances (hors assurance)	37,2	37,2
Actions auto-détenues	0,0	0,0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	0,0	0,0
Trésorerie et équivalent trésorerie	20,8	20,8
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	170,4	6,9
Total de l'actif	4 262,3	3 758,3

ANNEXES

PASSIF (en M€)	COMPTES COMBINÉS	SOVABILITÉ II
Provisions techniques non-vie	761,6	523,1
• Provisions techniques non-vie (hors santé)	0,9	2,2
- Provisions techniques calculées comme un tout		0,0
- Meilleure estimation		1,8
- Marge de risque		0,3
• Provisions techniques santé (non-vie)	760,7	520,9
- Provisions techniques calculées comme un tout		0,0
- Meilleure estimation		501,5
- Marge de risque		19,4
Provisions techniques vie (hors UC ou indexés)	1 592,7	990,1
• Provisions techniques santé (vie)	899,0	401,9
- Provisions techniques calculées comme un tout		0,0
- Meilleure estimation		393,9
- Marge de risques		7,9
• Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	693,7	588,2
- Provisions techniques calculées comme un tout		0,0
- Meilleure estimation		568,3
- Marge de risques		20,0
• Provisions techniques UC ou indexés	0,0	0,0
- Provisions techniques calculées comme un tout		0,0
- Meilleure estimation		0,0
- Marge de risques		0,0
Autres provisions techniques	0,0	0,0
Passifs éventuels	0,0	0,0
Provisions autres que les provisions techniques	3,4	3,4
Provision pour retraite et autres avantages	14,0	14,4
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	633,2	633,2
Impôts différés passifs	0,0	125,4
Produits dérivés	0,0	0,0
Dettes envers les établissements de crédit	54,5	54,5
Dettes financières autres que celles envers les établ. de crédit	0,6	0,6
Dettes nées d'opérations d'assurance	48,1	35,5
Dettes nées d'opérations de réassurance	95,3	49,0
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	165,6	165,6
Dettes subordonnées	0,0	0,0
• Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	0,0	0,0
• Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	0,0	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	187,1	5,0
Total du passif	3 556,3	2 599,8

ANNEXES

F2 / QRT (États de reporting quantitatifs) publics du groupe La Mutuelle Générale, La Mutuelle Générale Solo, MG Union Solo, Mutaris Caution Solo

S.02.01.02(A,G) - BILAN

S.02.01.02.01 - BILAN

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00
Actifs d'impôts différés	R0040	125 390 910,91
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	12 244 166,21
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 536 233 685,74
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	2 155 448,00
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	111 976 568,13
<i>Actions</i>	R0100	183 404,70
Actions – cotées	R0110	0,00
Actions – non cotées	R0120	183 404,70
<i>Obligations</i>	R0130	1 515 511 568,69
Obligations d'État	R0140	306 892 993,23
Obligations d'entreprise	R0150	1 208 221 247,57
Titres structurés	R0160	0,00
Titres garantis	R0170	397 327,89
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	661 605 445,23
<i>Produits dérivés</i>	R0190	0,00
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	5 069 182,72
<i>Autres investissements</i>	R0210	239 732 068,27
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	12 286 436,94
<i>Avances sur police</i>	R0240	0,00
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	12 286 436,94
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	709 029 775,02
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	196 826 553,24
Non-vie hors santé	R0290	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	196 826 553,24
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	512 203 221,78
Santé similaire à la vie	R0320	437 270 475,99
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	74 932 745,79
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	136 132 320,93
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	150 865 125,02
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	11 289 163,44
Autres créances (hors assurance)	R0380	37 196 514,58
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	20 809 618,11
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	6 868 690,41
Total de l'actif	R0500	3 758 346 407,31

ANNEXES

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	523 093 551,17
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	2 156 957,39
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	1 848 414,12
Marge de risque	R0550	308 543,28
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	520 936 593,77
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	501 525 533,67
Marge de risque	R0590	19 411 060,10
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	990 103 871,13
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	401 870 449,98
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	393 925 860,69
Marge de risque	R0640	7 944 589,29
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	588 233 421,15
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	568 275 536,48
Marge de risque	R0680	19 957 884,67
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	0,00
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	0,00
<i>Marge de risque</i>	R0720	0,00
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 389 210,06
Provisions pour retraite	R0760	14 369 753,72
Dépôts des réassureurs	R0770	633 236 705,91
Passifs d'impôts différés	R0780	125 397 664,32
Produits dérivés	R0790	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	54 504 965,98
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	616 095,33
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	35 482 720,63
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	48 974 101,19
Autres dettes (hors assurance)	R0840	165 638 836,14
Passifs subordonnés	R0850	0,00
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	0,00
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	5 001 278,83
Total du passif	R0900	2 599 808 754,40
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 158 537 652,91

ANNEXES

S.05.01.02(A,G) - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

S.05.01.02.01 - **NON-VIE** (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	
Primes émises											
Brut – assurance directe	R0110	836 789 542,69	94 095 463,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	93 792 300,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130										
Part des réassureurs	R0140	169 861 703,73	85 368 314,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0200	760 720 139,20	8 727 148,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Primes acquises											
Brut – assurance directe	R0210	838 105 367,78	88 528 688,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	93 792 300,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230										
Part des réassureurs	R0240	169 878 422,24	85 368 314,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0300	762 019 245,78	3 160 374,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Charge des sinistres											
Brut – assurance directe	R0310	722 550 069,89	122 087 368,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-314 592,05
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	78 839 635,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330										
Part des réassureurs	R0340	162 861 396,74	85 725 629,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0400	638 528 308,25	36 361 739,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-314 592,05
Variation des autres provisions techniques											
Brut – assurance directe	R0410	241 186,58	22 036 828,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430										
Part des réassureurs	R0440	0,00	8 395 331,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0500	241 186,58	13 641 497,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses engagées	R0550	135 364 119,29	2 406 081,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 508,64
Autres dépenses	R1200										
Total des dépenses	R1300										

		Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée							Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								930 885 105,72
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	0,00	0,00					93 792 300,24
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00	0,00	0,00					
Part des réassureurs	R0140				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 230 018,27
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								769 447 387,69
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	0,00	0,00					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00	0,00	0,00					
Part des réassureurs	R0240				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 246 736,78
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								765 179 719,91
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	0,00	0,00					
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00	0,00	0,00					
Part des réassureurs	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 575 455,50
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								22 278 015,26
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 395 331,06
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 882 684,20
Dépenses engagées	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 203 709,92
Autres dépenses	R1200								26 363 848,25
Total des dépenses	R1300								164 567 558,17

ANNEXES

S.05.01.02.02 - **VIE** (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0,00	49 970 591,20	0,00	88 361 384,70	100 535 469,44	0,00	16 622 164,91	11 835 861,05	267 325 471,30
Part des réassureurs	R1420	0,00	0,00	0,00	37 078 984,90	24 700 650,19	0,00	0,00	0,00	61 779 635,09
Net	R1500	0,00	49 970 591,20	0,00	51 282 399,80	75 834 819,25	0,00	16 622 164,91	11 835 861,05	205 545 836,21
Primes acquises										
Brut	R1510	0,00	49 392 660,20	0,00	89 222 955,00	99 792 131,12	0,00	16 622 164,91	11 835 861,05	266 865 772,28
Part des réassureurs	R1520	0,00	0,00	0,00	37 078 984,90	24 700 650,19	0,00	0,00	0,00	61 779 635,09
Net	R1600	0,00	49 392 660,20	0,00	52 143 970,10	75 091 480,93	0,00	16 622 164,91	11 835 861,05	205 086 137,19
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0,00	41 913 527,84	0,00	32 931 073,90	45 387 770,98	0,00	15 571 327,78	8 030 260,15	143 833 960,65
Part des réassureurs	R1620	0,00	0,00	0,00	22 802 272,73	11 163 971,32	0,00	0,00	0,00	33 966 244,05
Net	R1700	0,00	41 913 527,84	0,00	10 128 801,17	34 223 799,66	0,00	15 571 327,78	8 030 260,15	109 867 716,60
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0,00	-7 125 710,78	0,00	21 226 124,76	-348 824,32	0,00	4 823 144,30	-3 959 236,59	14 615 497,37
Part des réassureurs	R1720	0,00	0,00	0,00	7 652 136,37	7 028 353,85	0,00	0,00	0,00	14 680 490,22
Net	R1800	0,00	-7 125 710,78	0,00	13 573 988,39	-7 377 178,17	0,00	4 823 144,30	-3 959 236,59	-64 992,85
Dépenses engagées	R1900	0,00	17 248 125,83	0,00	4 709 519,29	17 346 243,06	0,00	879 729,62	616 130,93	40 799 748,73
Autres dépenses	R2500									9 591 025,80
Total des dépenses	R2600									50 390 774,53

S.22.01.22(A,G) - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

S.22.01.22.01 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et aux mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 513 197 422,30	0,00	0,00	11 917 378,30	0,00
Fonds propres de base	R0020	1 158 537 652,91	0,00	0,00	-7 837 683,05	0,00
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 158 537 652,91	0,00	0,00	-7 837 683,05	0,00
Capital de solvabilité requis	R0090	467 532 337,76	0,00	0,00	-86 524,52	0,00

ANNEXES

S.23.01.22(A,G) - FONDS PROPRES

S.23.01.22.01 - FONDS PROPRES

	Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,00	0,00	0,00	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	0,00	0,00		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00	0,00		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	51 090 272,03	51 090 272,03	0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00		0,00	0,00
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0,00		0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	20 992 321,45	20 992 321,45		
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	0,00	0,00		
Actions de préférence	R0090	0,00		0,00	0,00
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	1 086 455 059,43	1 086 455 059,43		
Passifs subordonnés	R0140	0,00		0,00	0,00
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00			0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	0,00			0,00
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00			
Déductions					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non ré-glementées exerçant des activités financières	R0230		0,00	0,00	0,00
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0,00	0,00	0,00	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0,00	0,00	0,00	0,00
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	0,00	0,00	0,00	0,00
Total déductions	R0280	0,00	0,00	0,00	0,00
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 158 537 652,91	1 158 537 652,91	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0,00		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00		0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0,00		0,00	0,00
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00		0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00		0,00	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00		0,00	0,00
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00		0,00	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00		0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0,00		0,00	0,00
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00		0,00	0,00
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00		0,00	0,00
Fonds propres d'autres secteurs financiers					
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00
Institution de retraite professionnelle	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0,00	0,00	0,00	0,00
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440		0,00	0,00	
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	1 158 537 652,91	1 158 537 652,91	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	1 158 537 652,91	1 158 537 652,91	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	1 158 537 652,91	1 158 537 652,91	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	1 158 537 652,91	1 158 537 652,91	0,00	0,00
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	123 564 191,78			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	937,60%			
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	1 158 537 652,91	1 158 537 652,91	0,00	0,00
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	467 532 337,76			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	247,80%			

ANNEXES

S.23.01.22.02 - RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 158 537 652,91
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	72 082 593,48
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00
Autres fonds propres non disponibles	R0750	0,00
Réserve de réconciliation	R0760	1 086 455 059,43
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770	19 640 897,05
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	32 052 107,72
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	51 693 004,77

S.25.01.22(A,G) - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

S.25.01.22.01 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	253 001 030,13	
Risque de défaut de contrepartie	R0020	45 939 547,80	
Risque de souscription vie	R0030	30 761 946,70	Simplifications - risque catastrophe vie
Risque de souscription santé	R0040	202 887 304,52	
Risque de souscription non-vie	R0050	10 014 202,58	
Diversification	R0060	-150 287 508,04	
Risque lié aux immobilisations corporelles	R0070	0,00	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	392 316 523,68	

ANNEXES

S.25.01.22.02 - CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

		Valeur C0100
Risque opérationnel	R0130	40 610 188,57
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-13 423 227,82
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-6 753,41
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	419 496 731,03
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00
Capital de solvabilité requis	R0220	467 532 337,76
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	123 564 191,78
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	48 035 606,73
<i>Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM</i>	R0510	48 035 606,73
<i>Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de retraite professionnelle</i>	R0520	0,00
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	0,00
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	0,00
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	0,00
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0,00
Capital de solvabilité requis	R0570	467 532 337,76

S.25.01.22.03 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (USP)

		USP C0090
Risque de souscription vie	R0030	
Risque de souscription santé	R0040	
Risque de souscription non-vie	R0050	

S.32.01.22(A,G) - ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE - S.32.01.22.01 - ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe	Calcul de solvabilité du groupe	
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe			
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/969500QC7H8VSRB4517	FRANCE	La Mutuelle Générale	Entreprise multibranches	société d'assurance mutuelle	mutuelle	ACPR	100,00%	100,00%	0,00%	0	Dominante	100,00%	OUI		Methode 1 : consolidation intégrale
LEI/9695007T3JIIOTU42C14	FRANCE	Mutatis Caution	Entreprise d'assurance non-vie	société d'assurance mutuelle	mutuelle	ACPR	100,00%	100,00%	0,00%	0	Significative	100,00%	OUI		Methode 1 : consolidation intégrale
LEI/969500VIOKF5X3X6OW17	FRANCE	Mutuelle Générale Union	Entreprise multibranches	société d'assurance mutuelle	mutuelle	ACPR	100,00%	100,00%	0,00%	0	Significative	100,00%	OUI		Methode 1 : consolidation intégrale
LEI/969500WSP804BKU6S98	FRANCE	MG Services	Autre	société d'assurance mutuelle	mutuelle		0	100,00%	100,00%	0,00%	0	Significative	100,00%	OUI	Methode 2 : Solvabilité II
SC/LMG C&S	FRANCE	FLEX C&S	Autre	société par actions simplifiées (SAS)	non mutuelle	DGE (Direction Générale des grandes entreprises)	100,00%	100,00%	0,00%	0	Significative	100,00%	OUI		Methode 2 : Solvabilité II
LEI/9695003BQ82IC7JNF597	FRANCE	LBPAS	Entreprise d'assurance non-vie	société anonyme	non mutuelle	ACPR	35,00%	35,00%	35,00%	0	Significative	35,00%	NON	01/01/16	Methode 2 : Solvabilité II
SC/LMG IDP	FRANCE	SC IDP	Autre	Société Civile	non mutuelle	DGE (Direction Générale des grandes entreprises)	100,00%	100,00%	0,00%	0	Significative	100,00%	OUI		Methode 2 : Solvabilité II

ANNEXES

F3 / QRT La Mutuelle Générale Solo

S.02.01.02(A,S) - BILAN

S.02.01.02.01 - BILAN

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00
Actifs d'impôts différés	R0040	125 365 152,46
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	10 552 185,32
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 536 507 540,46
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	0,00
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	358 900 843,46
<i>Actions</i>	R0100	0,00
Actions – cotées	R0110	0,00
Actions – non cotées	R0120	0,00
<i>Obligations</i>	R0130	1 511 061 081,97
Obligations d'État	R0140	306 596 455,84
Obligations d'entreprise	R0150	1 204 067 298,24
Titres structurés	R0160	0,00
Titres garantis	R0170	397 327,89
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	661 605 445,35
<i>Produits dérivés</i>	R0190	0,00
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	4 940 169,68
<i>Autres investissements</i>	R0210	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	12 208 000,32
<i>Avances sur police</i>	R0240	0,00
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	12 208 000,32
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	709 029 775,02
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	196 826 553,24
Non-vie hors santé	R0290	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	196 826 553,24
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	512 203 221,78
Santé similaire à la vie	R0320	437 270 475,99
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	74 932 745,79
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	136 132 320,93
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	150 803 661,62
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	11 289 163,44
Autres créances (hors assurance)	R0380	9 877 758,81
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	12 230 716,14
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	6 873 478,90
Total de l'actif	R0500	3 720 869 753,43

ANNEXES

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	520 925 983,60
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	0,00
Marge de risque	R0550	0,00
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	520 925 983,60
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	501 612 404,01
Marge de risque	R0590	19 313 579,59
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	990 070 568,27
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	401 870 449,98
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	393 925 860,69
Marge de risque	R0640	7 944 589,29
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	588 200 118,30
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	568 254 934,09
Marge de risque	R0680	19 945 184,20
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	0,00
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	0,00
<i>Marge de risque</i>	R0720	0,00
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 288 991,25
Provisions pour retraite	R0760	13 140 640,67
Dépôts des réassureurs	R0770	633 236 705,91
Passifs d'impôts différés	R0780	125 365 152,46
Produits dérivés	R0790	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	50 756 254,78
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	616 095,33
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	35 482 026,58
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	48 974 101,19
Autres dettes (hors assurance)	R0840	180 162 009,50
Passifs subordonnés	R0850	0,00
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	0,00
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	4 789 270,38
Total du passif	R0900	2 606 807 799,92
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 114 061 953,50

ANNEXES

S.05.01.02(A,S) - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

S.05.01.02.01 - **NON-VIE** (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	836 237 985,93	94 082 851,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						930 320 837,30
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	93 792 300,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						93 792 300,24
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0140	169 861 703,73	85 368 314,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 230 018,27
Net	R0200	760 168 582,44	8 714 536,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768 883 119,27
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	837 559 034,54	88 513 761,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						926 072 796,25
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	93 792 300,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						93 792 300,24
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0240	169 878 422,24	85 368 314,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 246 736,78
Net	R0300	761 472 912,54	3 145 447,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	764 618 359,71
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	722 252 649,14	122 056 588,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						844 309 238,11
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	78 839 635,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						78 839 635,10
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0340	162 861 396,74	85 725 629,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 587 026,20
Net	R0400	638 230 887,50	36 330 959,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 561 847,01
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410	241 186,58	22 125 740,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						22 366 927,03
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00	8 395 331,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 395 331,06
Net	R0500	241 186,58	13 730 409,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 971 595,97
Dépenses engagées	R0550	135 360 279,78	2 399 963,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 760 243,34
Autres dépenses	R1200																	26 359 739,33
Total des dépenses	R1300																	164 119 982,67

S.05.01.02.02 - **VIE** (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0,00	49 970 591,20	0,00	88 336 373,39	100 535 469,44	0,00	16 622 164,91	11 835 861,05	267 300 459,99
Part des réassureurs	R1420	0,00	0,00	0,00	37 078 984,90	24 700 650,19	0,00	0,00	0,00	61 779 635,09
Net	R1500	0,00	49 970 591,20	0,00	51 257 388,49	75 834 819,25	0,00	16 622 164,91	11 835 861,05	205 520 824,90
Primes acquises										
Brut	R1510	0,00	49 392 660,20	0,00	89 193 963,24	99 792 131,12	0,00	16 622 164,91	11 835 861,05	266 836 780,52
Part des réassureurs	R1520	0,00	0,00	0,00	37 078 984,90	24 700 650,19	0,00	0,00	0,00	61 779 635,09
Net	R1600	0,00	49 392 660,20	0,00	52 114 978,34	75 091 480,93	0,00	16 622 164,91	11 835 861,05	205 057 145,43
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0,00	41 913 527,84	0,00	32 906 261,47	45 387 770,98	0,00	15 571 327,78	8 030 260,15	143 809 148,22
Part des réassureurs	R1620	0,00	0,00	0,00	22 802 272,73	11 163 971,32	0,00	0,00	0,00	33 966 244,05
Net	R1700	0,00	41 913 527,84	0,00	10 103 988,74	34 223 799,66	0,00	15 571 327,78	8 030 260,15	109 842 904,17
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0,00	-7 125 710,78	0,00	21 240 898,44	-348 824,32	0,00	4 823 144,30	-3 959 236,59	14 630 271,05
Part des réassureurs	R1720	0,00	0,00	0,00	7 652 136,37	7 028 353,85	0,00	0,00	0,00	14 680 490,22
Net	R1800	0,00	-7 125 710,78	0,00	13 588 762,07	-7 377 178,17	0,00	4 823 144,30	-3 959 236,59	-50 219,17
Dépenses engagées	R1900	0,00	17 248 125,83	0,00	4 706 492,46	17 346 243,06	0,00	879 729,62	616 130,93	40 796 721,90
Autres dépenses	R2500									5 589 445,45
Total des dépenses	R2600									50 386 167,35

ANNEXES

S.05.02.01(A,S) - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

S.05.02.01.01 - PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

		Pays d'origine
		C0080
Primes émises		
Brut - assurance directe	R0110	930 320 837,30
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	93 792 300,24
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00
Part des réassureurs	R0140	255 230 018,27
Net	R0200	768 883 119,27
Primes acquises		
Brut - assurance directe	R0210	926 072 796,25
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	93 792 300,24
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00
Part des réassureurs	R0240	255 246 736,78
Net	R0300	764 618 359,71
Charge des sinistres		
Brut - assurance directe	R0310	844 309 238,11
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	78 839 635,10
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00
Part des réassureurs	R0340	248 587 026,20
Net	R0400	674 561 847,01
Variation des autres provisions techniques		
Brut - assurance directe	R0410	22 366 927,03
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00
Part des réassureurs	R0440	8 395 331,06
Net	R0500	13 971 595,97
Dépenses engagées	R0550	137 760 243,34
Autres dépenses	R1200	
Total des dépenses	R1300	

S.05.02.01.02 - 5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

Pays	R0012	FRANCE
		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie
		C0090
Primes émises		
Brut - assurance directe	R0110	930 320 837,30
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	93 792 300,24
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00
Part des réassureurs	R0140	255 230 018,27
Net	R0200	768 883 119,27
Primes acquises		
Brut - assurance directe	R0210	926 072 796,25
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	93 792 300,24
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00
Part des réassureurs	R0240	255 246 736,78
Net	R0300	764 618 359,71
Charge des sinistres		
Brut - assurance directe	R0310	844 309 238,11
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	78 839 635,10
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00
Part des réassureurs	R0340	248 587 026,20
Net	R0400	674 561 847,01
Variation des autres provisions techniques		
Brut - assurance directe	R0410	22 366 927,03
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00
Part des réassureurs	R0440	8 395 331,06
Net	R0500	13 971 595,97
Dépenses engagées	R0550	137 760 243,34
Autres dépenses	R1200	
Total des dépenses	R1300	

ANNEXES

S.05.02.01.03 - TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0140
Primes émises		
Brut - assurance directe	R0110	930 320 837,30
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	93 792 300,24
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00
Part des réassureurs	R0140	255 230 018,27
Net	R0200	768 883 119,27
Primes acquises		
Brut - assurance directe	R0210	926 072 796,25
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	93 792 300,24
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00
Part des réassureurs	R0240	255 246 736,78
Net	R0300	764 618 359,71
Charge des sinistres		
Brut - assurance directe	R0310	844 309 238,11
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	78 839 635,10
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00
Part des réassureurs	R0340	248 587 026,20
Net	R0400	674 561 847,01
Variation des autres provisions techniques		
Brut - assurance directe	R0410	22 366 927,03
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00
Part des réassureurs	R0440	8 395 331,06
Net	R0500	13 971 595,97
Dépenses engagées	R0550	137 760 243,34
Autres dépenses	R1200	26 359 739,33
Total des dépenses	R1300	164 119 982,67

S.05.02.01.04 - PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN VIE

		Pays d'origine
		C0220
Primes émises		
Brut	R1410	267 300 459,99
Part des réassureurs	R1420	61 779 635,09
Net	R1500	205 520 824,90
Primes acquises		
Brut	R1510	266 836 780,52
Part des réassureurs	R1520	61 779 635,09
Net	R1600	205 057 145,43
Charge des sinistres		
Brut	R1610	143 809 148,22
Part des réassureurs	R1620	33 966 244,05
Net	R1700	109 842 904,17
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	14 630 271,05
Part des réassureurs	R1720	14 680 490,22
Net	R1800	-50 219,17
Dépenses engagées	R1900	40 796 721,90
Autres dépenses	R2500	
Total des dépenses	R2600	

ANNEXES

S.05.02.01.05 - 5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) - ENGAGEMENTS EN VIE

Pays	R0015	FRANCE
-------------	-------	--------

		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie
		C0230
Primes émises		
Brut	R1410	267 300 459,99
Part des réassureurs	R1420	61 779 635,09
Net	R1500	205 520 824,90
Primes acquises		
Brut	R1510	266 836 780,52
Part des réassureurs	R1520	61 779 635,09
Net	R1600	205 057 145,43
Charge des sinistres		
Brut	R1610	143 809 148,22
Part des réassureurs	R1620	33 966 244,05
Net	R1700	109 842 904,17
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	14 630 271,05
Part des réassureurs	R1720	14 680 490,22
Net	R1800	-50 219,17
Dépenses engagées	R1900	40 796 721,90
Autres dépenses	R2500	
Total des dépenses	R2600	

S.05.02.01.06 - TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN VIE

		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0280
Primes émises		
Brut	R1410	267 300 459,99
Part des réassureurs	R1420	61 779 635,09
Net	R1500	205 520 824,90
Primes acquises		
Brut	R1510	266 836 780,52
Part des réassureurs	R1520	61 779 635,09
Net	R1600	205 057 145,43
Charge des sinistres		
Brut	R1610	143 809 148,22
Part des réassureurs	R1620	33 966 244,05
Net	R1700	109 842 904,17
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	14 630 271,05
Part des réassureurs	R1720	14 680 490,22
Net	R1800	-50 219,17
Dépenses engagées	R1900	40 796 721,90
Autres dépenses	R2500	9 589 445,45
Total des dépenses	R2600	50 386 167,35

ANNEXES

S.12.01.02(A,S) - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

S.12.01.02.01 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Rassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties C0040	Contrats avec options ou garanties C0050	C0060	Contrats sans options ni garanties C0070				Contrats avec options ou garanties C0080	C0090	C0100				C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	381 670 364,95		0,00	0,00		170 322 183,40	0,00	0,00	16 262 385,75	568 254 934,09		0,00	0,00	357 813 071,59	36 112 789,10	393 925 860,69
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0,00		0,00	0,00		74 932 745,79	0,00	0,00	0,00	74 932 745,79		0,00	0,00	437 270 475,99	0,00	437 270 475,99
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	R0090	381 670 364,95		0,00	0,00		95 389 437,61	0,00	0,00	16 262 385,75	493 322 188,30		0,00	0,00	-79 457 404,40	36 112 789,10	-43 344 615,30
Marge de risque	R0100	9 791 704,52	0,00			9 003 508,30			0,00	1 149 971,38	19 945 184,20		0,00		6 208 862,55	1 735 726,74	7 944 589,29
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	
Meilleure estimation	R0120	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
Marge de risque	R0130	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	
Provisions techniques - Total	R0200	391 462 069,47	0,00			179 325 691,70			0,00	17 412 357,13	588 200 118,30		0,00		364 021 934,14	37 848 515,84	401 870 449,98

ANNEXES

S.17.01.02(A,S) - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

S.17.01.02.01 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut - total	R0060	147 480 873,01	10 920 062,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 400 935,57
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	86 705 725,38	-4 333 584,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 372 140,59
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	60 775 147,64	15 253 647,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 028 794,97
Provisions pour sinistres																		
Brut - total	R0160	87 724 028,30	255 487 440,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343 211 468,45
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	13 289 443,38	101 164 969,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 454 412,65
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	74 434 584,91	154 322 470,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 757 055,80
Total meilleure estimation - brut	R0260	235 204 901,31	266 407 502,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501 612 404,01
Total meilleure estimation - net	R0270	135 209 732,55	169 576 118,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 785 850,78
Marge de risque	R0280	8 003 557,11	11 310 022,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 313 579,59
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	243 208 458,43	277 717 525,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 925 983,60
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	99 995 168,76	96 831 384,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 826 553,24
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	143 213 289,66	180 886 140,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 099 430,36

ANNEXES

S.19.01.21(A,S) - SINISTRES EN NON-VIE

S.19.01.21.01 - SINISTRES PAYÉS BRUTS (NON CUMULÉS) - ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT (VALEUR ABSOLUE)

Année d'accident/ année de souscription Z0021 Année d'accident [AY]

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											136 487,37
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	1 842 586,63	371 559,06	483 906,63	17 118,48	-462,62	46 289,14	7 338,68	
N-8	R0170	0,00	0,00	8 185 380,55	2 458 568,01	606 333,24	210 460,01	16 651,28	44 361,11	26 615,69		
N-7	R0180	0,00	186 692 063,58	8 957 791,89	2 826 888,33	311 831,61	295 091,49	38 461,72	20 231,86			
N-6	R0190	538 821 185,50	200 914 553,24	10 206 447,83	3 001 451,12	364 906,26	363 981,22	74 974,62				
N-5	R0200	504 319 815,12	205 099 223,73	10 740 667,33	3 834 854,89	625 842,49	2 510 508,89					
N-4	R0210	545 836 777,25	212 650 789,69	11 211 065,40	4 169 133,81	453 861,36						
N-3	R0220	540 014 896,65	213 954 337,80	14 914 297,54	5 227 305,34							
N-2	R0230	507 032 934,52	233 128 834,36	34 055 295,51								
N-1	R0240	603 936 057,64	234 392 700,76									
N	R0250	621 047 563,11										

S.19.01.21.02 - SINISTRES PAYÉS BRUTS (NON CUMULÉS) - POUR L'ANNÉE EN COURS, SOMME DES ANNÉES (CUMULÉS)

Année d'accident/ année de souscription Z0022 Année d'accident [AY]

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	136 487,37	2 117 648,94
N-9	R0160	7 338,68	2 768 335,99
N-8	R0170	26 615,69	11 548 369,89
N-7	R0180	20 231,86	199 142 360,48
N-6	R0190	74 974,62	753 747 499,80
N-5	R0200	2 510 508,89	727 130 912,45
N-4	R0210	453 861,36	774 321 627,51
N-3	R0220	5 227 305,34	774 110 837,34
N-2	R0230	34 055 295,51	774 217 064,38
N-1	R0240	234 392 700,76	838 328 758,40
N	R0250	621 047 563,11	621 047 563,11
Total	R0260	897 952 883,19	5 478 480 978,27

ANNEXES

S.19.01.21.03 - MEILLEURE ESTIMATION PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES NON ACTUALISÉES - ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT (VALEUR ABSOLUE)

Année d'accident/ année de souscription Z0023 Année d'accident [AY]

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	430 556,94	10 658,42	10 582,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	0,00	0,00	16 389 319,78	28 907,66	126 423,13	314 235,79	167 983,37	0,00	0,00		
N-7	R0180	0,00	49 551 773,93	25 600 181,34	464 881,05	327 100,81	93 270,69	44 440,54	27 547,61			
N-6	R0190	147 228 659,67	60 205 655,47	28 709 563,58	629 835,65	383 440,07	115 050,32	188 305,50				
N-5	R0200	168 755 631,14	66 532 681,97	37 228 340,82	695 644,35	624 981,56	345 695,14					
N-4	R0210	168 703 878,75	78 970 536,60	48 529 990,36	1 640 873,91	1 149 603,96						
N-3	R0220	150 319 352,41	83 131 625,56	53 713 040,41	3 605 951,33							
N-2	R0230	177 292 382,81	81 346 339,64	64 638 526,27								
N-1	R0240	204 699 839,70	107 025 473,65									
N	R0250	208 155 850,62										

S.19.01.21.04 - MEILLEURE ESTIMATION PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES ACTUALISÉES - POUR L'ANNÉE EN COURS, SOMME DES ANNÉES (CUMULÉS)

Année d'accident/ année de souscription Z0024 Année d'accident [AY]

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
Précédentes	R0100	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	16 884,13
N-6	R0190	124 419,42
N-5	R0200	222 385,55
N-4	R0210	938 554,62
N-3	R0220	3 057 190,47
N-2	R0230	50 764 995,93
N-1	R0240	86 223 184,57
N	R0250	188 437 605,11
Total	R0260	329 785 219,81

S.22.01.21(A,S) - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

S.22.01.21.01 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 510 996 551,88	0,00	0,00	11 963 353,69	0,00
Fonds propres de base	R0020	1 114 061 953,50	0,00	0,00	-7 883 715,30	0,00
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 114 061 953,50	0,00	0,00	-7 883 715,30	0,00
Capital de solvabilité requis	R0090	462 256 767,12	0,00	0,00	-72 981,47	0,00
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 114 061 953,50	0,00	0,00	-7 883 715,30	0,00
Minimum de capital requis	R0110	115 564 191,78	0,00	0,00	-18 245,37	0,00

ANNEXES

S.23.01.01(A,S) - FONDS PROPRES

S.23.01.01.01 - FONDS PROPRES

		Total C0010	Tier 1 - non restreint C0020	Tier 1 - restreint C0030	Tier 2 C0040	Tier 3 C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00	0,00		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	26 262 639,47	26 262 639,47		0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	20 992 321,45	20 992 321,45			
Actions de préférence	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	1 066 806 992,58	1 066 806 992,58			
Passifs subordonnés	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				0,00
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 114 061 953,50	1 114 061 953,50	0,00	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,00			0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00			0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0,00			0,00	0,00
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00			0,00	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00			0,00	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00			0,00	0,00
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00			0,00	0,00
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 114 061 953,50	1 114 061 953,50	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 114 061 953,50	1 114 061 953,50	0,00	0,00	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 114 061 953,50	1 114 061 953,50	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 114 061 953,50	1 114 061 953,50	0,00	0,00	
Capital de solvabilité requis	R0580	462 256 767,12				
Minimum de capital requis	R0600	115 564 191,78				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	241,01%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	964,02%				

S.23.01.01.02 - RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 114 061 953,50
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	47 254 960,92
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00
Réserve de réconciliation	R0760	1 066 806 992,58
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	19 638 220,18
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	31 835 338,24
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	51 473 558,42

ANNEXES

S.25.01.21(A,S) - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

S.25.01.21.01 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	304 673 382,81	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	43 846 918,92	
Risque de souscription en vie	R0030	30 754 250,35	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	202 775 363,69	
Risque de souscription en non-vie	R0050	9 698 014,14	
Diversification	R0060	-156 660 306,66	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	435 087 623,26	

S.25.01.21.02 - CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	40 592 188,09
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-13 423 044,23
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0,00
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	462 256 767,12
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00
Capital de solvabilité requis	R0220	462 256 767,12
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

ANNEXES

S.25.01.21.03 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE (USP)

		USP
		C0090
Risque de souscription vie	R0030	
Risque de souscription santé	R0040	
Risque de souscription non-vie	R0050	

S.25.01.21.04 - APPROCHE CONCERNANT LE TAUX D'IMPOSITION

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche basée sur le taux d'imposition moyen

S.25.01.21.05 - CALCUL DE L'AJUSTEMENT VISANT À TENIR COMPTE DE LA CAPACITÉ D'ABSORPTION DE PERTES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,00
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0,00
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfiques économiques imposables futurs	R0660	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0,00
LAC DT maximale	R0690	112 361 378,71

ANNEXES

S.28.02.01(A,S) - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - ACTIVITÉS D'ASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE

S.28.02.01.01 - LES TERMES DU MCR

		Les termes du MCR	
		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	73 490 476,05	0,00

S.28.02.01.02 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

		Informations générales			
		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	135 209 732,55	765 916 442,64	0,00	0,00
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	169 576 118,23	104 977 345,08	0,00	0,00
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXES

S.28.02.01.03 - TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(L,NL)		Résultat MCR(L,L)	
		C0070		C0080	
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0,00		28 507 807,12	

S.28.02.01.04 - TOTAL DU CAPITAL RISQUE POUR TOUS LES ENGAGEMENTS DE (RÉ)ASSURANCE VIE

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0,00		381 670 364,95	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,00		0,00	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,00		0,00	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,00		147 764 612,45	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0,00		16 118 495 367,40

S.28.02.01.05 - CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0130
MCR linéaire	R0300	101 998 283,18
Capital de solvabilité requis	R0310	462 256 767,12
Plafond du MCR	R0320	208 015 545,21
Plancher du MCR	R0330	115 564 191,78
MCR combiné	R0340	115 564 191,78
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 000,00
Minimum de capital requis	R0400	115 564 191,78

S.28.02.01.06 - CALCUL DU MONTANT NOTIONNEL DU MCR EN NON-VIE ET EN VIE

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	73 490 476,05	28 507 807,12
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	333 059 232,15	129 197 534,98
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	149 876 654,47	58 138 890,74
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	83 264 808,04	32 299 383,74
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	83 264 808,04	32 299 383,74
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 000,00	4 000 000,00
Montant notionnel du MCR	R0560	83 264 808,04	32 299 383,74

ANNEXES

F4 / QRT MG Union Solo

S.02.01.02(A,S) - BILAN

S.02.01.02.01 - BILAN

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00
Actifs d'impôts différés	R0040	25 010,94
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 964 044,01
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	0,00
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	21,45
<i>Actions</i>	R0100	183 404,70
Actions – cotées	R0110	0,00
Actions – non cotées	R0120	183 404,70
<i>Obligations</i>	R0130	1 780 617,86
Obligations d'État	R0140	0,00
Obligations d'entreprise	R0150	1 780 617,86
Titres structurés	R0160	0,00
Titres garantis	R0170	0,00
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	0,00
<i>Produits dérivés</i>	R0190	0,00
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	0,00
<i>Autres investissements</i>	R0210	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	78 436,62
<i>Avances sur police</i>	R0240	0,00
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	78 436,62
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0,00
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	0,00
Non-vie hors santé	R0290	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,00
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	0,00
Santé similaire à la vie	R0320	0,00
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,00
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	61 049,74
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	9 542 521,88
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	185 387,05
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	143,00
Total de l'actif	R0500	11 856 593,24

ANNEXES

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	10 610,17
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	0,00
Marge de risque	R0550	0,00
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	10 610,17
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	-86 870,34
Marge de risque	R0590	97 480,51
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	33 302,86
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	0,00
Marge de risque	R0640	0,00
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	33 302,86
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	20 602,39
Marge de risque	R0680	12 700,47
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	0,00
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	0,00
<i>Marge de risque</i>	R0720	0,00
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0,00
Provisions pour retraite	R0760	4 698,05
Dépôts des réassureurs	R0770	0,00
Passifs d'impôts différés	R0780	31 764,34
Produits dérivés	R0790	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0,00
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0,00
Autres dettes (hors assurance)	R0840	43 926,31
Passifs subordonnés	R0850	0,00
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	0,00
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,00
Total du passif	R0900	124 301,73
Excédent d'actif sur passif	R1000	11 732 291,51

ANNEXES

S.05.01.02(A,S) - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

S.05.01.02.01 - NON-VIE (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	551 556,76	12 611,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					564 168,42
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0200	551 556,76	12 611,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564 168,42
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	546 333,24	14 926,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						561 260,20
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0300	546 333,24	14 926,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561 260,20
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	297 420,75	30 779,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						328 200,54
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0400	297 420,75	30 779,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	328 200,54
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410	0,00	-88 911,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						-88 911,77
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0500	0,00	-88 911,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-88 911,77
Dépenses engagées	R0550	3 839,51	6 118,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 957,94
Autres dépenses	R1200																	4 108,92
Total des dépenses	R1300																	14 066,86

ANNEXES

S.05.01.02.02 - VIE (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0,00	0,00	0,00	25 011,31	0,00	0,00	0,00	0,00	25 011,31
Part des réassureurs	R1420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1500	0,00	0,00	0,00	25 011,31	0,00	0,00	0,00	0,00	25 011,31
Primes acquises										
Brut	R1510	0,00	0,00	0,00	28 991,76	0,00	0,00	0,00	0,00	28 991,76
Part des réassureurs	R1520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1600	0,00	0,00	0,00	28 991,76	0,00	0,00	0,00	0,00	28 991,76
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0,00	0,00	0,00	24 812,43	0,00	0,00	0,00	0,00	24 812,43
Part des réassureurs	R1620	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1700	0,00	0,00	0,00	24 812,43	0,00	0,00	0,00	0,00	24 812,43
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0,00	0,00	0,00	-14 773,68	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 773,68
Part des réassureurs	R1720	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1800	0,00	0,00	0,00	-14 773,68	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 773,68
Dépenses engagées	R1900	0,00	0,00	0,00	3 026,83	0,00	0,00	0,00	0,00	3 026,83
Autres dépenses	R2500									1 580,35
Total des dépenses	R2600									4 607,18

ANNEXES

S.05.02.01(A,S) - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

S.05.02.01.01 - PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

		Pays d'origine
		C0080
Primes émises		
Brut - assurance directe	R0110	564 168,42
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00
Part des réassureurs	R0140	0,00
Net	R0200	564 168,42
Primes acquises		
Brut - assurance directe	R0210	561 260,20
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00
Part des réassureurs	R0240	0,00
Net	R0300	561 260,20
Charge des sinistres		
Brut - assurance directe	R0310	328 200,54
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00
Part des réassureurs	R0340	0,00
Net	R0400	328 200,54
Variation des autres provisions techniques		
Brut - assurance directe	R0410	-88 911,77
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00
Net	R0500	-88 911,77
Dépenses engagées	R0550	9 957,94
Autres dépenses	R1200	
Total des dépenses	R1300	

S.05.02.01.02 - 5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

Pays		R0012	FRANCE
			5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie
			C0090
Primes émises			
Brut - assurance directe	R0110	564 168,42	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00	
Part des réassureurs	R0140	0,00	
Net	R0200	564 168,42	
Primes acquises			
Brut - assurance directe	R0210	561 260,20	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00	
Part des réassureurs	R0240	0,00	
Net	R0300	561 260,20	
Charge des sinistres			
Brut - assurance directe	R0310	328 200,54	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00	
Part des réassureurs	R0340	0,00	
Net	R0400	328 200,54	
Variation des autres provisions techniques			
Brut - assurance directe	R0410	-88 911,77	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00	
Part des réassureurs	R0440	0,00	
Net	R0500	-88 911,77	
Dépenses engagées	R0550	9 957,94	
Autres dépenses	R1200		
Total des dépenses	R1300		

ANNEXES

S.05.02.01.03 - TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0140
Primes émises		
Brut - assurance directe	R0110	564 168,42
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00
Part des réassureurs	R0140	0,00
Net	R0200	564 168,42
Primes acquises		
Brut - assurance directe	R0210	561 260,20
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00
Part des réassureurs	R0240	0,00
Net	R0300	561 260,20
Charge des sinistres		
Brut - assurance directe	R0310	328 200,54
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00
Part des réassureurs	R0340	0,00
Net	R0400	328 200,54
Variation des autres provisions techniques		
Brut - assurance directe	R0410	-88 911,77
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00
Net	R0500	-88 911,77
Dépenses engagées	R0550	9 957,94
Autres dépenses	R1200	4 108,92
Total des dépenses	R1300	14 066,86

S.05.02.01.04 - PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN VIE

		Pays d'origine
		C0220
Primes émises		
Brut	R1410	25 011,31
Part des réassureurs	R1420	0,00
Net	R1500	25 011,31
Primes acquises		
Brut	R1510	28 991,76
Part des réassureurs	R1520	0,00
Net	R1600	28 991,76
Charge des sinistres		
Brut	R1610	24 812,43
Part des réassureurs	R1620	0,00
Net	R1700	24 812,43
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	-14 773,68
Part des réassureurs	R1720	0,00
Net	R1800	-14 773,68
Dépenses engagées	R1900	3 026,83
Autres dépenses	R2500	
Total des dépenses	R2600	

ANNEXES

S.05.02.01.05 - 5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) - ENGAGEMENTS EN VIE

Pays	R0015	FRANCE
5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie		
C0230		
Primes émises		
Brut	R1410	25 011,31
Part des réassureurs	R1420	0,00
Net	R1500	25 011,31
Primes acquises		
Brut	R1510	28 991,76
Part des réassureurs	R1520	0,00
Net	R1600	28 991,76
Charge des sinistres		
Brut	R1610	24 812,43
Part des réassureurs	R1620	0,00
Net	R1700	24 812,43
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	-14 773,68
Part des réassureurs	R1720	0,00
Net	R1800	-14 773,68
Dépenses engagées	R1900	3 026,83
Autres dépenses	R2500	
Total des dépenses	R2600	

S.05.02.01.06 - TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN VIE

		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0280
Primes émises		
Brut	R1410	25 011,31
Part des réassureurs	R1420	0,00
Net	R1500	25 011,31
Primes acquises		
Brut	R1510	28 991,76
Part des réassureurs	R1520	0,00
Net	R1600	28 991,76
Charge des sinistres		
Brut	R1610	24 812,43
Part des réassureurs	R1620	0,00
Net	R1700	24 812,43
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	-14 773,68
Part des réassureurs	R1720	0,00
Net	R1800	-14 773,68
Dépenses engagées	R1900	3 026,83
Autres dépenses	R2500	1 580,35
Total des dépenses	R2600	4 607,18

ANNEXES

S.12.01.02(A,S) - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

S.12.01.02.01 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0160	C0170	C0180			
				C0040	C0050		C0070	C0080									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	0,00		0,00	0,00		20 602,39	0,00	0,00	0,00	20 602,39		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0090	0,00		0,00	0,00		20 602,39	0,00	0,00	0,00	20 602,39		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0100	0,00	0,00			12 700,47			0,00	0,00	12 700,47	0,00			0,00	0,00	0,00
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation	R0120	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0130	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions techniques - Total	R0200	0,00	0,00			33 302,86			0,00	0,00	33 302,86	0,00			0,00	0,00	0,00

ANNEXES

S.17.01.02(A,S) - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

S.17.01.02.01 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée												Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170		C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut - total	R0060	-216 086,42	-683,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-216 769,48
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-216 086,42	-683,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-216 769,48
Provisions pour sinistres																		
Brut - total	R0160	89 410,54	40 488,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 899,14
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	89 410,54	40 488,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 899,14
Total meilleure estimation - brut	R0260	-126 675,88	39 805,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-86 870,34
Total meilleure estimation - net	R0270	-126 675,88	39 805,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-86 870,34
Marge de risque	R0280	87 892,77	9 587,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 480,51
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	-38 783,11	49 393,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 610,17
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	-38 783,11	49 393,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 610,17

ANNEXES

S.19.01.21(A,S) - SINISTRES EN NON-VIE

S.19.01.21.01 - SINISTRES PAYÉS BRUTS (NON CUMULÉS) - ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT (VALEUR ABSOLUE)

Année d'accident/ année de souscription	Z0021	Année d'accident [AY]
--	-------	-----------------------

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	65,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N-8	R0170	0,00	0,00	9 377,32	361,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-7	R0180	0,00	39 467,15	1 639,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-6	R0190	311 824,26	86 424,79	345,00	251,31	0,00	0,00	0,00				
N-5	R0200	249 973,95	83 707,02	1 301,87	0,00	0,00	0,00					
N-4	R0210	265 884,36	74 471,96	1 009,75	2,30	13,47						
N-3	R0220	235 968,46	76 624,95	783,31	126,00							
N-2	R0230	0,00	84 934,74	1 856,13								
N-1	R0240	114 015,81	69 024,68									
N	R0250	223 150,47										

S.19.01.21.02 - SINISTRES PAYÉS BRUTS (NON CUMULÉS) - POUR L'ANNÉE EN COURS, SOMME DES ANNÉES (CUMULÉS)

Année d'accident/ année de souscription	Z0022	Année d'accident [AY]
--	-------	-----------------------

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	0,00	7,80
N-9	R0160	0,00	65,99
N-8	R0170	0,00	9 738,53
N-7	R0180	0,00	41 107,14
N-6	R0190	0,00	398 845,36
N-5	R0200	0,00	334 982,84
N-4	R0210	13,47	341 381,84
N-3	R0220	126,00	313 502,72
N-2	R0230	1 856,13	86 790,87
N-1	R0240	69 024,68	183 040,49
N	R0250	223 150,47	223 150,47
Total	R0260	294 170,75	1 932 614,05

ANNEXES

S.19.01.21.03 - MEILLEURE ESTIMATION PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES NON ACTUALISÉES - ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT (VALEUR ABSOLUE)

Année d'accident/ année de souscription	Z0023	Année d'accident [AY]
--	-------	-----------------------

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0,00
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
N-8	R0170	0,00	0,00	10 008,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
N-7	R0180	0,00	2 046,64	35,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
N-6	R0190	97 254,20	837,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-5	R0200	117 643,79	510,20	246,60	0,00	0,00	0,00					
N-4	R0210	94 607,92	2 029,77	339,24	0,00	0,00						
N-3	R0220	205 063,95	1 698,10	332,12	0,00							
N-2	R0230	94,09	38 187,58	7 345,42								
N-1	R0240	133 344,96	1 568,65									
N	R0250	122 027,33										

S.19.01.21.04 - MEILLEURE ESTIMATION PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES ACTUALISÉES - POUR L'ANNÉE EN COURS, SOMME DES ANNÉES (CUMULÉS)

Année d'accident/ année de souscription	Z0024	Année d'accident [AY]
--	-------	-----------------------

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
Précédentes	R0100	0,00
N-9	R0160	0,00
N-8	R0170	0,00
N-7	R0180	0,00
N-6	R0190	0,00
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	0,00
N-2	R0230	6 762,84
N-1	R0240	1 497,62
N	R0250	119 117,28
Total	R0260	127 377,74

ANNEXES

S.22.01.21(A,S) - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

S.22.01.21.01 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	43 913,03	0,00	0,00	220,20	0,00
Fonds propres de base	R0020	11 732 291,51	0,00	0,00	-163,33	0,00
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	11 732 291,51	0,00	0,00	-163,33	0,00
Capital de solvabilité requis	R0090	1 614 911,50	0,00	0,00	74,00	0,00
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	11 732 291,51	0,00	0,00	-163,33	0,00
Minimum de capital requis	R0110	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

S.23.01.01(A,S) - FONDS PROPRES

S.23.01.01.01 - FONDS PROPRES

		Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00	0,00		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	2 087 157,56	2 087 157,56		0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	0,00	0,00			
Actions de préférence	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	9 645 133,95	9 645 133,95			
Passifs subordonnés	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				0,00
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	11 732 291,51	11 732 291,51	0,00	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0,00			0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00			0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0,00			0,00	0,00
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00			0,00	0,00
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00			0,00	0,00
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	11 732 291,51	11 732 291,51	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	11 732 291,51	11 732 291,51	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	11 732 291,51	11 732 291,51	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	11 732 291,51	11 732 291,51	0,00	0,00	0,00
Capital de solvabilité requis	R0580	1 614 911,50				
Minimum de capital requis	R0600	4 000 000,00				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620		726,50%			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640		293,31%			

ANNEXES

S.23.01.01.02 - RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	11 732 291,51
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 087 157,56
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00
Réserve de réconciliation	R0760	9 645 133,95
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	2 676,87
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	216 769,48
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	219 446,35

S.25.01.21(A,S) - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

S.25.01.21.01 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE

		Capital de solvabilité requis brut C0110	Simplifications C0120
Risque de marché	R0010	327 064,25	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 444 910,23	
Risque de souscription en vie	R0030	8 015,35	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	128 841,24	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,00	
Diversification	R0060	-305 877,64	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 602 953,43	

S.25.01.21.02 - CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

		Valeur C0100
Risque opérationnel	R0130	18 895,07
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-183,59
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-6 753,41
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 614 911,50
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00
Capital de solvabilité requis	R0220	1 614 911,50
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

ANNEXES

S.25.01.21.03 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE (USP)

		USP
		C0090
Risque de souscription vie	R0030	
Risque de souscription santé	R0040	
Risque de souscription non-vie	R0050	

S.25.01.21.04 - APPROCHE CONCERNANT LE TAUX D'IMPOSITION

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche basée sur le taux d'imposition moyen

S.25.01.21.05 - CALCUL DE L'AJUSTEMENT VISANT À TENIR COMPTE DE LA CAPACITÉ D'ABSORPTION DE PERTES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-6 753,41
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-6 753,41
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0,00
LAC DT maximale	R0690	413 962,72

ANNEXES

S.28.02.01(A,S) - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - ACTIVITÉS D'ASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE

S.28.02.01.01 - LES TERMES DU MCR

		Les termes du MCR	
		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	32 209,68	0,00

S.28.02.01.02 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

		Informations générales			
		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0,00	551 556,76	0,00	0,00
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	39 805,54	12 611,66	0,00	0,00
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXES

S.28.02.01.03 - TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0,00	3 917,85

S.28.02.01.04 - TOTAL DU CAPITAL RISQUE POUR TOUS LES ENGAGEMENTS DE (RÉ)ASSURANCE VIE

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0,00	/	0,00	/
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,00	/	0,00	/
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,00	/	0,00	/
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,00	/	20 602,39	/
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	/	0,00	/	4 978 851,58

S.28.02.01.05 - CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0130
MCR linéaire	R0300	36 127,53
Capital de solvabilité requis	R0310	1 614 911,50
Plafond du MCR	R0320	726 710,18
Plancher du MCR	R0330	403 727,88
MCR combiné	R0340	403 727,88
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000,00
Minimum de capital requis	R0400	4 000 000,00

S.28.02.01.06 - CALCUL DU MONTANT NOTIONNEL DU MCR EN NON-VIE ET EN VIE

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	32 209,68	3 917,85
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	1 439 782,59	175 128,91
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	647 902,17	78 808,01
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	359 945,65	43 782,23
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	359 945,65	43 782,23
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 000,00	4 000 000,00
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700 000,00	4 000 000,00

ANNEXES

F5 / QRT Mutaris Caution Solo

S.02.01.02(A,S) - BILAN

S.02.01.02.01 - BILAN

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00
Actifs d'impôts différés	R0040	747,51
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0,00
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 669 869,13
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	0,00
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	0,00
<i>Actions</i>	R0100	0,00
Actions – cotées	R0110	0,00
Actions – non cotées	R0120	0,00
<i>Obligations</i>	R0130	2 669 869,13
Obligations d'État	R0140	296 537,44
Obligations d'entreprise	R0150	2 373 331,69
Titres structurés	R0160	0,00
Titres garantis	R0170	0,00
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	0,00
<i>Produits dérivés</i>	R0190	0,00
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	0,00
<i>Autres investissements</i>	R0210	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,00
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,00
<i>Avances sur police</i>	R0240	0,00
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	0,00
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0,00
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	0,00
Non-vie hors santé	R0290	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,00
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	0,00
Santé similaire à la vie	R0320	0,00
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,00
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	413,65
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 334 939,13
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	144 472,62
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0,00
Total de l'actif	R0500	7 150 442,04

ANNEXES

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 110 761,81
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	2 110 761,81
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	1 805 978,84
Marge de risque	R0550	304 782,97
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	0,00
Marge de risque	R0590	0,00
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0,00
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	0,00
Marge de risque	R0640	0,00
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	0,00
Marge de risque	R0680	0,00
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,00
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	0,00
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	0,00
<i>Marge de risque</i>	R0720	0,00
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0,00
Provisions pour retraite	R0760	0,00
Dépôts des réassureurs	R0770	0,00
Passifs d'impôts différés	R0780	747,51
Produits dérivés	R0790	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	694,05
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0,00
Autres dettes (hors assurance)	R0840	52 892,09
Passifs subordonnés	R0850	0,00
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	0,00
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	212 008,45
Total du passif	R0900	2 377 103,91
Excédent d'actif sur passif	R1000	4 773 338,13

ANNEXES

S.05.01.02(A,S) - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

S.05.01.02.01 - NON-VIE (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00					100,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00					100,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-314 592,05	0,00	0,00	0,00					-314 592,05
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-314 592,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-314 592,05
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430													0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses engagées	R0550	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 508,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 508,64
Autres dépenses	R1200																	0,00
Total des dépenses	R1300																	433 508,64

ANNEXES

S.05.01.02.02 - VIE (AFFAIRES DIRECTES / ACCEPTATION EN RÉASSURANCE)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R1420	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes acquises										
Brut	R1510	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R1520	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1600	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R1620	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1700	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part des réassureurs	R1720	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Net	R1800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses engagées	R1900	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dépenses	R2500									0,00
Total des dépenses	R2600									0,00

ANNEXES

S.05.02.01(A,S) - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

S.05.02.01.01 - PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

		Pays d'origine
		C0080
Primes émises		
Brut - assurance directe	R0110	100,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00
Part des réassureurs	R0140	0,00
Net	R0200	100,00
Primes acquises		
Brut - assurance directe	R0210	100,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00
Part des réassureurs	R0240	0,00
Net	R0300	100,00
Charge des sinistres		
Brut - assurance directe	R0310	-314 592,05
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00
Part des réassureurs	R0340	0,00
Net	R0400	-314 592,05
Variation des autres provisions techniques		
Brut - assurance directe	R0410	0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00
Net	R0500	0,00
Dépenses engagées	R0550	433 508,64
Autres dépenses	R1200	
Total des dépenses	R1300	

S.05.02.01.02 - 5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

Pays		R0012	FRANCE
		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	
		C0090	
Primes émises			
Brut - assurance directe	R0110	100,00	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00	
Part des réassureurs	R0140	0,00	
Net	R0200	100,00	
Primes acquises			
Brut - assurance directe	R0210	100,00	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00	
Part des réassureurs	R0240	0,00	
Net	R0300	100,00	
Charge des sinistres			
Brut - assurance directe	R0310	-314 592,05	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00	
Part des réassureurs	R0340	0,00	
Net	R0400	-314 592,05	
Variation des autres provisions techniques			
Brut - assurance directe	R0410	0,00	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00	
Part des réassureurs	R0440	0,00	
Net	R0500	0,00	
Dépenses engagées	R0550	433 508,64	
Autres dépenses	R1200		
Total des dépenses	R1300		

ANNEXES

S.05.02.01.03 - TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN NON-VIE

		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0140
Primes émises		
Brut - assurance directe	R0110	100,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00
Part des réassureurs	R0140	0,00
Net	R0200	100,00
Primes acquises		
Brut - assurance directe	R0210	100,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00
Part des réassureurs	R0240	0,00
Net	R0300	100,00
Charge des sinistres		
Brut - assurance directe	R0310	-314 592,05
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00
Part des réassureurs	R0340	0,00
Net	R0400	-314 592,05
Variation des autres provisions techniques		
Brut - assurance directe	R0410	0,00
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00
Part des réassureurs	R0440	0,00
Net	R0500	0,00
Dépenses engagées	R0550	433 508,64
Autres dépenses	R1200	0,00
Total des dépenses	R1300	433 508,64

S.05.02.01.04 - PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN VIE

		Pays d'origine
		C0220
Primes émises		
Brut	R1410	0,00
Part des réassureurs	R1420	0,00
Net	R1500	0,00
Primes acquises		
Brut	R1510	0,00
Part des réassureurs	R1520	0,00
Net	R1600	0,00
Charge des sinistres		
Brut	R1610	0,00
Part des réassureurs	R1620	0,00
Net	R1700	0,00
Variation des autres provisions techniques		
Brut	R1710	0,00
Part des réassureurs	R1720	0,00
Net	R1800	0,00
Dépenses engagées	R1900	0,00
Autres dépenses	R2500	
Total des dépenses	R2600	

ANNEXES

S.05.02.01.05 - 5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) - ENGAGEMENTS EN VIE

Pays	R0015	FRANCE
------	-------	--------

		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie	
		C0230	
Primes émises			
Brut	R1410		0,00
Part des réassureurs	R1420		0,00
Net	R1500		0,00
Primes acquises			
Brut	R1510		0,00
Part des réassureurs	R1520		0,00
Net	R1600		0,00
Charge des sinistres			
Brut	R1610		0,00
Part des réassureurs	R1620		0,00
Net	R1700		0,00
Variation des autres provisions techniques			
Brut	R1710		0,00
Part des réassureurs	R1720		0,00
Net	R1800		0,00
Dépenses engagées	R1900		0,00
Autres dépenses	R2500		
Total des dépenses	R2600		

S.05.02.01.06 - TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE - ENGAGEMENTS EN VIE

		Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0280	
Primes émises			
Brut	R1410		0,00
Part des réassureurs	R1420		0,00
Net	R1500		0,00
Primes acquises			
Brut	R1510		0,00
Part des réassureurs	R1520		0,00
Net	R1600		0,00
Charge des sinistres			
Brut	R1610		0,00
Part des réassureurs	R1620		0,00
Net	R1700		0,00
Variation des autres provisions techniques			
Brut	R1710		0,00
Part des réassureurs	R1720		0,00
Net	R1800		0,00
Dépenses engagées	R1900		0,00
Autres dépenses	R2500		0,00
Total des dépenses	R2600		0,00

ANNEXES

S.17.01.02(A,S) - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

S.17.01.02.01 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie C0180		
		Assurance des frais médicaux C0020	Assurance de protection du revenu C0030	Assurance d'indemnisation des travailleurs C0040	Assurance de responsabilité civile automobile C0050	Autre assurance des véhicules à moteur C0060	Assurance maritime, aérienne et transport C0070	Assurance incendie et autres dommages aux biens C0080	Assurance de responsabilité civile générale C0090	Assurance crédit et cautionnement C0100	Assurance de protection juridique C0110	Assistance C0120	Pertes pécuniaires diverses C0130	Réassurance santé non proportionnelle C0140	Réassurance accidents non proportionnelle C0150	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle C0160		Réassurance dommages non proportionnelle C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																			
Meilleure estimation																			
Provisions pour primes																			
Brut - total	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour sinistres																			
Brut - total	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 805 978,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 805 978,84
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 805 978,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 805 978,84
Total meilleure estimation - brut	R0260	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 805 978,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 805 978,84
Total meilleure estimation - net	R0270	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 805 978,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 805 978,84
Marge de risque	R0280	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 782,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 782,97
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques - Total																			
Provisions techniques - Total	R0320	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 110 761,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 110 761,81
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 110 761,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 110 761,81

ANNEXES

S.19.01.21(A,S) - SINISTRES EN NON-VIE

S.19.01.21.01 - SINISTRES PAYÉS BRUTS (NON CUMULÉS) - ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT (VALEUR ABSOLUE)

Année d'accident/ année de souscription	Z0021	Année d'accident [AY]
--	-------	-----------------------

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											-293 393,39
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 367,22	0,00	0,00	
N-8	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 847,54	0,00	44 436,82		
N-7	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	146 298,60	0,00	0,00	0,00			
N-6	R0190	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
N-5	R0200	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-4	R0210	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-2	R0230	0,00	0,00	0,00								
N-1	R0240	0,00	0,00									
N	R0250	0,00										

S.19.01.21.02 - SINISTRES PAYÉS BRUTS (NON CUMULÉS) - POUR L'ANNÉE EN COURS, SOMME DES ANNÉES (CUMULÉS)

Année d'accident/ année de souscription	Z0022	Année d'accident [AY]
--	-------	-----------------------

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	-293 393,39	808 114,14
N-9	R0160	0,00	21 367,22
N-8	R0170	44 436,82	217 284,36
N-7	R0180	0,00	146 298,60
N-6	R0190	0,00	0,00
N-5	R0200	0,00	0,00
N-4	R0210	0,00	0,00
N-3	R0220	0,00	0,00
N-2	R0230	0,00	0,00
N-1	R0240	0,00	0,00
N	R0250	0,00	0,00
Total	R0260	-248 956,57	1 193 064,31

ANNEXES

S.19.01.21.03 - MEILLEURE ESTIMATION PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES NON ACTUALISÉES - ANNÉE DE DÉVELOPPEMENT (VALEUR ABSOLUE)

Année d'accident/ année de souscription	Z0023	Année d'accident [AY]
--	-------	-----------------------

		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											-128 920,43
N-9	R0160	0,00	0,00	0,00	-168 799,03	-376 946,78	29 130,82	247 532,13	205 923,46	170 086,99	147 146,97	
N-8	R0170	0,00	0,00	103 028,29	113 947,85	-38,85	219 996,88	187 032,88	33 507,03	-30 740,96		
N-7	R0180	0,00	84 553,65	131 876,11	143 532,85	181 842,78	36 314,60	17 554,70	12 445,27			
N-6	R0190	-62 772,84	-212 508,02	-216 452,43	97,57	82,06	75,78	69,15				
N-5	R0200	0,00	-17 560,63	0,00	0,00	0,00	0,00					
N-4	R0210	-141 622,68	0,00	0,00	0,00	0,00						
N-3	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00							
N-2	R0230	0,00	0,00	0,00								
N-1	R0240	0,00	0,00									
N	R0250	0,00										

S.19.01.21.04 - MEILLEURE ESTIMATION PROVISIONS POUR SINISTRES BRUTES ACTUALISÉES - POUR L'ANNÉE EN COURS, SOMME DES ANNÉES (CUMULÉS)

Année d'accident/ année de souscription	Z0024	Année d'accident [AY]
--	-------	-----------------------

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
Précédentes	R0100	508 175,42
N-9	R0160	238 047,15
N-8	R0170	68 823,26
N-7	R0180	93 553,66
N-6	R0190	105,03
N-5	R0200	0,00
N-4	R0210	0,00
N-3	R0220	0,00
N-2	R0230	0,00
N-1	R0240	0,00
N	R0250	0,00
Total	R0260	908 704,53

ANNEXES

S.23.01.01(A,S) - FONDS PROPRES

S.23.01.01.01 - FONDS PROPRES

		Total	Tier 1 - non restreint	Tier 1 - restreint	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00	0,00		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	6 981 098,00	6 981 098,00		0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	0,00	0,00			
Actions de préférence	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	-2 207 759,87	-2 207 759,87			
Passifs subordonnés	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				0,00
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	4 773 338,13	4 773 338,13	0,00	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0,00			0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00			0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0,00			0,00	0,00
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00			0,00	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00			0,00	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00			0,00	0,00
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00			0,00	0,00
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	4 773 338,13	4 773 338,13	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	4 773 338,13	4 773 338,13	0,00	0,00	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	4 773 338,13	4 773 338,13	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	4 773 338,13	4 773 338,13	0,00	0,00	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 699 525,18				
Minimum de capital requis	R0600	4 000 000,00				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	280,86%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	119,33%				

S.23.01.01.02 - RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	4 773 338,13
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 981 098,00
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00
Réserve de réconciliation	R0760	-2 207 759,87
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0,00
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	0,00
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0,00

ANNEXES

S.25.01.21(A,S) - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

S.25.01.21.01 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	366 769,50	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	654 547,66	
Risque de souscription en vie	R0030	0,00	Risque CAT - Simplification par les capitaux sous risque
Risque de souscription en santé	R0040	0,00	
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 064 175,39	
Diversification	R0060	-440 146,72	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 645 345,82	

S.25.01.21.02 - CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	54 179,37
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0,00
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0,00
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,00
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 699 525,18
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00
Capital de solvabilité requis	R0220	1 699 525,18
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

ANNEXES

S.25.01.21.03 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS DE BASE (USP)

		USP
		C0090
Risque de souscription vie	R0030	
Risque de souscription santé	R0040	
Risque de souscription non-vie	R0050	

S.25.01.21.04 - APPROCHE CONCERNANT LE TAUX D'IMPOSITION

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche basée sur le taux d'imposition moyen

S.25.01.21.05 - CALCUL DE L'AJUSTEMENT VISANT À TENIR COMPTE DE LA CAPACITÉ D'ABSORPTION DE PERTES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,00
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0,00
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0,00
LAC DT maximale	R0690	424 910,56

ANNEXES

**S.28.01.01(A,S) - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE VIE UNIQUEMENT
OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT OU DE RÉASSURANCE**

S.28.01.01.01 - TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE

		Les termes du MCR
		C0010
Résultat MCRNL	R0010	319 669,56

S.28.01.01.02 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

		Informations générales	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0,00	0,00
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0,00	0,00
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0,00	0,00
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0,00	0,00
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0,00	0,00
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0,00	0,00
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0,00	0,00
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	1 805 978,84	100,00
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0,00	0,00
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0,00	0,00
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0,00	0,00
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0,00	0,00
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0,00	0,00
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0,00	0,00
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0,00	0,00

ANNEXES

S.28.01.01.03 - TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		C0040
Résultat MCRL	R0200	0,00

S.28.01.01.04 - MONTANT TOTAL DU CAPITAL SOUS RISQUE POUR TOUS LES ENGAGEMENTS DE (RÉ)ASSURANCE VIE

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0,00	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,00	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,00	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,00	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0,00

S.28.01.01.05 - CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0070
MCR linéaire	R0300	319 669,56
Capital de solvabilité requis	R0310	1 699 525,18
Plafond du MCR	R0320	764 786,33
Plancher du MCR	R0330	424 881,30
MCR combiné	R0340	424 881,30
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000,00
Minimum de capital requis	R0400	4 000 000,00

F6 / Glossaire

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) :

autorité française de supervision pour les secteurs des assurances et des banques.

Besoin global de solvabilité (BGS) :

niveau de capitaux propres requis estimé dans le cadre de l'ORSA et intégrant le profil de risques identifié, l'appétence aux risques définie et les orientations stratégiques établies dans le cadre des projections.

Meilleure estimation ou Best Estimate (BE) :

valeur économique des passifs d'assurance calculée sous Solvabilité II.

Fonctions clés :

quatre fonctions clés ont été définies par la directive Solvabilité II : fonction d'audit interne, fonction actuarielle, fonction de gestion des risques, fonction de vérification de la conformité.

Ces fonctions sont considérées comme stratégiques dans la gestion des risques. Les responsables de ces fonctions doivent respecter les exigences en matière de compétence et d'honorabilité.

Fonds propres éligibles à la couverture du MCR :

correspondent à la somme des fonds propres Tier 1 et Tier 2 éligibles à la couverture du MCR. Dans ce cadre, les fonds propres Tier 1 restreint sont limités à 20 % des fonds propres Tier 1 totaux, et les fonds propres Tier 2 sont limités à 20 % du MCR. Les fonds propres Tier 3 ne sont pas autorisés en couverture du MCR.

Fonds propres éligibles à la couverture du SCR :

ils correspondent à la somme des fonds propres Tier 1, Tier 2 et Tier 3 éligibles à la couverture du SCR. Dans ce cadre, les fonds propres Tier 1 restreint sont limités à 20 % des fonds propres Tier 1 totaux, les fonds propres Tier 2 et Tier 3 sont limités à 50 % du SCR, et les fonds propres Tier 3 sont limités à 15 % du SCR.

Fonds propres Tier 1 non restreint :

ils correspondent aux fonds propres classés en Tier 1 hors dettes subordonnées, qui se calculent en additionnant le capital social, les primes d'émission, de fusion et d'apport, et la réserve de réconciliation minorée des fonds propres non-fongibles.

Fonds propres Tier 1 restreint :

ils correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 1, y compris grandfathering des dettes subordonnées perpétuelles émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité II. Le groupe La Mutuelle Générale possède un TSDI classé dans ce Tier 1 restreint.

Fonds propres Tier 2 :

ils correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 2, y compris grandfathering des dettes subordonnées datées émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité II.

Fonds propres Tier 3 :

ils correspondent aux dettes subordonnées classées en Tier 3, ainsi qu'aux éventuels impôts différés actifs nets classés en Tier 3.

Minimum de capital requis ou Minimum Capital Requirement (MCR) :

minimum de fonds propres de base éligibles d'un assureur, défini par la directive Solvabilité II pour la protection des assurés et des bénéficiaires. Lorsque le montant des fonds propres de base éligibles devient inférieur au MCR, l'agrément de l'assureur lui est retiré s'il n'est pas capable de ramener rapidement ce montant au niveau du MCR.

Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) :

évaluation interne à la compagnie d'assurance des risques et de la solvabilité. Ensemble des processus et des procédures permettant d'identifier, évaluer, surveiller, gérer et communiquer l'ensemble des risques d'une compagnie d'assurance, à court et long termes, ainsi que de déterminer les fonds propres nécessaires à la couverture de tous ces risques. L'ORSA est un outil d'appréciation des risques utilisé pour définir la stratégie de l'entreprise. Il se traduit entre autres par une évaluation de l'ensemble des risques de façon quantitative et qualitative. Il donne lieu à un rapport ORSA validé par le Conseil d'administration.

Quantitative Reporting Templates (QRT) :

reporting réglementaire de Solvabilité II sous forme d'états quantitatifs à destination du superviseur et/ou du public produits avec une fréquence trimestrielle.

Marge de risque ou Risk Margin (RM) :

ajustement pour risque explicite, au titre des effets de l'incertitude sur le montant et la date de sortie des flux de trésorerie. Dans l'évaluation des passifs d'assurance, la marge de risque est un montant complémentaire au Best Estimate.

Solvency Capital Requirement (SCR) ou capital de solvabilité requis :

niveau de fonds propres éligibles permettant à un assureur d'absorber des pertes significatives, et donnant une assurance raisonnable que les engagements envers les assurés et les bénéficiaires seront honorés lorsqu'ils seront dus. Le SCR est défini par la directive Solvabilité II comme la valeur à risque (« value-at-risk ») des fonds propres de base de l'assureur, avec un niveau de confiance de 99,5 % à horizon un an. LMG a opté pour un mode de calcul de son SCR selon la formule standard.

SFCR (Solvency and Financial Condition Report) :

rapport annuel sur la solvabilité et la situation financière d'une compagnie d'assurance à destination du public, prévu par la directive Solvabilité II.

Solvabilité :

capacité d'un assureur à honorer ses engagements envers ses assurés, mais aussi à maintenir une activité pérenne et rentable.

Solvabilité II :

règles européennes garantissant la solvabilité des sociétés d'assurances. Solvabilité II a pour ambition d'adapter le niveau des capitaux propres aux risques réels auxquels elles sont exposées. Elle repose sur une directive-cadre adoptée en 2009 (directive 2009/138/CE) et sur des mesures d'application.

Taux de couverture du MCR :

se calcule en divisant les fonds propres éligibles à la couverture du MCR par le MCR. Cet indicateur permet de mesurer la solvabilité pondérée par les risques : plus le taux de couverture du MCR est élevé, plus l'assureur est en mesure d'absorber des pertes potentielles.

Taux de couverture du SCR :

se calcule en divisant les fonds propres éligibles à la couverture du SCR par le SCR. Cet indicateur permet de mesurer la solvabilité pondérée par les risques : plus le taux de couverture du SCR est élevé, plus l'assureur est en mesure d'absorber des pertes potentielles.

Valeur de marché :

valeur d'un actif sur les marchés financiers.

Volatilité :

mesure de l'ampleur des variations d'un indicateur sur une échelle de temps, par exemple le cours d'un actif financier. Elle sert par exemple de paramètre à la quantification du risque de variation du prix d'un actif financier.

